MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.19.1

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**79**
Nombre de membres en exercice	**79**
Nombre de membres présents ou représentés	73

SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

Le vingt-huit février deux mil dix-neuf, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt et un février deux mil dix-neuf et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL à la salle des fêtes de Moulins, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PÉRISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Annick DELIGEARD, Cécile DE BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE ;

Membres du Bureau : Martine AURAMBOUT-SOULIER, Jean-Michel BOURGEOT, Ludovic BRAZY, Éliane HUGUET ; Marie-Thérèse JACQUARD, Guillaume MARGELIDON ; René MARTIN, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER ; Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Pierre METHENIER (présent jusqu'à la délibération n°C.19.21); Noël PRUGNAUD, Philippe TOURET, Catherine TABOURNEAU; Frédéric VERDIER ;

Délégués titulaires : Michel BORDE ; Pierre BRENON, Jean-Pierre BRUNEAUD, Norbert BRUNOL ; Hamza BUDAK (présent jusqu'à la délibération n°C.19.11), Jacques CABANNE, Annie CHARMANT (présente jusqu'à la délibération n°C.19.21); Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT; Christophe DE CONTENSON, Danielle DEMURE (présente jusqu'à la délibération n°C.19.22), Guillaume DEVAUX, Bernadette DEVEAU ; Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse GOBIN, André JARDIN (présent jusqu'à la délibération N°C.19.21), Johnny KARI ; Odile LAINE ; Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND ; Stefan LUNTE ; Daniel MARCHAND ; Michel MARMIN ; Yannick MONNET ; Jean-Michel MOREAU ; Lionel OLIVIER ; Pascal PERRIN, Christian PLACE ; Philippe PRUGNEAU; Gérard RENAUD ; Alain VENDANGE ; Yves VENIAT ;

Délégué suppléant :

ONT DONNE POUVOIR :

Alain DENIZOT à Jean-Pierre METHENIER jusqu'à la délibération n°C.19.21 ; Brigitte DAMERT à Guillaume DEVAUX, Jean-Claude ALBUCHER à Frédéric VERDIER, Nathalie MARTINS à Danielle DEMURE jusqu'à la délibération n°C.19.22; Alain DESSERT à René MARTIN ; Jérôme LABONNE à Lionel OLIVIER ; Jean-Luc MOSNIER à Eliane HUGUET, Bernadette MARTIN à Jean-Michel MOREAU ; Danièle THIERIOT à Jean-Claude CHAMIGNON ; Monique TOUSSAINT à Jean-Michel BOURGEOT, Békéddha BENZOHRA à Dominique LEGRAND ; Nicole TABUTIN à Pierre-André PERISSOL ;

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Hamza BUDAK à Johnny KARI à partir de la délibération n°C.19.11 ;

ETAIENT EXCUSES :

Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON ; Dominique DESFORGES DESAMIN; Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.19.21 ; Alain DENIZOT à partir de la délibération n°C.19.21 ; Alain BORDE ; Annie CHARMANT à partir de la délibération n°C.19.21 ; Danielle DEMURE à partir de la délibération n°C.19.22 ; André JARDIN à partir de la délibération n°C.19.21 ; Nathalie MARTINS à partir de la délibération n°C.19.22 ; Jean-Michel GRIFFET ; Alain VIRLOGEUX (suppléant de Nicolas THOLLET) ; Etienne RICHET,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE - 6 MAR. 2019 N°6
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.19.01

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf : NC / KL

Débat d'orientations Budgétaires 2019

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 255,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget

Considérant qu'il convient d'organiser ce débat préalablement au vote du budget primitif 2019,

Considérant que le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 impose aux collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable,

Considérant que ce rapport sur la situation en matière de développement durable doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget,

Vu l'avis de la commission et du bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décidé, à l'unanimité:

- **De donner** acte au Président de l'organisation de ce débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2019,

- **De prendre acte**, conformément à l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à ses textes d'application, du rapport ci annexé relatif à la situation interne et territoriale en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de Moulins Communauté, les politiques qu'lle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE - 6 MAR. 2019 N°6
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MOULINS
MOULINS

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale et au personnel,

Cécile de BREUVAND

Service Finances

Rapport n°1

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE - 6 MAR. 2019 N°6
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Moulins Communauté
Ensemble, construisons notre avenir

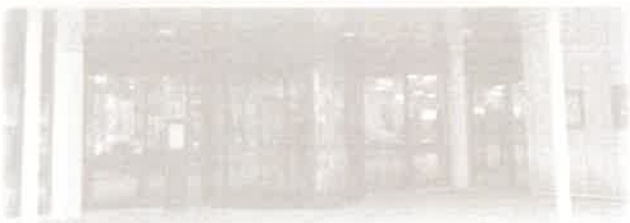

Table des matières

PREAMBULE ____ ***6***

PARTIE 1. LE PERSONNEL : LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ____ ***7***

I. Effectifs budgétaires pourvus ____ **7**

II. Dépenses de personnel et rémunérations ____ **9**

III. Durée effective du travail ____ **13**

PARTIE 2. L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION ____ ***14***

I. Encadrement législatif et réglementaire ____ **14**

II. La mise en œuvre du schéma de mutualisation par Moulins Communauté ____ **15**

A. Les principes retenus, état des lieux ____ 15

B. La mise en œuvre du schéma de mutualisation ____ 18

C. Actualisation du tableau établissant l'impact prévisionnel des transferts ____ 20

III. Point d'étape sur le fonctionnement du service commun : Aménagement, Urbanisme et Habitat ____ **20**

A. Le fonctionnement du pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat ____ 21

B. Le bilan de l'instruction des autorisations du droit des sols ____ 22

IV. Impact financier de la mutualisation par création de services communs ____ **24**

A. Impact financier d'une mutualisation par transfert d'agent sur la Dotation d'Intercommunalité ____ 24

B. Impact financier d'une mutualisation par transfert d'agent en terme d'économie de gestion ____ 26

V. Mutualisation : facteur prépondérant de l'amélioration de la gestion ____ **28**

VI. Prochaine étape de la mutualisation ____ **28**

PARTIE 3. CARACTERISTIQUES DE LA DETTE DE MOULINS COMMUNAUTE ____ ***29***

I. Evolution de l'encours de la dette ____ **29**

II. Autres caractéristiques ____ **29**

PARTIE 4. LOI DE FINANCES POUR 2019 ____ ***33***

I. Les mesures fiscales ____ **33**

A. La taxe d'habitation : poursuite de la réforme ____ 33

i. Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale ____ 33

ii. Compensation des pertes de recettes liées au dégrèvement de TH ____ 34

B. Les valeurs locatives ____ 34

i. Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels 34
ii. La revalorisation des valeurs locatives cadastrales 35
C. La taxe sur les ordures ménagères (TEOM) 35
i. Aménagement de la TEOM 35
ii. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) 35
D. Automatisation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) 36
E. Autres mesures 36
i. Suppression de taxes à faible rendement 36
ii. Modifications des relations ordonnateurs / comptables publics 37
1. Encaissement des recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public 37
2. Expérimentation du compte financier unique (CFU) 37
3. Création des agences comptables à titre expérimental 37

II. Les dotations et le FPIC 38

A. La dotation globale de fonctionnement (DGF) 38
i. La dotation d'intercommunalité : réforme pour les EPCI à fiscalité propre 38
ii. Les dotations de péréquation : la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), la dotation nationale de péréquation (DNP) 39
C. Autres dotations 40
i. La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 40
ii. La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 40
iii. La Dotation politique de la ville (DPV) 40

PARTIE 5. LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS 41

I. Aménagement, urbanisme, habitat, travaux 41

A. L'urbanisme 41
B. L'habitat 41
C. Le développement durable 42

II. Grands équipements, culture, équipements sportifs 44

A. Le Projet d'aménagement des berges de l'Allier 44
i. Travaux d'aménagement des berges : un espace dédié à la nature, au bien-être, au sport et au loisir 44
ii. Pont de fer 44
iii. Maison de la Rivivère 45
B. Les équipements sportifs 45
iv. Le centre aqualudique 45
v. Le stade d'athlétisme : 46
vi. Complexe de la raquette 46
vii. Salle multigénérationnelle de Lusigny : « La Ribambelle » 47

viii. Skate-park 47
ix. Evènement : Moulins-Yzeure, étape du Paris-Nice 2019 48
C. Les équipements culturels 48
i. L'école de musique 48
ii. La médiathèque 49
1. Lurcy-Lévis 49
2. Moulins 50
D. Les autres équipements 51
i. La tuilerie de Bomplein 51
III. Développement économique, tourisme, enseignement supérieur 51
A. Le développement économique 51
i. Actualité économique du territoire 51
ii. L'amélioration des axes routiers facteur d'attractivité 52
iii. Le soutien à l'économie locale 53
1. Le soutien aux entreprises 53
2. Le soutien aux partenaires de l'économie locale 53
3. Des préconisations en matière d'énergies renouvelables 54
4. Les quatre axes majeurs de 2019 54
B. Le tourisme 56
Objectifs et méthodologie du schéma de développement touristique 56
b) Inscription au patrimoine mondial de L'UNESCO des sites clunisiens 61
C. L'enseignement supérieur 62
i. La semaine des étudiants 62
ii. Promotion de l'enseignement supérieur 63
iii. Investissement dans le programme CAP 20-25 63
iv. Pépinière Design et Cluster « Artisanat d'art, Design et Métiers d'art » 64
IV. Assainissement 65
A. L'assainissement collectif 65
i. Bilan 2018 65
ii. PERSPECTIVES 2019 66
B. L'assainissement non collectif 67
V. Transports 68
A. Le dépôt de bus 68
B. L'accessibilité des arrêts de bus 68
C. Le service de location de vélos 69
D. La DSP des transports urbains (renouvellement en 2019) 70
E. Le service de transport à la demande 70

F. Les lignes interurbaines de transport scolaire 70

VI. Politique de la Ville, cohésion sociale 70

A. Soutien aux associations 70

B. Fonds de Participation des Habitants (FPH) 71

C. Passeports Jeunes 71

D. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 72

i. Stages de sensibilisation à la sécurité routière 72

ii. Piste d'éducation et de prévention routière 72

iii. City Bike 73

E. Passeurs d'images 73

F. Programme de Réussite Educative (CIAS) 74

G. L'accueil des gens du voyage 74

VII. Stratégie de ruralité 75

VIII. Politiques contractuelles 76

PARTIE 6. LES INVESTISSEMENTS 2019 BUDGET PRINCIPAL 79

PARTIE 7. L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 82

PARTIE 8. PROSPECTIVE FINANCIERE : FINANCEMENT DU PLAN DE MANDAT 83

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992).

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entrainer l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit être acté sur la base du rapport présenté.

Celui-ci reprend des données en termes de personnel, établit un bilan du schéma de mutualisation, fait un point sur la dette, annonce les grandes lignes de la loi de finances pour 2019, retrace les actions de l'année 2018 dans les divers domaines de compétences de Moulins Communauté, anticipe les investissements prévus en 2019, présente l'évolution des dépenses de fonctionnement ainsi que le financement du plan de mandat.

PARTIE 1. LE PERSONNEL : LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

I. Effectifs budgétaires pourvus

Les effectifs pourvus au sein de Moulins Communauté se composent de la manière suivante :

	31.12.2017	31.12.2018
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	142	175
Agents non titulaires permanents	14	27
Agents non titulaires non permanents *	15	19
Autres **	0	1
Total Effectif	**171**	**222**

* Emploi Avenir, Contrat Emploi Compétence, Apprenti

** Stagiaire Gratifié, Apprenti

Au 31 décembre 2018, les effectifs de Moulins Communauté ont augmenté de 30 % compte tenu de la 3ème phase de mutualisation.

79 % des effectifs étaient composés d'agents titulaires et stagiaires contre 83 % au 31 décembre 2017. Ceci s'explique par le fait que la part des agents non titulaires a augmenté dans notre collectivité; en effet, la 3ème phase de mutualisation a entrainé le transfert de personnel régi par un statut particulier à savoir les guides conférenciers. Pour mémoire, ils ont représenté 32 % des effectifs transférés par la Ville de Moulins. (44 agents ont été transférés au 1er janvier 2018 dont 17 agents sous contrat de droit public ou privé, en CDI ou CDD parmi lesquels 14 guides conférenciers)

Il est également important de préciser que ce tableau établit le nombre d'agent et non le nombre d'équivalent temps plein.

Zoom sur les emplois permanents :

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et non titulaires permanents, on peut constater que la filière technique représente au 31 décembre 2018, 35 % des effectifs permanents suivie par la filière administrative avec 33% des effectifs ; cette montée en puissance de la filière technique s'explique également par la 3ème phase de mutualisation ayant notamment entrainé le transfert des agents des sports dépendant de la filière technique.

		31.12.2017		31.12.2018	
		Titulaires	Non Tit Permanents	Titulaires	Non Tit Permanents
Filière Administrative		**54**	**6**	**58**	**9**
	Catégorie A	12	4	12	5
	Catégorie B	7	2	8	4
	Catégorie C	35	0	38	0
Filière Technique		**46**	**3**	**70**	**1**
	Catégorie A	4	0	5	0
	Catégorie B	9	2	22	0
	Catégorie C	33	1	43	1
Filière Culturelle		**31**	**5**	**36**	**17**
	Catégorie A	3	0	4	0
	Catégorie B	17	5	19	3
	Catégorie C	11	0	13	14
Filière Animation		**9**	**0**	**9**	**0**
	Catégorie A	0	0	0	0
	Catégorie B	1	0	1	0
	Catégorie C	8	0	8	0
Filière Sportive		**2**	**0**	**2**	**0**
	Catégorie A	0	0	0	0
	Catégorie B	2	0	2	0
	Catégorie C	0	0	0	0

Toutes filières confondues, les emplois de catégorie C représentent au 31 décembre 2018, 58% des postes permanents, 29% des postes permanents sont pourvus par des emplois de catégorie B et 13 % par des emplois de catégorie A.

II. Dépenses de personnel et rémunérations

En 2017, la masse salariale de Moulins Communauté s'est élevée à **6 759 867,03 €**. En 2018, elle s'est élevée à **7 776 990.50 €** soit une augmentation de +15 % qu'il convient d'analyser au regard de la 3ème phase mutualisation qui a entrainé le transfert de 44 agents représentant un coût de 1 158 078 €, montant ayant été retiré ad vitam de l'attribution de compensation de la Ville de Moulins

La rémunération des agents territoriaux se décompose en plusieurs parties :

❖ Les éléments obligatoires, fixés par le statut, qui s'imposent à l'employeur, et notamment:

- le traitement indiciaire qui découle de l'indice détenu par l'agent en fonction de son grade (nombre de points attachés à l'indice multiplié par la valeur du point d'indice) ;
- le supplément familial de traitement qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice ;
- les charges patronales dont les taux sont fixés par décret.

❖ S'ajoutent des éléments accordés de droits comme la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), qui relève des missions occupées par l'agent, les indemnités de régie, d'astreinte, etc.

❖ Quant au régime indemnitaire de la collectivité, il se compose des primes pouvant être attribuées en fonction du grade et des missions de l'agent, telles qu'instaurées par la délibération du 16 octobre 2009.

Tableau synthétique des principaux éléments de rémunération :

en €	Dépenses de personnel de janvier à décembre 2017	Dépenses de personnel de janvier à décembre 2018
Salaires brutes	**4 594 879**	**5 559 354**
Traitement indiciaire	**3 654 198**	**4 245 005**
Autres rémunérations *	**89 338**	**112 432**
NBI	**37 575**	**41 727**
Supplément Familial de Traitement	**66 378**	**62 852**
Régime indemnitaire	**472 562**	**562 528**
Prime Communautaire	**69 149**	**79 884**
Transfert primes/points (retenue)	**27 297**	**- 30 801**
Heures supplémentaires	**89 662**	**103 779**

***Contrats aidés, vacataires, stagiaires**

En 2018, comme indiqué en ci-dessus, les dépenses de personnel ont été impactées par le transfert des agents suite à la 3ème phase de mutualisation.

❖ Avantages en nature :

- au 31 décembre 2017, 1 agent percevait un avantage en nature liés à l'occupation d'un logement
- au 31 décembre 2018, 3 agents percevaient un avantage en nature liés à l'occupation d'un logement

D'autres avantages sociaux sont octroyés aux agents de Moulins Communauté. Citons notamment :

- Possibilité de bénéficier d'un chèque déjeuner pour chaque journée travaillée d'une valeur faciale de 5€, dont 2,50€ pris en charge par la collectivité ; une simulation sera faite dans le cadre de la préparation budgétaire 2019 afin d'estimer l'impact financier d'une revalorisation de la valeur faciale accompagnée d'une modulation de la participation employeur.
- Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour tous les agents, quel que soit leur statut ;
- Participation de Moulins Communauté à la Garantie Maintien de salaire éventuellement souscrite par les agents, à hauteur de 101€ par an et par agent
- Monétisation du Compte Epargne Temps au-delà de 20 jours.

❖ Prévisions pour 2019 :

Les prévisions pour 2019 laissent entrevoir une évolution mécanique de la masse salariale. La structure même des effectifs n'est pas appelée à évoluer.
A noter l'organisation des élections européennes qui nécessitera l'inscription d'indemnités et d'heures supplémentaires pour les agents qui interviendront pour le compte de la Ville de Moulins.

En effet, dans le cadre des conventions de création de services communs, certaines missions effectuées par des agents de la Ville de Moulins devenus communautaires perdurent. Ainsi la tenue de bureau de vote ainsi que la préparation des journées d'élection sont effectuées par des agents communautaires et des agents municipaux ; en revanche, compte tenu du fait qu'il s'agit des missions exclusivement pour la Ville de Moulins, et ponctuelles, le coût inhérent en terme d'indemnités ou d'heures supplémentaires n'avait pas été inclus dans le coût de transfert et fait donc l'objet d'un remboursement par la Ville. Ces montants feront donc l'objet d'une inscription en dépense mais également en recette et représentent donc un coût neutre pour Moulins Communauté.

S'agissant des départs à la retraite éventuels (deux demandes de départ officielles à ce jour) et des autres mouvements liés à la carrière des agents (mutation, détachement, etc), ils seront analysés au cas par cas pour décider ou non d'un remplacement.

Suite à la fusion et afin d'uniformiser la participation versée à ses agents pour leur protection sociale en matière de prévoyance, Moulins Communauté a acté une revalorisation de celle-ci à compter du 1er janvier 2019 :

- Participation de Moulins Communauté à la Garantie Maintien de salaire éventuellement souscrite par les agents, à hauteur de 120€ par an et par agent

Dans le cadre des mesures à caractère sociale impactant le budget 2019, il est à noter l'abaissement du seuil de monétisation du Compte Epargne Temps passant de 20 à 15 jours et la revalorisation de 10€ par jour monétisé toutes catégories confondues.

S'agissant des cotisations, nous constatons l'absence de variations sur les éléments suivants :

-URSAFF Régime Général et Régime Spécial

-CSG non déductible : 2.40 %

-CSG déductible : 6.80 %

-RDS : 0.5 %

-RAFP : 5 %

-CNRACL part patronale : 30.65 %

-IRCANTEC tranche A part patronale : 4.20 % / part salariale : 2.80 %

-IRCANTEC tranche B part patronale : 12.55 % / part salariale : 6.95 %

S'agissant de la Valeur du Point d'Indice, elle reste inchangée pour 2019 à 56.2323 € et ce depuis le 1er février 2017.

Il en est de même pour les montants du Supplément Familial de Traitement qui n'évolue pas.

Quant à la cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, elle stagne à 0.9 %. Elle sera désormais recouvrée par l'URSSAF.

Nous notons l'augmentation des taux suivants :

-CNRACL part salariale : passe de 10.56 % à 10.83 %

S'agissant du SMIC horaire brut, il passe à 10.03 € au 1er janvier 2019 soit une augmentation de 1.50 % et atteint 1521.22 € contre 1498.47 € auparavant.

La cotisation au Centre de Gestion de l'Allier, quant à elle, diminue passant de 0.6 % à 0.59 %.

Autres éléments impactant notre budget 2019, le PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations). Ce protocole mis en place par l'Etat en 2016 a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires sur plusieurs années et en améliorant leurs perspectives de carrière.
Le Gouvernement actuel a, néanmoins, décidé de reporter de 12 mois les effets du PPCR pour l'ensemble de la fonction publique et ce pour des raisons budgétaires.
Plusieurs décrets, dont celui **n° 2017-1736 du 21 décembre 2017** pour la fonction publique territoriale, sont donc venus décaler dans le temps les mesures statutaires et indiciaires prévues initialement par le PPCR à compter du 1er janvier 2018.
Passé ce report d'un an, les effets du PPCR reprennent donc à compter du 1er janvier 2019 et se traduisent concrètement de la façon suivante :

- **Sur les mesures indiciaires**

Le PPCR avait prévu des revalorisations indiciaires de 2018 à 2020 qui ont donc été reportées de 2019 à 2021.
Ainsi, l'année 2018 a été une année blanche pendant laquelle les employeurs ont maintenu en l'état la situation indiciaire de leurs agents au 1er janvier 2018.
Au 1er janvier 2019, certains fonctionnaires vont donc pouvoir bénéficier d'une revalorisation indiciaire prévu par les décrets fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires (comme le **décret n° 2016-604 du 12 mai 2016** pour la catégorie C, le **décret n° 2010-330 du 22 mars 2010** pour la catégorie B NES ...).
Attention, toutefois, car tous les fonctionnaires de catégorie B et C ne sont pas concernés par cette revalorisation indiciaire. Tout dépendra du grade et de l'échelon détenu par le fonctionnaire au 1er janvier 2019. Par exemple : un adjoint administratif principal de 2ème classe au 4ème échelon ne bénéficiera pas d'une revalorisation indiciaire alors qu'un agent relevant du même grade mais classé au 5ème échelon aura une revalorisation de 2 points d'indice majoré.
Il convient de voir au cas par cas, en se reportant aux décrets, les fonctionnaires qui devront bénéficier d'une revalorisation indiciaire et donc prendre l'arrêté correspondant.
En ce qui concerne les fonctionnaires de catégorie A, la situation est plus simple puisqu'ils devront tous bénéficier d'une revalorisation indiciaire notamment pour compenser les effets de l'abattement « primes/points ».

En effet, il faut rappeler que l'abattement « primes/points », qui consiste à transformer une partie des primes des fonctionnaires en points d'indice afin d'améliorer les droits à pension des agents, était initialement prévu en deux tranches pour les fonctionnaires de catégorie A (sauf pour la filière médico-sociale) à savoir 167 € en 2017 passant à 389 € en 2018. Cette augmentation du montant de l'abattement a donc également été repoussée en 2019.

Les fonctionnaires de catégorie A (hors filière médico-sociale) vont donc se voir appliquer au 1er janvier 2019 un abattement de 389 € compensé par une revalorisation indiciaire de 5 points d'indice majoré. De la même façon, les fonctionnaires qui bénéficient d'une clause de maintien d'indice à titre personnel verront leur indice de traitement augmenté de 5 points d'indice majoré en application du décret n° 2016-1124 du 11 août 2016.

À noter que dans le cadre du PPCR, il s'agira de la dernière revalorisation indiciaire pour les fonctionnaires de catégorie B, mais qu'il est encore prévu deux vagues de revalorisation pour certains fonctionnaires relevant des catégories A et C au 1er janvier 2020 et 2021.

III. Durée effective du travail

Le régime annuel de travail au sein de Moulins Communauté a été déterminé par la délibération N°01.219 du 20 décembre 2001. Elle fixe la durée hebdomadaire du travail à 35 heures hebdomadaires avec une organisation sur un cycle de 37 heures de travail hebdomadaires, donnant ainsi 11 jours de repos compensateurs. Un jour est déduit de ces 11 jours au titre de la journée de solidarité. La durée du travail d'un agent à temps complet s'est donc élevée en 2018 comme en 2017 à 1 607 heures, auxquelles il faut déduire 4 jours de « pont » accordés par l'autorité territoriale.

PARTIE 2. L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION

I. Encadrement législatif et réglementaire

En application de la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (dite loi RCT) et notamment de son article 67 modifiant l'article L5211-39-1 du CGCT, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) devaient élaborer un schéma de mutualisation des services. Il s'agit d'un document prévisionnel de planification de la mutualisation pendant la durée du mandat.

Par ailleurs, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite loi MAPTAM N°2014-58 du 27 janvier 2014 a complété l'article L5211-4-1 du CGCT en créant le coefficient de mutualisation des services destiné à mesurer le degré de mutualisation des services entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres.
Ce coefficient a été supprimé par la loi du 29 décembre 2016.

L'adoption du rapport et du schéma est une obligation légale, mais sa mise en œuvre effective relève de conventions à intervenir entre les Communes qui souhaitent participer à la mutualisation et la Communauté d'Agglomération. La mutualisation est ainsi une démarche volontaire, et le schéma en lui-même n'est ni contraignant ni définitif.

L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant

II. La mise en œuvre du schéma de mutualisation par Moulins Communauté

A. Les principes retenus, état des lieux

Dans ce contexte juridique, il s'agit pour la Communauté d'Agglomération de Moulins (CA) et ses 44 communes membres de renforcer leur solidarité, d'optimiser leurs moyens, de préserver un service public de qualité au bénéfice des usagers.

Ainsi, cette mutualisation, dans un contexte de réduction des ressources budgétaires induit par l'échelon national, a vocation à :

- rationaliser, valoriser et optimiser les ressources humaines et les savoir-faire des deux collectivités
- maintenir et améliorer la qualité de service aux utilisateurs
- partager des ressources variées et des moyens de fonctionnement (techniques, logiciels, accès Internet, sauvegardes, postes de travail...).

Par délibération du 10 juillet 2015, le Conseil Communautaire de Moulins Communauté a voté son projet de schéma de mutualisation.

Il est rappelé que chaque commune est libre de mutualiser du personnel avec celui de l'agglomération, dans un domaine précis, pour créer un service commun entre la commune concernée et l'agglomération ou de ne pas le faire.

Chaque commune est libre de solliciter des services communs ou de ne pas le faire.

Une palette très large de services communs a été établie afin que chaque commune puisse le cas échéant s'inscrire dans la démarche de mutualisation proposée par Moulins Communauté et ce dans les domaines suivants :

- Les services ressources et administration
  - ✓ Finances, contrôle de gestion, ressources humaines, affaires juridiques, marché publics, informatique
- Les services supports
  - ✓ Aménagement et développement durable du territoire : urbanisme, habitat, système d'information géographique
  - ✓ Services techniques : Centre technique (bâtiments, terrains, propreté voirie, espaces verts, garage auto), études et ingénierie

- ✓ Services à la population (sports, social, culture, jeunesse, éducation)

S'agissant de cette dernière catégorie, il est question des personnels supports assurant par exemple les fonctions suivantes : direction, accueil, administration, gestion des plannings, relations avec les usagers.

Sont exclus de la mutualisation les personnels spécialisés par exemple les maitres-nageurs, les professeurs de musique.

- La Direction générale

Il est rappelé qu'un service commun peut revêtir plusieurs formes :

- ➢ Il peut s'agir d'un service, de plusieurs services, d'une direction...

Le service peut se constituer d'une ou plusieurs personnes tout comme la direction.

- ➢ Il s'agit avant tout de l'association de deux structures

Il peut y avoir un apport humain plus fort d'une des deux structures : l'objectif est de créer des synergies, d'augmenter et de varier les compétences.

Il peut y avoir l'apport d'une seule structure permettant à la seconde de bénéficier de sa compétence et de son savoir-faire ainsi que l'accès à ses outils dédiés (logiciels métiers...).

- ➢ L'agent constituant le service commun est transféré à 100 %

Il convient ici de distinguer la gestion administrative de l'agent de ses périmètres d'intervention. Un agent intervenant à 30 % sur un périmètre communautaire et 70 % sur un autre restant municipal est transféré à 100 %.

Ainsi, après avoir fait le point sur les effectifs mutualisables des communes membres (communes membres avant le 1er janvier 2017) de Moulins Communauté, il en ressort les éléments suivants :

- ➢ Effectifs totaux des communes membres de Moulins Communauté : 797 agents
- ➢ Hypothèse retenue d'agents mutualisables au sein des communes membres : 488 agents
- ➢ Objectif du schéma : atteindre au terme du mandat le transfert de 50 % des effectifs mutualisables soit 244 agents

Un tableau établissant l'impact prévisionnel des transferts a été rédigé comme suit :

		2015 Soit env 10 %	2016 Soit env 10 %	2017 Soit env 10 %	2018 Soit env 10 %	2019 Soit env 10 %	Effectifs services mutualisables **APRES** la mise en place des services communs (50 %)
Communauté d'Agglomération	Effectifs	+50	+49	+49	+48	+48	357 agents après transfert de 244 agents
	Dépenses de fonctionnement	+2 024 K€	+1 984 K€	+1 984 K€	+1 944 K€	+1 943 K€	14 277 K€ dont 9 879 K€ résultant du transfert
Villes membres	Effectifs	-50	-49	-49	-48	-48	553 agents après transfert de 244 agents
	Dépenses de fonctionnement	-2 024 K€	-1 984 K€	-1 984 K€	-1 944 K€	-1 943 K€	20 324 K€ après déduction de 9 879 K€ résultant du transfert

A chaque phase de mutualisation, le coût du transfert des agents mutualisés et des charges inhérentes à leur travail est évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Ce coût est alors défalqué ad vitam de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté d'Agglomération.
Pour les communes n'ayant pas transféré de personnel mais souhaitant bénéficier d'une prestation dans les domaines d'intervention du service commun, une convention est établie indiquant le tarif de ladite prestation, après avis de la CLECT. Le coût de la prestation est alors défalqué directement sur l'AC de la commune bénéficiant de la prestation ou payé directement.
La mise en œuvre des services communs relève de conventions entre Moulins Communauté et chaque commune désirant adhérer aux services communs.
Ces conventions peuvent être signées pendant toute la durée du mandat.
Elles peuvent faire l'objet d'avenants si la commune souhaite intégrer les services communs pour de nouveaux domaines en cours de mandat.
Les impacts financiers (calcul du coût complet, impact sur l'AC) sont alors examinés par la CLECT qui émettra un avis.

Ces conventions portant services communs prévoient :

- Le périmètre détaillé du service et les missions qui sont aujourd'hui réalisées pour le compte de la commune transférante, ceci ayant pour but de garantir le maintien après transfert des taches et missions effectuées pour la commune.
- Les moyens du service (agents, matériels)
- Les modalités financières : coût complet (direct et indirect), les modalités de « facturation » du service commun à la commune (dont impact sur AC)

- L'avis de la CLECT
- L'organigramme de Moulins Communauté avec prise en compte des services communs.
- Les fiches d'impact relatives aux conditions d'emploi des agents.

B. La mise en œuvre du schéma de mutualisation

Par délibérations du 10 juillet 2015 du Conseil Communautaire de Moulins Communauté et du Conseil Municipal de la Ville de Moulins, une convention de création de service commun a acté la création à compter du 15 juillet 2015 de quatre services communs à savoir :

- ✓ la Direction Générale,
- ✓ le Pôle Ressources (Finances, Ressources Humaines et Contrôle de gestion),
- ✓ le Pôle Juridique, Secrétariat Général et Commande Publique
- ✓ le Pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat.

Cette 1ère phase de création de service commun a entrainé le transfert de 25 agents de la Ville de Moulins et a représenté un coût de 1 037 169 € déduit de l'attribution de compensation de Moulins.

Par délibérations du 10 juillet 2015 du Conseil Communautaire de Moulins Communauté et du 22 juin 2015 du Conseil Municipal de la commune de Neuvy, cette dernière a souhaité adhérer aux services communs par transfert d'un agent.
Les missions demandées par la commune à Moulins Communauté portent sur les ressources humaines, les finances, les marchés publics, les assurances et l'urbanisme.
Cette adhésion aux services communs a représenté un coût de 50 805 € déduit de l'attribution de compensation de Neuvy.

Par délibérations du 11 décembre 2015 et du 14 décembre 2015 du Conseil Municipal de la Ville de Moulins et du Conseil Communautaire de Moulins Communauté, une convention de création de service commun a acté la création à compter du 1er janvier 2016 de nouveaux services communs à savoir :

- ✓ la direction des services techniques,
- ✓ la Direction et le service bâtiments,
- ✓ le service informatique,
- ✓ la direction des services à la population, culture et tourisme.

Cette 2ème phase de création de service commun a entrainé le transfert de 25 agents de la Ville et a représenté un coût de 1 041 252 € déduit de l'attribution de compensation de Moulins.

Par délibérations du 14 décembre 2015 du Conseil Communautaire de Moulins Communauté et du 17 décembre 2015 du Conseil Municipal de la commune de Toulon sur Allier, cette dernière a souhaité adhérer aux services communs par transfert d'un agent.

Les missions demandées par la commune à Moulins Communauté portent sur les ressources humaines, les marchés publics, les assurances et l'urbanisme, et les finances (hors comptabilité).

Cette adhésion aux services communs a représenté un coût de 59 285 € déduit de l'attribution de compensation de Toulon sur Allier.

Par délibérations du 8 décembre 2017 et du 15 décembre 2017 du Conseil Municipal de la Ville de Moulins et du Conseil Communautaire de Moulins Communauté, une convention de création de service commun a acté la création à compter du 1er janvier 2018 de nouveaux services communs à savoir :

- ✓ le service Aménagement Ouvrages THD SIG,
- ✓ le service équipements sportifs,
- ✓ le service Atelier Mécanique,
- ✓ le service Magasin Général,
- ✓ le service Tourisme/Patrimoine
- ✓ la Direction en charge des Transports, Mobilités, Gestion des Déchets.

Cette 3ème phase de création de service commun a entrainé le transfert de 44 agents de la Ville et a représenté un coût de 1 207 392 € déduit de l'attribution de compensation de Moulins.

C. Actualisation du tableau établissant l'impact prévisionnel des transferts

		2015 Soit env 10 %	2016 Soit env 10 %	2017 Soit env 10 %	2018 Soit env 10 %	2019 Soit env 10 %	Effectifs services mutualisables **APRES** la mise en place des services communs (50 %)
Communauté d'Agglomération	Effectifs	+50	+49	+49	+48	+48	357 agents après transfert de 244 agents
	Dépenses de fonctionnement	+2 024 K€	+1 984 K€	+1 984 K€	+1 944 K€	+1 943 K€	14 277 K€ dont 9 879 K€ résultant du transfert
Villes membres	Effectifs	-50	-49	-49	-48	-48	553 agents après transfert de 244 agents
	Dépenses de fonctionnement	-2 024 K€	-1 984 K€	-1 984 K€	-1 944 K€	-1 943 K€	20 324 K€ après déduction de 9 879 K€ résultant du transfert
Impact 1ère, 2ème et 3ème phase de mutualisation et adhésion aux services communs par transfert d'agent pour CA	**Effectifs** **Dépenses de fonctionnement**	**+ 26** **+ 1 088 K€**	**+ 26** **+ 1 100 K€**		**+ 44** **+ 1 207 K€**		**Transfert de 96 agents pour 3 395 K€**

Ainsi, sur 26 communes devenues 44 au 1er janvier 2017, seules 3 communes se sont inscrites dans la démarche d'une mutualisation par transfert d'agents à savoir Moulins, Toulon sur Allier et Neuvy.

III. Point d'étape sur le fonctionnement du service commun : Aménagement, Urbanisme et Habitat

Il s'agit d'établir un 2nd bilan concernant le fonctionnement du service Aménagement, Urbanisme et Habitat créé au 15 juillet 2015 et qui intervient pour le plus grand nombre de communes membres de Moulins Communauté.

En effet, depuis le 1er juillet 2015, suite à la loi pour l' Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 (article 134), la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme n'est octroyée qu'aux seules communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie d'un EPCI regroupant 10 000 habitants ou plus et aux EPCI de 10 000 habitants au plus.

Moulins Communauté a donc décidé la création d'un service commun assurant, pour l'ensemble des communes qui le souhaitent, l'instruction des autorisations d'occupation des sols à compter du 1er juillet 2015.

A. Le fonctionnement du pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat

Le service commun Aménagement, Urbanisme et Habitat intervient de manière très générale pour le compte des 4 collectivités qui ont transféré du personnel dans le cadre de la création des services communs : Moulins Communauté, Ville de Moulins, Commune de Neuvy et Toulon sur Allier.
Le service commun urbanisme intervient plus spécifiquement en ce qui concerne la partie instruction des autorisations du droit des sols pour le compte de 22 communes.
Ce service commun se compose d'un chef de service, d'un pôle instruction des autorisations du droit des sols comprenant un chef de pôle et trois agents instructeurs et d'un pôle Aménagement et Habitat avec 4 agents.

S'agissant de l'instruction du droit des sols, le service commun instruit les permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables (sauf pour Yzeure qui conserve la gestion de ses déclarations préalables) et certificats d'urbanisme opérationnels. Les communes continuent d'instruire les certificats d'urbanisme d'information.
S'agissant de la délégation confiée au service instructeur, elle peut être de deux niveaux :

- ✓ Délégation minimale : signature uniquement des consultations des services extérieurs.
- ✓ Délégation maximale : signature, en plus des consultations des services extérieurs, des notifications de délais dans le 1er mois.

Les missions principales du service instructeur sont les suivantes :

- ✓ Assistance possible pour rencontre avec les pétitionnaires préalablement au dépôt d'un dossier
- ✓ Notification des délais et/ou demande de pièces manquantes (si délégation maximale)
- ✓ Instruction des dossiers (complétude, délais, conformité au PLU ou à la carte communale ...)
- ✓ Consultation des services extérieurs (hors Architecte des Bâtiments de France)
- ✓ Rédaction d'un projet de décision

Au démarrage du service, il avait été convenu d'une gratuité jusqu'au 31/12/2016.
Par délibération du Conseil Communautaire du 21 octobre 2016, il a été décidé de mettre en place la tarification suivante à compter du 1er janvier 2017 : 40 € par dossier (tarification à l'acte brut).

B. Le bilan de l'instruction des autorisations du droit des sols

Evolution 2017/2018 du nombre d'acte instruits par le service commun des Autorisations du Droit des Sols.

Du 01/01/2017 au 31/12/2017	**Total**	Type de délégation
Total	**935**	
Total hors commune de Moulins	**600**	
Aurouër	**8**	MAXI
Bessay sur Allier	**44**	MAXI
Besson	**21**	MAXI
Bressolles	**30**	MAXI
Chemilly	**18**	MAXI
Coulandon	**20**	MINI
Dornes	**36**	MAXI
Garnat sur Engièvre	**16**	MAXI
Lusigny	**27**	MAXI
Marigny	**8**	MINI
Montbeugny	**16**	MINI
Moulins	**335**	MAXI
Neuilly le Réal	**44**	MAXI
Neuvy	**25**	MAXI
St-Ennemond	**12**	MAXI
St-Parize-en-Viry	**0**	MAXI
Souvigny	**45**	MAXI
Toulon sur Allier	**43**	MINI
Trévol	**51**	MINI
Le Veurdre	**5**	MAXI
Villeneuve sur Allier	**18**	MAXI
Yzeure	**113**	MINI

Sur 44 communes, 22 ont confié l'instruction des autorisations du droit des sols à Moulins Communauté. Les autres communes n'ont pas confié leur instruction par choix ou du fait de l'absence de document d'urbanisme.

Sur 22 communes, 6 ont choisi une délégation à minima représentant 251 actes soit 27 % des actes instruits. 16 communes ont fait le choix de la délégation maximum représentant 684 actes soit 73 % des actes instruits.

En 2017, l'activité du pôle instruction des autorisations du droit des sols a augmenté de 30 %, ceci s'expliquant pour moitié par l'arrivée des nouvelles communes suite à la fusion des territoires.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018	**Total**	Type de délégation
Agglo	**820**	
Agglo sauf Moulins	**523**	
Aurouër	**10**	MAXI
Bessay sur Allier	**31**	MAXI
Besson	**21**	MAXI
Bressolles	**38**	MAXI
Chemilly	**17**	MAXI
Coulandon	**19**	MINI
Dornes	**27**	MAXI
Garnat sur Engièvre	**13**	MAXI
Lusigny	**28**	MAXI
Marigny	**13**	MINI
Montbeugny	**14**	MINI
Moulins	**297**	MAXI
Neuilly le Réal	**31**	MAXI
Neuvy	**39**	MAXI
St-Ennemond	**17**	MAXI
St-Parize-en-Viry	**5**	MAXI
Souvigny	**37**	MAXI
Toulon sur Allier	**34**	MINI
Trévol	**37**	MINI
Le Veurdre	**5**	MAXI
Villeneuve sur Allier	**9**	MAXI
Yzeure	**78**	MINI

En 2018, l'activité du pôle instruction des autorisations du droit des sols a légèrement diminué. On constate en effet une baisse des actes instruits principalement sur les communes du pôle urbain : Toulon, Moulins, Yzeure concentrent 71 % de la baisse.

On peut également souligner que 5 révisions de PLU sont en cours et concernent les communes de Besson, Bressolles, Toulon, Trévol et Villeneuve ; 2 PLU sont en cours d'élaboration et concernent Montbeugny et Garnat.

IV. Impact financier de la mutualisation par création de services communs

La mutualisation par création de services communs entraine des variations financières tant en recettes qu'en dépenses.

A. Impact financier d'une mutualisation par transfert d'agent sur la Dotation d'Intercommunalité

La mutualisation par transfert d'agent a des incidences très fortes sur la Dotation d'Intercommunalité. En effet, la Dotation D'intercommunalité fait intervenir dans son calcul le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Le mécanisme est le suivant : plus le coefficient augmente plus la Dotation d'intercommunalité se bonifie.

Principe de calcul du CIF :

Calcul du CIF en FPU	EPCI	Communes
Produits TH		
Produits TFPB		
Produits TFNB		
Produits TAFNB		
Produits CVAE		
Produits CFE		
Produits IFER		
Produits TASCOM		
Redevance assainissement		
Produits DCRTP		
Produits ou prélèvement FNGIR		
Produits TEOM ou REOM		
Dotations de compensation		
Dépenses de transfert		

CIF =

$$\text{Calcul du CIF} = \frac{\square - \square}{\square + \square}$$

Les dépenses de transfert retenues dans le calcul du CIF correspondent aux Attributions de Compensations et à la moitié de la Dotation de Solidarité Communautaire.
Plus les dépenses de transfert diminuent, plus le Coefficient d'Intégration Fiscale augmente.

Ce coefficient agit comme suit dans le calcul de la Dotation D'intercommunalité :

Dotation d'Intercommunalité = Dotation de Base + Dotation de Péréquation

Dotation de Base = Population DGF x CIF x Valeur de point

Dotation de Péréquation = Population DGF x CIF x Valeur de point x écart relatif de potentiel fiscal

A données constantes, plus le CIF augmente, plus la Dotation d'Intercommunalité augmente.

Les simulations effectuées permettent d'établir qu'une baisse des dépenses de transfert d'un 1 M€ génère une augmentation de la dotation d'intercommunalité de 150 000 €.
Cet effet bonification intervient en N+2.

Ainsi, compte tenu des coûts de transfert totaux établis par la CLECT à savoir 3.4 M€, on peut estimer (à données constantes) une bonification de la dotation d'intercommunalité de l'ordre de 510 000 € à terme.

Depuis 2016, plusieurs éléments sont venus annihiler les effets de leviers des transferts de charges pour Moulins Communauté :
-en 2016 : chute de la valeur de points de la Dotation D'intercommunalité
-en 2017 : application d'une formule dérogatoire en 1ère année de fusion avec attribution d'un CIF le plus élevé des EPCI préexistants en l'espèce pour notre territoire le CIF retenu était celui de l'ex Moulins Communauté de 2016.
-en 2018, application d'une formule dérogatoire en 2ème année de fusion avec la non prise en compte des transferts réellement supportées par Moulins Communauté ; en effet, en 2ème année de fusion, le CIF fait l'objet d'une pondération par un taux moyen de dépenses de transfert. Ce taux moyen est national et calculé par échelon de collectivité. Pour Moulins Communauté en 2018, il était de 68.57 %

Ainsi en appliquant les calculs classiques du CIF, notre CIF 2017 aurait dû être de 33.5 %, le CIF notifié a été de 32.97 %. En 2018, notre CIF aurait dû être de 39.45 %, il a été notifié à hauteur de 37.91 %.

La Dotation d'Intercommunalité a bien augmenté en 2017 et 2018, le CIF a évolué, mais malheureusement, compte tenu des modifications de périmètre, il est à ce stade impossible d'isoler la part mutualisation des autres facteurs qui ont entrainé ces modifications.

Il faut donc attendre la notification de la fiche DGF 2019 pour pouvoir analyser le gain de Dotation issu de la mutualisation, sous réserve qu'aucun changement ne soit intervenu dans les modalités de calculs.

A noter que par courrier du 11 janvier 2019, la préfecture de l'Allier a informé Moulins Communauté de l'introduction d'une réforme de la dotation d'intercommunalité dans la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018.

L'article 250 de cette loi prévoit désormais une enveloppe globale de DGF concernant tous les EPCI à fiscalité propre, et non plus une masse de crédits répartie entre quatre catégories d'EPCI (Communauté urbaines et métropoles, communauté d'agglomération, communauté de communes à fiscalité professionnelle unique, communautés de communes à fiscalité additionnelle).

La préfecture précise son impossibilité d'anticiper les effets de cette réforme sur les dotations que percevront chacun des EPCI. Elle indique pour autant que les intercommunalités conservent la garantie de percevoir au moins 95 % de la dotation par habitant perçue l'année précédent.

Nous pouvons noter que cette enveloppe unique doit être revalorisée de 30 M€ par an avec un complément de 7 M€ pour 2019 ; ces augmentations ne seront pas financées par l'Etat mais par le « bloc communal ».

Eléments également à prendre en compte dans le nouveau calcul de la Dotation d'Intercommunalité, la partie dotation de péréquation intégrera désormais le critère revenu moyen par habitant en plus de la population, du potentiel fiscal et du CIF.

Il convient donc d'être prudent dans la projection budgétaire de la dotation d'intercommunalité en attendant la note d'information publiée courant 1er semestre.

B. Impact financier d'une mutualisation par transfert d'agent en terme d'économie de gestion

Comme précisé dans le DOB 2018, la mutualisation permet de créer des synergies, de renforcer des équipes, de trouver de nouvelles compétences techniques.

Ainsi une économie de 1 M€ par an sur la masse salariale au terme des 3 phases de mutualisation était indiquée correspondant pour 0.65 M€ d'agents non remplacés mais dont les missions ont été reprises par les services communs et pour 0.45 M€ de recrutements qui auraient été nécessaires sans la mutualisation suite aux directives de l'Etat et aux grands projets de Moulins Communauté.

Les chiffres de la masse salariale tels que réalisés permettent d'établir si in fine Moulins Communauté a économisé 0.65 M€ en confiant les missions d'agents ayant quitté la collectivité à des services communs.

En 2018, la masse salariale de Moulins Communauté représente un montant de 7.7 M€. En 2014, année précédant la mutualisation, elle était de 4.5 M€.

Son évolution est donc sur cette période de 3.2 M€.

Afin de comparer à périmètre constant, nous devons retraiter les éléments suivants qui sont venus impactés la masse salariale indépendamment de la mutualisation à savoir :

- La fusion
- La reprise des agents du GAL
- Les recrutements sur des périmètres non communs

Soit un montant de 0.6 M€

L'évolution de la masse salariale entre 2018 et 2014 en dehors des éléments extérieurs à la mutualisation est donc de 2.6 M€.

Pour rappel, la masse salariale transférée dans le cadre des 3 phases de mutualisation représente un montant de 3.2 M€ déduit à vitam des AC des communes ayant transférées leur personnel.

Ainsi, Moulins Communauté a donc bien réalisé une économie de 0.6 M€ sur sa masse salariale grâce à la mutualisation.

Cette économie a permis à Moulins Communauté d'apporter plus de 30 M€ de financement sur son plan de mandat générant par effet levier plus de 200 M€ d'investissement sur le territoire.

V. Mutualisation : facteur prépondérant de l'amélioration de la gestion

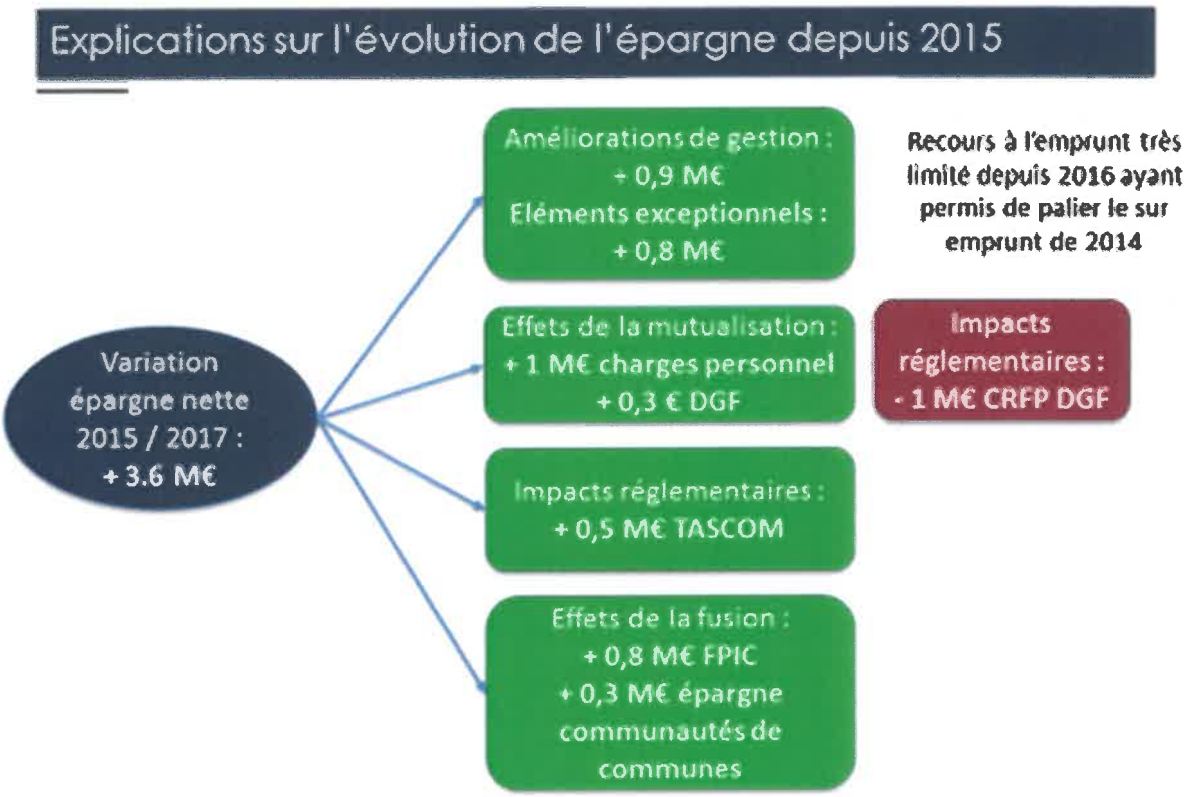

VI. Prochaine étape de la mutualisation

Moulins Communauté reste ouverte à une prochaine étape de mutualisation avec transfert d'agents permettant d'élargir encore ses compétences.

A ce jour, aucune commune ne s'est portée candidate.

PARTIE 3. CARACTERISTIQUES DE LA DETTE DE MOULINS COMMUNAUTE

I. Evolution de l'encours de la dette

Capital restant dû (€)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Budget principal	3 895 501	3 673 784	3 440 476	7 286 105	6 875 750	7 981 227 (1)	7 456 167
Assainissement	7 713 249	7 205 009	6 535 683	7 702 477	7 770 419	10 078 372 (2)	11 432 751 (3)
Parc des Expositions	3 151 578	3 004 700	2 850 800	2 689 520	2 521 014	2 343 958	2 158 431
Transports	931 869	878 409	823 410	1 238 701	1 155 762	1 678 681	1 553 678
Production énergie solaire	256 000	242 874	230 124	216 790	202 844	188 257	173 001
ZA Portes de l'Allier	1 100 000	5 500 000	7 000 000	0	0	0	0
TOTAL	**17 048 197**	**20 504 416**	**20 880 493**	**19 133 593**	**18 525 789**	**22 270 495**	**22 774 028**

Source : Données INSITO, finance active, 2019

(1) Reprise dans le cadre de la fusion au 01/01/2017, de prêts contractés par les communautés de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise pour un encours de 607 357 €.

(2) Emprunt de 3 000 000 € mobilisé en 2017.

(3) Reprise des prêts contractés par les communes dont la gestion de l'assainissement collectif a été reprise par Moulins Communauté au 01/01/2018 pour un encours de 2 323 898 €.

II. Autres caractéristiques

Données sur les caractéristiques de la dette (au 31-12-2018) :

	Taux moyen	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne
Au 31-12-2018	2.54%	12 ans et 8 mois	6 ans et 11 mois

Source : Données INSITO, finance active, 2019

En comparaison en 2017, la durée de vie résiduelle des emprunts contractés par les villes et EPCI de la même strate s'élevait à 13 ans et 7 mois, et le taux moyen à 2,69%.

Données par banque (au 31-12-2018) :

Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE POSTALE	8 127 418	36%
CAISSE D'EPARGNE	4 324 748	19%
CREDIT AGRICOLE CENTRE-FRANCE	3 718 438	16%
DEXIA CLF	3 507 267	15%
SOCIETE GENERALE	926 869	4%
BANQUE POPULAIRE	865 496	4%
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	733 566	3%
CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE	390 029	2%
CREDIT MUTUEL	180 197	1%
Ensemble des prêteurs	**22 774 028**	

Source : Données INSITO, finance active, 2019

Sûreté des emprunts :

Moulins Communauté possède une dette composée à **100% de produits fiables et non structurés**. En comparaison en 2017, les EPCI et villes de la même strate possédaient en moyenne : 95% de produits non structurés, 4.2% de produits à faibles risques ou risques limités et 0.8% de produits à risques élevés ou hors Charte.

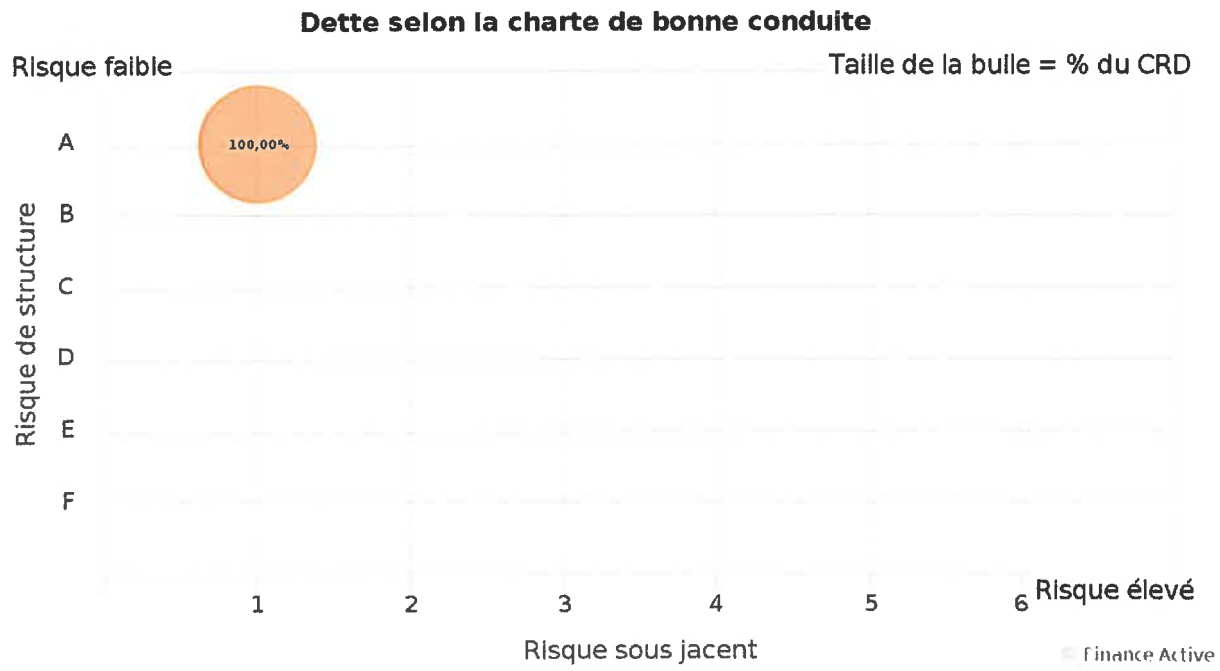

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement permet de mesurer la solvabilité de la collectivité. Il compare le niveau de l'épargne brute (l'autofinancement) – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours, qui mesure les futurs remboursements.

Ce ratio correspond à la période de temps nécessaire à une collectivité pour solder sa dette via son autofinancement : son calcul équivaut (avec retraitement) au rapport de l'encours de la dette sur l'épargne brute. Pour être analysé, le résultat doit être rapporté à la moyenne pondérée de la durée de vie des investissements (30 ans), et de manière à pouvoir faire une comparaison sur l'évolution de la masse globale d'emprunts à long-terme, on retient la durée de vie résiduelle moyenne des investissements (statistiquement la moyenne des équipements est considérée comme étant à mi-vie lors de l'analyse), soit 15 ans.

Hors phase d'investissement importante, la capacité de désendettement sur l'ensemble des budgets d'une collectivité devrait se situer en-dessous de 15 ans.

Evolution du ratio de désendettement du budget principal :

(nombre d'années)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal	0,8	0,8	0,8	0,72	1,13	2,24	2,15	1,3

Taux d'intérêt

Part de taux variables et taux fixes dans la dette de Moulins Communauté au 31-12-2018 :

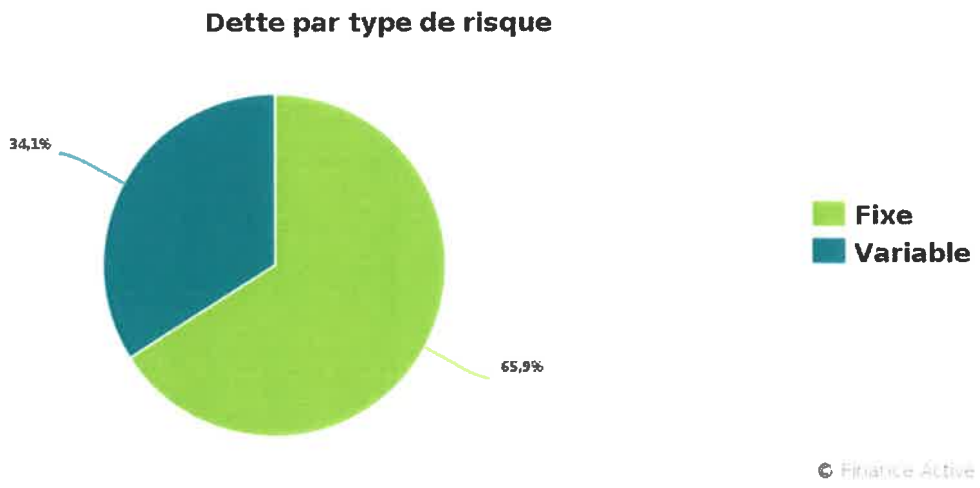

Sources : Données INSITO, Finance Active, 2019

Profil d'amortissement prévisionnel

Le profil d'amortissement prévisionnel retrace l'évolution de l'annuité de la dette à partir de l'encours prévisionnel au 31 Décembre 2018.

Les nouveaux emprunts qui se rajouteraient au-delà de cette date ne sont pas pris en compte.

Tableau d'amortissement prévisionnel tous budgets confondus

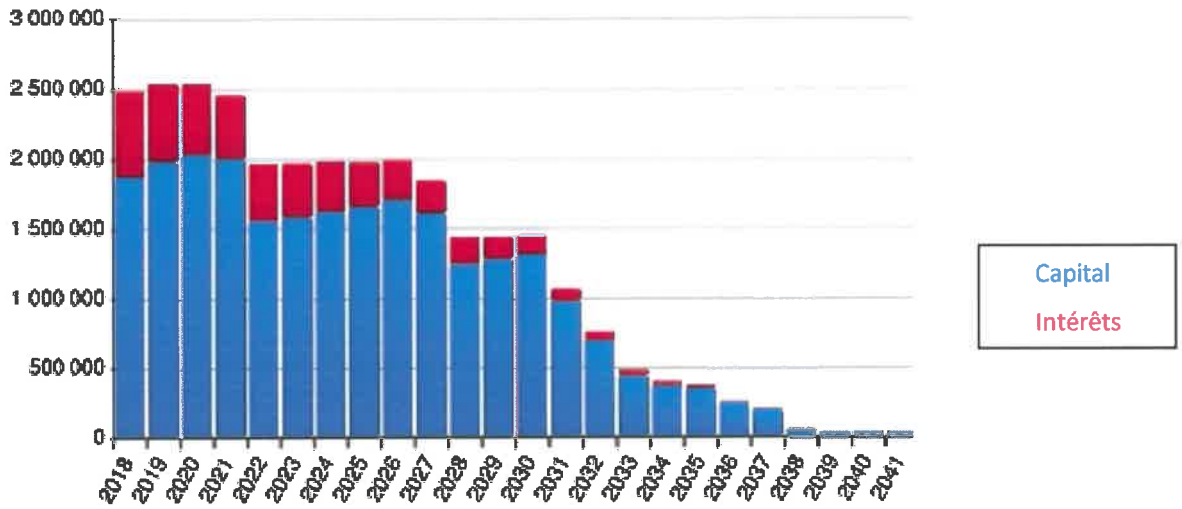

Sources : Données INSITO, Finance Active, 2019

PARTIE 4. LOI DE FINANCES POUR 2019

La loi de finances pour 2019 découle de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau des investissements.
Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

La loi de finances pour 2019 précède de peu le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1er semestre 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections locales de 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme.

Cette loi de finances ne contient donc pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales. A l'instar des dernières lois de finances, celle-ci distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

I. Les mesures fiscales

A. La taxe d'habitation : poursuite de la réforme

i. Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

Rappel du principe : L'article 3 de la LFI 2018 proposait un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettait à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Le paiement de la TH était en revanche maintenu pour les autres contribuables (20%).
L'objectif d'allègement total de TH devant être atteint de manière progressive sur 3 ans. En 2018 et 2019, la cotisation de TH restant à charge de ces foyers, après application éventuelle des plafonnements et exonérations existants, est abattue de 30 % puis de 65 %.
Ce nouveau dégrèvement concernera les foyers dont les ressources n'excèdent pas :
- 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une part,
- majorées de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire.

Maintien des dispositifs d'exonérations de TH en vigueur :

Les contribuables qui bénéficiaient déjà d'une exonération de TH verront leur avantage maintenu selon les mêmes mécanismes en vigueur avant 2018 (le dégrèvement de TH ne se substitue pas aux exonérations en vigueur).

Conséquences : les communes et les EPCI continueront en principe à subir la même perte de recettes liée à la compensation partielle de ces exonérations (compensation calculée sur la base de taux figé).

La LFI 2019 poursuit le mouvement de baisse progressive de la taxe d'habitation. Après une première baisse de 30% au 1er octobre 2018, le taux de dégrèvement sera porté à 65% en 2019 jusqu'à la suppression de cette taxe à l'horizon 2020.

ii. Compensation des pertes de recettes liées au dégrèvement de TH

L'État prendra en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement (30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020) dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions au titre de 2017.

Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables.

Les éventuelles réductions de taux ou augmentations d'abattement resteront à la charge des collectivités locales.

Les abattements votés par les collectivités locales continuent de s'appliquer tant qu'ils n'ont pas été rapportés.

B. Les valeurs locatives

i. Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels

Plusieurs mesures sont proposées concernant les modalités de qualification des locaux industriels et d'évaluation de leurs valeurs locatives qui permettent d'établir la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation foncière des entreprises.

Pour sécuriser la détermination de ces valeurs, la définition des établissements industriels au sens foncier dégagée par la jurisprudence du Conseil d'Etat est légalisée. A partir de 2020, les locaux dont les installations techniques ne dépassent pas 500 000 € seront exclus de cette catégorie.

Dès 2019, quand la valeur locative d'un local industriel ou professionnel évolue de plus de 30 % suite à un changement d'affectation ou de méthode d'évaluation, le montant de cette variation sera pris en compte progressivement sur 6 ans : 85% la première année, 70% ensuite, 55% la troisième année, 40% la quatrième, 25% la cinquième et 10% la sixième. Cette mesure permet d'accompagner les entreprises poursuivant leur développement économique en lissant dans le temps les effets résultant de la hausse de la valeur locative et en cas de baisse, de lisser la baisse des ressources fiscales pour les collectivités.

ii. La revalorisation des valeurs locatives cadastrales

Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives étant liée à l'inflation constatée (si celle-ci est positive), celle-ci s'élèvera à +2.2% en 2019. Pour mémoire, le taux de revalorisation 2018 était de 1.24% et 0.4% en 2017.

C. La taxe sur les ordures ménagères (TEOM)

i. Aménagement de la TEOM

Le périmètre des dépenses pouvant être financées par la TEOM est élargi : est maintenant autorisée la prise en compte soit des dépenses réelles d'investissement, soit les dotations aux amortissements correspondantes.

Il est également prévu de mettre à la charge des collectivités, les dégrèvements qui font suite à une « constatation par décision de justice de l'illégalité de la délibération fixant le taux de la taxe ».

ii. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi)

Cette tarification permet l'application du principe pollueur-payeur aux usages du service. Elle intègre le niveau de production des déchets pour la facturation à l'usager afin de l'inciter financièrement à des comportements vertueux.

Les collectivités peuvent instituer une part incitative de la taxe (assise sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits) qui s'ajoute à une part fixe déterminée selon les modalités de la TEOM

« classique ». Le tarif de la part incitative est fixé annuellement par délibération afin que son produit soit compris entre 10% et 45% du produit total de la taxe.

D. Automatisation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La LFI 2019 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.
L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1er janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.
L'article précise également le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration (pour quelques dépenses spécifiques).

E. Autres mesures

i. Suppression de taxes à faible rendement

En 2019, une vingtaine de taxes à faible rendement seront supprimées avec pour objectifs :

- La simplification du droit fiscal,
- La réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises,
- L'allègement des formalités déclaratives des entreprises,
- La réduction des coûts de recouvrement.

Les secteurs concernés sont les industries culturelles, le secteur agricole, celui des transports, les jeux, le tourisme, l'artisanat et les télécommunications.

Les suppressions concernent essentiellement des taxes dues par les entreprises, dont entres autres :

- La contribution de sécurité de la propriété maritime,
- Le droit d'immatriculation des opérateurs et agences de voyages,
- La contribution aux poinçonnages et essai des métaux précieux,
- Le prélèvement sur les numéros surtaxés pour les jeux et concours radiodiffusés et télévisés

La compensation des pertes de recettes en résultant est assurée par le budget général de l'Etat.

ii. Modifications des relations ordonnateurs / comptables publics

1. Encaissement des recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public

La LFI 2019 permet de confier à un ou plusieurs prestataires externes l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et dépenses publiques, ainsi que l'encaissement par carte bancaire.
Le prestataire est alors soumis au contrôle de l'Etat, au secret professionnel et doit fournir une garantie financière assurant le reversement au Trésor Public.
L'objectif de cette mesure est de permettre à l'administration des finances publiques de ne plus manier d'espèces d'ici 2 ou 3 ans.

2. Expérimentation du compte financier unique (CFU)

La LFI prévoit l'expérimentation du compte financier unique à partir de l'exercice 2020, pour une durée maximale de 3 ans.
Les collectivités et leurs groupements disposent de 6 mois à compter de la promulgation de la LFI 2019 pour se porter volontaires. La seule condition pour pouvoir participer à cette expérimentation est d'adopter la nomenclature comptable M57.
Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, doit permettre une simplification des processus administratifs et une meilleure sincérité des comptes en regroupant l'ensemble des informations comptables dans un seul document.

3. Création des agences comptables à titre expérimental

Dans la lignée du CFU, l'article 243 de la LFI 2019 permet à l'Etat de déléguer à une collectivité locale, sa fonction de comptable public pour une durée de 3 ans reconductible. La collectivité devra déposer sa demande au plus tard le 31 mars de l'année précédant sa mise en place.

II. Les dotations et le FPIC

A. La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le montant global de DGF est maintenu à son niveau 2018.

i. La dotation d'intercommunalité : réforme pour les EPCI à fiscalité propre

Cette réforme de la dotation d'intercommunalité, inspirée des recommandations du comité des finances locales de juillet 2018, présente plusieurs objectifs :

- Assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles,
- Maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale,
- Réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition,
- Simplifier le fonctionnement et son mode de calcul

En 2019, la part de la dotation d'intercommunalité augmente de 30 M€ au sein de l'enveloppe globale de DGF. **Cette augmentation serait désormais annuelle à compter de 2019, mais financée par le bloc communal en interne** et non par l'Etat. A titre exceptionnel, un abondement supplémentaire de 7 M€ en 2019 est mis en place.

La réforme prévoit également des mesures en faveur des EPCI qui ont engagés un changement de catégorie au 1er janvier 2019 : afin de ne pas remettre en cause les projets des communautés de communes qui souhaitent se transformer en communautés d'agglomération et des communautés d'agglomérations souhaitant se transformer en communautés urbaines, un amendement permet de déplafonner le montant de dotation d'intercommunalité que ces communautés percevront en 2019 uniquement (qui sera donc supérieur à 110%).

Cette disposition concernerait 12 territoires pour un coût total estimé à 7 M€ ; Elle nécessitera d'augmenter les besoins de financements de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité de 30 M€ à 37 M€ **prélevés sur les communes (écrêtement de la dotation forfaitaire) et les autres EPCI (écrêtement de la dotation de compensation).**

Ainsi, la LFI prévoit une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI à fiscalité propre, en conservant la même architecture actuelle : 30% de dotation de base et 70% de dotation de péréquation. Pour calculer cette dernière, aux critères de population, potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale (CIF) est **ajouté le critère du revenu par habitant** et le plafonnement du CIF à 0,6.

De plus, un complément de dotation minimum est également mis en place dès 2019 pour les EPCI dont le montant de dotation 2018 est inférieur à 5€/hab. Ce complément ne s'adresse qu'aux EPCI ayant un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen de la catégorie.

Est également élargi le dispositif de garantie de dotation égale à 100% du montant de l'année précédente pour tous les EPCI à fiscalité propre remplissant l'une ou l'autre des conditions ci-dessous :

- CA dont CIF > 0,35
- Potentiel fiscal par hab < au moins 60% au potentiel fiscal moyen par habitant de la catégorie

ii. Les dotations de péréquation : la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), la dotation nationale de péréquation (DNP)

L'enveloppe des dotations de péréquation progresse au sein de l'enveloppe globale de DGF.

Cette augmentation est traditionnellement financée pour moitié par une diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de DGF.
Pour la deuxième année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement, mais cela **augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.**

B. Le Fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC)

Pour la troisième année consécutive, le montant du **FPIC est maintenu à 1 Md€ en 2019**.
Aucun changement concernant les modalités de calcul ou de répartition n'est prévu en 2019.

C. Autres dotations

i. La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) instituée en faveur des communes et des EPCI est pérennisée. Toutefois, l'enveloppe qui lui est allouée diminue, passant de 615 M€ en 2018 à 570 M€ en 2019.

ii. La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

L'enveloppe qui lui est consacrée reste inchangée à 1 046 M€ en 2019.

Quand la dotation est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'Etat et la collectivité, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention.

iii. La Dotation politique de la ville (DPV)

Elle se stabilise à 150 M€ en 2019.

Ses modalités d'attribution sont modifiées pour :

- Prendre en considération l'absence d'actualisation de la population retenue dans le calcul du ratio entre la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville et la population totale,
- Rendre éligibles à cette dotation les communes qui comprennent un quartier présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et considérés comme d'intérêt régional,
- Elargir le critère fondé sur l'éligibilité à la DSU,
- Déplafonner le nombre de communes éligibles à la DPV, aujourd'hui fixé à 180 communes : 199 communes seraient éligibles en 2019.

PARTIE 5. LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS

I. Aménagement, urbanisme, habitat, travaux

A. L'urbanisme

La procédure de révision du SCoT relancée à partir de mi-2017, suite à une interruption fin 2015 en raison de la modification du périmètre de Moulins Communauté, devrait être finalisée au cours de l'année 2019.
Dans le domaine du soutien de Moulins Communauté aux Communes élaborant ou révisant leur document d'urbanisme, sur le budget de 100 000 €, 60 532 € sont déjà mobilisés.
Concernant la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), le territoire de Moulins Communauté a été classé comme Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) dans le cadre de l'application de la Directive Inondation. A ce titre, il doit faire l'objet de l'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation s'appuyant sur un diagnostic préalable de ce risque, qui a été réalisé en 2018, pour une mise en œuvre effective au cours de l'année 2019.

B. L'habitat

Au cours de l'année 2019, Moulins Communauté souhaite poursuivre la mise en œuvre d'une politique globale de l'habitat sur son territoire au travers d'un programme local de l'habitat (PLH) dans le cadre de sa compétence habitat.
Ce PLH doit comprendre les éléments suivants :

- un diagnostic sur le fonctionnement des marchés locaux du foncier et du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique ;
- un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque commune et, le cas échéant, par secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci

L'année 2019 sera celle du choix du bureau d'études en charge de ce PLH puis de la réalisation du document.
Moulins Communauté maintient son dispositif d'aides au profit des propriétaires privés et des communes :

Propriétaires occupants :

- 15 % du montant HT des travaux subventionnés par l'Anah – Aide plafonnée à 2 000 €
- 200 € « Habiter Mieux »
- 2 500 € pour la sortie de vacance d'un logement vacant depuis plus de deux ans

Propriétaires bailleurs :

- 200 € « Habiter Mieux »
- 2 500 € pour la sortie de vacance d'un logement vacant depuis plus de deux ans

Communes :

- aide à la réhabilitation de logements vacants depuis plus de deux ans et situés au cœur de ville ou au cœur de bourg
- 10 % du montant HT de l'opération de réhabilitation – Aide plafonnée à 2 500 € par logement, étant précisé que cette aide n'est pas cumulable avec le fond de concours aux communes rurales

Sur l'année 2018, 136 dossiers ont été déposés à Moulins Communauté (dont 133 concernant des propriétaires occupants) ; par ailleurs, une vingtaine de dossiers supplémentaires ont été déposés à l'Anah fin 2018 et sont en attente de validation ; ce qui portera le nombre définitif de dossiers à plus de 150 dossiers pour l'année 2018.
Les 136 dossiers déposés auprès de Moulins Communauté ont permis de générer plus d'1.6 M€ de travaux avec l'apport de plus de 700 000 € de subventions de l'ensemble des partenaires dont plus de 200 000 € par la Communauté d'agglomération à ce jour (porté à environ 250 000 € quand tous les dossiers auront été validés par l'Anah).

C. Le développement durable

Dans le cadre du Contrat territorial Axe Allier Aval, Moulins Communauté procède à l'entretien du sentier des Castors et à la restauration de la ripisylve et des habitats remarquables à Chavennes. A noter qu'en 2019 des inventaires faunistiques seront établis à Chavennes.

Dans le cadre de la convention Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) octroyant une aide de 500 000 € de l'Etat pour les opérations d'extension du siège de Moulins Communauté, d'achat de véhicules et de travaux de récupération d'énergie à l'Ovive, Moulins Communauté a acquis des véhicules électriques fin 2018. Elle a également mis en place un rucher communautaire, cet équipement sera un élément clé des actions menées par Moulins Communauté en faveur de la biodiversité et du rôle des insectes polinisateurs en 2019 (Api days, animations à destination des scolaires, expositions).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est porté par le SDE03 à l'échelle départementale. Les bureaux d'études sont aujourd'hui retenus. 2019 sera l'année de la mise en place des ateliers et de l'élaboration du document pour notre collectivité, acteur obligé de cette démarche.

Moulins Communauté participe à la phase préparatoire du Contrat territorial Val de Loire post-2020.

La Communauté d'agglomération poursuit les travaux de mise en œuvre du schéma de valorisation de la réserve naturelle nationale (RNN) du val d'Allier suite à la convention approuvée en conseil communautaire le 28 juin 2018.

En effet, dans le cadre du *Schéma de valorisation de la RNN,* il s'agit de répondre aux attentes des locaux mais aussi des prescripteurs touristiques (hébergeurs, offices de tourisme, commerçants, etc.) à travers la mise en place d'une offre qualitative pour le grand public. La Réserve dispose de 26 points d'entrée qui sont difficiles d'accès. La stratégie développée dans ce schéma consiste donc à améliorer et à rendre visible une offre souvent déjà existante mais peu ou mal connue.

Dix points d'accès sont proposés par ce schéma, choisis pour leurs aménagements existants, leurs fréquentations et leurs enjeux de protection mais aussi de développement touristique. Pour chacun d'entre eux, un descriptif des aménagements à réaliser avec contraintes, priorités et coûts estimatifs est présenté dans le Schéma. Ces aménagements seront réalisés par les EPCI. Quatre points d'accès à la réserve naturelle sur le territoire de Moulins Communauté sont concernés :

- Commune de Bressolles, site des taillables,
- Commune de Toulon-sur-Allier, site du Verdelet,
- Commune de Chemilly, site des Perrons,
- Commune de Bessay-sur-Allier, site des Rigaudets.

Un programme d'aménagement de signalétique sera ainsi décliné depuis les principales routes jouxtant le territoire et les centres bourgs des neuf communes de la Réserve pour la faire connaître et en faciliter l'accès. Enfin, chaque site disposera également de sa propre signalétique d'information locale. Afin de promouvoir cette offre globale, des actions de communication et de sensibilisation sont proposées en complément.

Sur chaque site, les travaux consistent en la matérialisation de parkings, le fléchage directionnel par rapport aux routes principales ainsi que la mise en place de mobilier (tables, panneaux d'interprétation ...).

- Une Commission Energie renouvelables

« Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » est aujourd'hui du ressort de Moulins Communauté au titre de ses compétences optionnelles. Une commission Energie renouvelables a donc été mise en place en 2018 devant les demandes croissantes liées à cette question.

Les élus recevront en 2019 des éléments de formations concernant ces dossiers techniques et sur lesquels l'attente de la population est grande.

II. Grands équipements, culture, équipements sportifs

A. Le Projet d'aménagement des berges de l'Allier

En fin d'année 2018, Moulins Communauté a présenté aux habitants le fruit des réflexions des différents ateliers qui ont été menés sur les aménagements des berges de l'Allier. Pendant longtemps, la population et les institutions ont tourné le dos à la rivière, qui était vue comme une contrainte. Désormais, il s'agit de montrer que c'est un atout et qu'il faut la valoriser.

Les études pour ce projet d'envergure ont été menées en 2018 et les travaux devraient démarrer en 2019, sur plusieurs années.

Les aménagements ne sont pas réservés à la seule ville de Moulins mais bien au territoire communautaire. Le programme démarre dès Toulon-sur-Allier, côté sud, pour aller jusqu'à Avermes, côté nord, en passant par Chemilly, Bressolles et Moulins.

Les éléments forts de ce projet d'aménagement sont bien sûr la construction du deuxième pont et la reconversion du pont de fer en voie douce pour les piétons et les vélos. C'est aussi la création d'une maison de la rivière, dans l'ancien bâtiment des services techniques du département et d'un nouvel espace baignade à hauteur de l'actuelle aire de camping-car.

i. Travaux d'aménagement des berges : un espace dédié à la nature, au bien-être, au sport et au loisir

La mobilité douce sera placée au cœur du dispositif. Les berges seront aménagées pour être entièrement parcourables à pied ou en vélo, tout en conservant l'aspect sauvage de la rivière. L'occasion de se raccrocher à la V70, un itinéraire touristique très prisé des cyclistes, et du fameux GR 300, utilisé notamment par les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Cela passe aussi par la mise en réseau de sites d'intérêt, par la connexion d'itinéraires cyclables et des chemins existants entre eux, mais également du tissu urbain de Moulins et de son centre-ville.

Le long de la rivière, il sera possible de trouver des aires de jeux pour les enfants, des espaces réservés au pique-nique, des parcours sportifs mais aussi un boulodrome et un ponton à l'usage des canoës, une zone de baignade, des espaces naturels préservés avec des cheminements naturels, des espaces événementiels éphémères, mais aussi des sentiers de promenades pédestres et cyclistes, des points d'observation et des belvédères , etc..

ii. Pont de fer

Les travaux de requalification du Pont de Fer devraient démarrer en 2019. Une Convention d'Occupation Temporaire a été signée entre Moulins Communauté et la SNCF. Il s'agit de procéder à la consolidation et la pérennisation de l'ouvrage (ancien ouvrage de la SNCF) et sa transformation en passerelle « modes doux » : des

rampes d'accès seront créées des deux côtés, des éclairages et du mobilier seront installés, ainsi que l'ensemble des aménagements nécessaire à la réalisation du projet. De nombreux aménagements sont envisageables : belvédères surplombant la rivière, bains de soleil, autant d'idées pour jalonner le parcours des usagers à pied ou en vélo. A la base de l'édifice, un espace pour accueillir des événements festifs sera créé, et des gradins seront aménagés sur la pente, à l'extrémité de l'ouvrage côté quai d'Allier.

iii. Maison de la Rivivère

Le projet global d'aménagement de berges prévoit la rénovation d'un ancien bâtiment désaffecté du Département dédié aux activités de la rivière Allier, pour en faire un lieu de vie connecté à cette dernière par la création de passerelles et de pontons : la Maison de la Rivière.
Ce lieu est un point de vue unique sur la rivière Allier, sur le pont Régemortes et sur le centre historique de la ville. Il pourra accueillir une base nautique pour les canoës, un espace dédié aux vélos pour la pratique des modes doux sur les berges, un point d'information sur le tourisme dans l'agglomération, un belvédère d'observation, un lieu de restauration, etc.

B. Les équipements sportifs

iv. Le centre aqualudique

Le territoire dispose à ce jour d'un seul et unique équipement aquatique situé sur la ville de Moulins : le centre aquatique Ovive. Il se compose d'un espace couvert comprenant un bassin sportif de 25 m, un bassin d'apprentissage de 200 m², un bassin de loisir de 150 m², une pataugeoire de 75 m² et un espace bienêtre proposant jacuzzi, hammam, sauna. En extérieur : un bassin de loisir de 400 m², une aire de jeux.
L'équipement a bénéficié d'investissements en 2017 permettant la récupération énergétique des eaux usées de baignade : ces calories sont désormais remises dans le circuit de réchauffement des eaux de renouvellement des bassins évitant ainsi des dépenses énergétiques.
Par ailleurs, soucieuse de la qualité de cadre de vie et d'offre de loisirs sur son territoire, la collectivité s'est interrogée sur les perspectives d'évolution envisageables pour l'Ovive. Un audit et une étude de faisabilité ont conduit à mettre en avant un certain nombre d'aménagements en vue d'améliorer l'offre et dynamiser l'activité de l'équipement. D'autres aménagements visant à améliorer la fonctionnalité et le confort de travail du personnel ont également été mis en avant.
Les aménagements envisagés sont : intégration d'un toboggan au sein de l'espace couvert, réhabilitation/extension de l'espace bien-être, remplacement de l'aire de jeux d'eau extérieur, mise en place d'un équipement de glisse extérieur, réorganisation de l'accueil.
Ce projet permettra d'améliorer le service rendu au public en proposant davantage d'activités sur un même lieu pour un prix constant aux habitants mais également aux touristes, des services sportifs et de loisir de meilleure

qualité et qui tiennent compte des enjeux de transition énergétique actuels, ainsi qu'un complément au projet communautaire d'aménagement des berges de l'Allier qui permettra de développer les modes doux, la détente, les jeux pour tous les âges.

v. Le stade d'athlétisme :

Inauguré en 2004, le stade d'athlétisme accueille l'ensemble des scolaires, des licenciés des différentes fédérations ainsi que des pratiquants individuels/sportifs occasionnels. Il accueille également des manifestations (meeting national). La piste est parfois mise à disposition des pompiers, de l'armée, et d'autres associations désirant organiser des manifestions sportives (Trimay, Téléthon).

En 2019, Moulins Communauté a pour ambition de moderniser son stade d'athlétisme. L'opération comprend :

- le remplacement de l'aire d'initiation aux lancers de disque par une aire plus sécuritaire composée de box de lancements ;
- la reprise des aires de lancers, comprenant la mise aux normes des cages de protections, dont les normes fédérales ont évoluées ;
- la réalisation d'une large zone revêtue tout autour de la piste permettant aux athlètes d'accéder facilement aux aires de lancers ou de sauts sans avoir à passer par les aires engazonnées. Cette zone permet également de préserver la piste en périphérie ;
- des rénovations ou mises aux normes diverses des équipements de la piste ;
- l'amélioration des zones de cheminements d'accès à la tribune et bordant le stade.

vi. Complexe de la raquette

Le complexe de la raquette de Moulins Communauté est un équipement dédié aux sports de raquette. Ce complexe permet d'organiser des compétitions régionales voire nationales mais aussi d'améliorer les conditions d'entraînement des joueurs.

Il a fait l'objet d'une première tranche de travaux de construction. Une tranche conditionnelle était prévue lors de la consultation des entreprises et de la maitrise d'œuvre. En effet, dans un souci d'optimisation des coûts d'exploitation du chauffage et une démarche tendant vers la haute qualité environnementale (JQE), l'option retenue pour le système de chauffage est le puit canadien. Il consiste à faire passer, avant qu'il ne pénètre dans le bâtiment, une partie de l'air neuf de renouvellement par des tuyaux enterrés dans le sol, à une profondeur de l'ordre de 1 à 2 mètres. En hiver, le sol à cette profondeur est plus chaud que la température extérieure. L'air froid est alors préchauffé lors de son passage dans ce circuit sous-terrain. En été, de la même manière, l'air passant dans les tubes enterrés récupère la fraîcheur du sol et l'introduit dans le bâtiment, même par +30°C extérieur, l'air peut arriver entre 15 et 20°C ! Dans ce cas, le puits canadien est appelé puits provençal.

La deuxième tranche de travaux réalisés a pour objectifs de réduire la consommation énergétique en utilisation la température constante du sol en profondeur (environ 1,5m) et ainsi baisser les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le confort pour la pratique du tennis, du tennis de table et du badminton en toutes saisons, mais également montrer l'exemple. Les travaux permettant d'atteindre les performances énergétiques de ce bâtiment sont les suivants :

- Bardage/Isolation des murs extérieurs par des parois « double peau » performantes et isolation des façades par l'extérieur sur les parties en béton
- Installations de menuiseries extérieures avec rupture de pont thermique et vitrages performants
- Mise en place du système de traitement d'air fonctionnant sur puit canadien à eau glycolée permettant d'atteindre des consommations énergétiques très basses avec des températures confortables l'hiver mais également l'été

vii. Salle multigénérationnelle de Lusigny : « La Ribambelle »

Historiquement, le projet de salle multigénérationnelle de Lusigny avait été initié par l'ancienne Communauté de communes de Chevagnes. Lors de la fusion de nos 2 intercommunalités, Moulins Communauté a choisi de poursuivre le travail et de finaliser le bâtiment. Cette salle regroupe un espace multisports pour la pratique du handball, du basket, du tennis, du badminton, du volley, des vestiaires, un local d'activités notamment pour l'accueil de réunions. Cet espace est aussi équipé de postes informatiques. Sa vocation est de devenir un lieu de vie central pour Lusigny et les communes alentours.

Cette salle est une salle multi activités intercommunale. Elle permet la pratique de différents sports mais également la pratique du multimédia dans sa salle d'activités.

Le principe de cette salle est de réunir des publics d'âges et d'horizons différents, des élèves de l'école maternelle aux associations de clubs d'ainés.

Les travaux ont été réalisés principalement par des entreprises locales. Son utilisation est gratuite pour tous.

Cette salle, qui est opérationnelle depuis janvier 2018, est d'ailleurs déjà utilisée régulièrement par plusieurs associations : la section volley-ball de l'ASDA, l'association Tamtam ma cité ou l'IUT de Moulins mais aussi l'EACCD Dompierre, Yzeure Judo, le Centre social et culturel du territoire de Chevagnes, Tennis Chevagnes, Tennis de Gannay-sur-Loire ainsi que les écoles primaires et maternelles de Lusigny. Preuve d'une appropriation intercommunale de cette salle.

viii. Skate-park

La pratique sportive du skateboard est aujourd'hui bien ancrée sur le territoire. La Fédération Française de Roller estime à deux millions les pratiquants du skateboard en France. Le skate sera également une nouvelle discipline des Jeux Olympiques 2020 à Tokyo.

Aussi, Moulins Communauté souhaite créer un skate-park sur son territoire afin d'optimiser la pratique des sports de glisse urbains. Il s'agit d'un lieu sécurisé et adapté à la pratique. Ce projet s'intègre au projet global d'aménagement des berges et de reconquêtes de l'Allier puisque le skate-park serait localisé aux alentours du Pont de Fer. Il s'agit ainsi de créer un lieu de cohésion sociale, d'échanges et de proximité ; et permettant notamment la réappropriation des berges de l'Allier par la population vivant de part et d'autre.

ix. Evènement : Moulins-Yzeure, étape du Paris-Nice 2019

La Communauté d'Agglomération de Moulins, en collaboration avec les villes de Moulins et d'Yzeure, accueillera le mardi 12 mars 2019 l'arrivée d'une étape de la célèbre course cycliste Paris-Nice.

Cette course professionnelle à étapes relie ces deux villes en huit jours, tous les ans, au mois de mars. Il s'agit d'une course prestigieuse, l'une des plus célèbres après le Tour de France, qui a vu passer les plus grands coureurs cyclistes de l'histoire. Elle regroupe les meilleures équipes cyclistes mondiales (176 coureurs) et sera retransmise dans 190 pays (29 chaines de télévision, 330 journalistes).

Cette manifestation va permettre de médiatiser le territoire à l'échelle internationale et de diffuser une image positive, tant au niveau sportif que touristique et paysager. A plus petite échelle, ce projet est essentiel pour l'économie locale dans la mesure où les équipes d'organisation mais également les journalistes et les spectateurs vont se déplacer en masse et ainsi consommer chez les professionnels de notre territoire (hôtellerie, restauration, etc.). Le simple hébergement des coureurs et de leur staff, soit 600 nuitées, devrait rapporter à lui seul plus de 40 000 euros.

Une convention a été signée entre l'organisateur de cette course, la société Amaury sport Organisation (ASO) et Moulins Communauté.

L'entrée des coureurs se fera par le nord de l'agglomération, en passant devant le CNCS et en empruntant le pont Régemortes, pour une arrivée route de Lyon, limite entre les deux villes de Moulins et Yzeure. Durant toute la semaine qui précède l'évènement, Moulins Communauté a décidé d'organiser une grande fête autour du vélo (animations, conférences, expositions, rencontres, etc.).

C. Les équipements culturels

i. L'école de musique

Pour la rentrée 2018/2019, l'ECM compte 510 élèves inscrits, répartis sur 16 disciplines instrumentales et 22 ensembles. Sur les trois dernières années on remarque une stabilité des effectifs (527 en 2015/2016, 515 en 2016/2017, 530 en 2017/2018).

Le socle du projet pédagogique de l'école de musique reste le développement des pratiques collectives et la diffusion des projets de celle-ci, au sein du territoire communautaire. Au cours de la saison 2017/2018, de nombreux évènements marquants ont eu lieu, parmi lesquels :

- Requiem de Duruflé à la cathédrale de Moulins avec le partenariat du conservatoire de Vichy (concert doublé à Vichy).
- De Bartok à Genesis à Yzeurespace, projet créatif sur la musique du XXe réunissant toutes les disciplines enseignées à l'ECM.
- Plusieurs concerts sur le territoire rural : Neuvy, Villeneuve/s Allier, Montbeugny, Neuilly le réal, Toulon/s Allier, Souvigny.

Parmi les avancées pédagogiques de l'année 2017/2018, nous pouvons noter la création d'un comité de pilotage des classes CHAM sous la supervision de l'Éducation Nationale, destiné à améliorer la coordination et

l'organisation de terrain de ce dispositif pédagogique : fonctionnement des « recrutements », renforcement des liens entre les institutions, etc.
Des présentations d'instruments en milieu scolaire se sont également développées, également en lien avec l'Éducation Nationale : trompette, cor, trombone et tuba sur trois séances consécutives avec la proposition d'assister à un grand concert à l'issu. Il est à noter qu'un nouvel ensemble de cuivres a vu le jour à l'école de musique suite à cette initiative.
L'école de musique s'attache à entretenir, pérenniser et développer les partenariats culturels avec d'autres établissements d'enseignements artistiques, notamment Vichy, Montluçon et Clermont. Un concert inter-conservatoires a eu lieu dans cet esprit en décembre 2018.
Au-delà, une réflexion commune des trois principaux établissements du département de l'Allier est d'ores et déjà en cours afin de relancer le schéma départemental de l'enseignement musical ; des projets pédagogiques et de diffusions sont à l'étude.
La médiation culturelle fait également partie des missions de cet équipement culturel par l'intéressement des élèves aux différentes saisons culturelles des salles de spectacles de l'agglomération. Un enseignant référent est désigné pour intervenir dans ce cadre.
L'école de Musique continue de soutenir des projets organisés au sein d'autres institutions culturelles du territoire de Moulins Communauté : la Médiathèque, le CNCS, le musée de l'illustration jeunesse, le Musée Anne de Beaujeu. Des partenariats nouveaux devraient aboutir, notamment avec les Studios Palace.

Par ailleurs, l'école de musique a bénéficié de travaux en 2018 : la rénovation de la façade. En effet, construite en 1994, elle est située Place du Maréchal de Lattre de Tassigny à MOULINS. Cette place et ses édifices ont fait l'objet de nombreux travaux d'aménagement, de rénovation et de construction ces dernières années. Afin d'améliorer l'esthétique de la Place du Maréchal de Lattre de Tassigny dans sa globalité, il était nécessaire de rénover également les façades de ce seul bâtiment non restauré, accolé au siège de Moulins Communauté et tout proche de la Médiathèque Communautaire.

ii. La médiathèque

Deux médiathèques sont de gestion communautaire : celle de Lurcy-Lévis et celle de Moulins.

1. Lurcy-Lévis

Une convention a été signée en 2018 pour renouveler le partenariat entre Moulins Communauté et le Département de l'Allier, confirmant le statut de « tête de réseau » de la médiathèque de Lurcy-Lévis dans le schéma départemental. A ce titre, elle bénéficie d'un dépôt de documents du Département, dont elle assure la diffusion dans les points de lecture du périmètre de l'ancienne communauté de communes (Couzon, Le Veurdre, Limoise, Neure, Pouzy-Mésangy et Saint Léopardin d'Augy).

La fusion des systèmes informatiques des deux médiathèques a lieu en fin d'année 2018. Cela se traduit par l'ouverture de nouveaux services au public en janvier 2019 : une carte d'abonné unique qui permet aux usagers d'emprunter des documents, avec la même carte, dans les médiathèques de Moulins et de Lurcy-Lévis, ainsi que dans toutes les autres bibliothèques de l'agglomération en réseau informatique avec les médiathèques communautaires. Cette carte d'abonné permet également l'utilisation de ressources numériques accessibles sur place et à distance par le biais du portail web commun.
En complément de ses services de lecture publique, la médiathèque gère un centre de ressources multimédia, salle dotée d'ordinateurs connectés à internet utilisés par la population et régulièrement mise à disposition de partenaires tels que Pôle Emploi.

2. Moulins

La médiathèque à Moulins, ouverte depuis octobre 2013, consolide son succès.
Des dispositifs de sécurité (présence d'un agent de sécurité l'après-midi, vidéo-protection) adoptés en 2018 ont permis d'écarter des éléments perturbateurs et d'amener davantage de sérénité dans l'établissement et ses abords immédiats. Ces mesures sont à l'origine de la très légère baisse de fréquentation constatée sur le plan statistique (- 0,1 %), puisque les allées et venues provocatrices de certains publics n'ont plus eu lieu en 2018. Le nombre de visites reste proche de celui de 2017 : 157 500 environ.
En parallèle, le nombre d'inscrits actifs est en légère hausse (plus de 6 500) et le volume de prêts (livres, CD, DVD) a augmenté de 3,3 %. Ce résultat est à souligner car il va à l'encontre d'une tendance nationale, plutôt à la baisse. Il témoigne de l'intérêt des usagers pour les collections proposées en prêt à la médiathèque, et légitime les investissements réalisés pour le renouvellement et l'accroissement de ces collections.
Le développement des pratiques culturelles et la lecture en particulier demeure un enjeu essentiel de l'activité de la médiathèque, notamment à travers la grande diversité d'expositions et d'animations proposées à toutes les catégories de publics tout au long de l'année, avec succès. L'accès est mis notamment sur les actions à destination des adolescents, aussi bien dans le cadre scolaire (accueil spécifique de toutes les classes de 6èmes du secteur, en partenariat avec les professeurs documentalistes des collèges) que non scolaire.
Enfin, le rôle de la médiathèque dans l'agglomération comme point d'accès incontournable au numérique se confirme et prend chaque année davantage d'ampleur. Le personnel permanent et un volontaire de service civique accompagnent quotidiennement les usagers dans nombre de leurs besoins : préparation de travaux et exposés pour les écoliers, les collégiens, les lycéens et les étudiants, démarches administratives, recherches documentaires, découverte de l'outil informatique (jusqu'au smartphone), réalisation de CV, etc. La Préfecture de l'Allier, le commissariat de police, Pôle emploi et bien d'autres services administratifs ont bien identifié la diversité des services fournis par la médiathèque et orientent régulièrement leurs usagers vers elle.

D. Les autres équipements

i. La tuilerie de Bomplein

Le projet d'aménagement du site de la tuilerie de Bomplein était porté par l'ancienne Communauté de Communes Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais. Suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et à la fusion, Moulins Communauté a repris cette opération.

Ce projet consiste en la création d'ateliers de poterie et de céramique avec projections numériques, expositions et animations. En 2015, l'ancienne Communauté de Communes Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais a conduit une étude pour démontrer la faisabilité opérationnelle du projet dans ses composantes techniques, commerciales, financières, juridiques et organisationnelles. Celle-ci a confirmé que le projet se situe à la rencontre de plusieurs motivations complémentaires et cohérentes : patrimoine bâti, savoir-faire anciens, artisanat d'art, etc. Le projet prévoit une mise en fonctionnement progressive et rationalisée. La première phase est centrée sur la réintroduction d'un travail de la terre au travers de l'installation de potiers et d'animation autour des arts de la terre.

A terme, il s'agit de développer un lieu de référence artistique tant au niveau de la qualité des ateliers, que de la créativité et un endroit fédérateur centralisé autour des métiers d'art spécialement liés, de près ou de loin, à la terre (tuiles, briques, poterie) à l'échelle départementale comme régionale ou encore internationale (des échanges culturels avec d'autres pays comme l'Afrique, la Belgique ou encore l'Allemagne sont envisagés). Le site sera en lien avec les itinéraires de randonnées existant sur le territoire et notamment le GR300.

En 2018, des travaux sur le site ont été réalisés pour réaménager une ancienne grange en un bâtiment pouvant accueillir un atelier poterie, un local de rangement et des sanitaires. L'inauguration est prévue durant le premier semestre 2019 après l'installation de nouveaux outils de médiation, tel que l'installation de panneaux permettant, notamment, de découvrir les différentes techniques utilisées sur le site de Bomplein.

III. Développement économique, tourisme, enseignement supérieur

A. Le développement économique

i. Actualité économique du territoire

Le dynamisme du territoire, c'est d'abord celui des entreprises grandes ou plus modestes qui se sont développées en 2018 ou qui ont connu des succès de notoriété ou d'affaires, notamment,

- Des entreprises en développement : POUENAT Ferronerie, United Petfood, MEWA qui conforte son ancrage local en augmentant sa capacité de production de 30 %
- LAMARTINE construction, à Thiel sur Acolin, dont la notoriété auprès des parcs zoologiques a largement dépassé les frontières de l'hexagone
- La Concession VIARD, installée en 2018 à Bessay sur Allier avec sept emplois à la clé, preuve que les territoires plus ruraux tirent également profit du développement économique et peuvent particulièrement innovant.

Le dynamisme est également porté par ses nouveaux espaces de « vie professionnelle » connus sous le libellé de « tiers lieux », FAB LAB, espace de co-working et son association gestionnaire Connecting Bourbon qui accueille chaque mois une vingtaine de travailleurs indépendants, télétravailleurs et qui a fait de ce lieu un point de rencontre à la fois convivial et très professionnel. Juliette JARRY, Vice-Présidente de la Région au Numérique, est venue dernièrement échangé très longuement avec l'ensemble des acteurs.

Les acteurs numériques de l'Allier se sont fédérés au sein de l'association Bourbonext qui a vocation à faciliter le développement des infrastructures (fibre optique, etc.) mais également l'adaptation des entreprises commerciales, TPE ou PME, aux enjeux du numériques y compris en termes de management.

Même s'il existe quelques « accidents économiques » tels que la fermeture programmée de la plateforme ITM en février 2019 suite au repositionnement de la logistique du groupe ITM, l'engagement d'Intermarché au travers d'une convention de revitalisation a permis en une seule année de faciliter l'embauche de 100 personnes, la reconversion, la mobilité de dizaines d'autres. Les comités d'engagement pilotés par BPI sont l'occasion de nous permettre de prendre la mesure d'un territoire dynamique en termes de reprises et créations d'emplois.

Une première en ex-Auvergne : Le GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) est un carburant alternatif de plus en plus plébiscité pour lutter contre le changement climatique tout en permettant le transport de marchandises par des poids lourds. Le GNV est également le carburant permettant de répondre aux impératifs de nombreuses villes et métropoles souhaitant contraindre l'accès des agglomérations et des centres villes aux véhicules diesel. Dans ce cadre, GN Drive poursuit son déploiement de stations publiques GNC (Gaz Naturel Comprimé) et ouvrira début 2019 sa troisième station à Yzeure mais la première dans l'Allier et plus largement en ex-Auvergne. Cette station délivrera, au choix du client, du gaz naturel d'origine fossile mais aussi du Biométhane offrant un gain environnemental optimal. Cette station est située dans la Zone Industrielle du Rancy à Yzeure, sur le site de la concession Iveco/MAN/Fiat Professional.

ii. L'amélioration des axes routiers facteur d'attractivité

Sur le plan de l'attractivité du territoire, l'annonce de la concession et du calendrier concernant la mise en deux fois deux voies de la RCEA constitue une avancée significative non seulement en termes de sécurité routière que d'accessibilité du territoire. Le lauréat devrait être connu dans le courant du premier semestre 2019. L'accessibilité routière n'est toutefois pas le seul enjeu de la mise en concession qui intègre dans son périmètre la future aire de service ainsi que le futur échangeur. Ces deux zones portent des enjeux économiques en termes d'hébergement, de services divers mais également de potentiel d'accueil économique d'autant que l'aire du centre routier actuel n'offre aujourd'hui quasi aucune disponibilité

iii. Le soutien à l'économie locale

1. Le soutien aux entreprises

L'aide à l'immobilier d'entreprises est l'exception qui confirme la règle puisqu'elle reste de compétence communautaire suite aux dispositions de la Loi NOTRe. Moulins Communauté a souhaité maintenir un dispositif de soutien aux projets des entreprises en conventionnant avec le Département. Cette convention a pour objectif de faciliter le financement des projets immobiliers principalement dans le secteur industriel et de pérenniser ainsi l'activité sur le territoire. Le Conseil Départemental étudie les demandes qui lui sont adressées par les entreprises sous l'angle de l'éligibilité (selon une grille de critère et une possibilité d'étude au cas par cas). Les projets retenus font l'objet d'une aide à hauteur de 10 à 15 % des dépenses éligibles plafonnées pour ce qui est de l'aide du département à 200 000 euros. Moulins Communauté accompagne l'aide départementale à hauteur de 10 % de cette dernière.

Bilan : huit entreprises accompagnées pour un volume d'investissement global de 10 millions d'euros (matériel + investissement), 20 créations d'emplois et une aide globale d'environ 600 000 euros.

Quelques entreprises soutenues : Pouenat Ferronerie (développement), United Petfood (développement), transports Yzeuriens (acquisitions externes / développement), Etablissements Jeudy (Diversification d'activité).

La convention 2017-2018 est échue fin 2018. Une nouvelle convention co-construite avec les services du Département a été présentée et approuvée au conseil communautaire de décembre 2018. Elle introduit deux principaux changements :

- L'élargissement de l'éligibilité au secteur de l'artisanat
- La participation de Moulins Communauté est portée à 20 % de l'aide du département ce qui mécaniquement augmente le montant globale de subvention perçue par l'entreprise.

2. Le soutien aux partenaires de l'économie locale

Moulins Communauté partenaire des consulaires et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier en particulier :

- Les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture) ont conduit en 2017 et 2018 une initiative en faveur de la création et reprise d'entreprises qui a mobilisé plus de quarante partenaires. Sur le territoire communautaire, Moulins Communauté a été associé au forum de l'entrepreneuriat. Cette initiative devrait être reconduite en 2019.
- En lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, Moulins Communauté poursuivra l'expérimentation suite à la mise en place d'une plateforme de crowdfunding (Allier Impulse) pour permettre à la population de financer des projets locaux (commerce, artisanat, restauration, etc.).
- Toujours en lien avec la Chambre de Commerce de d'Industrie, Moulins Communauté a adhéré à la plateforme en ligne « bourse aux locaux » afin de rendre plus accessible à une échelle nationale l'offre de locaux et de foncier.

Moulins Communauté poursuit sa politique de soutien à l'ensemble des acteurs qui œuvre au dynamisme de l'entrepreneuriat sur notre territoire : Association de Droit à l'Initiative Économique (ADIE), Réseau Entreprendre,

Plateforme Initiative Allier, France Active. A travers eux ce sont plus de 100 projets qui sont encouragés et facilités en milieu urbain comme en milieu rural.

- La convention « Réseau entreprendre » sera à renouveler fin 2019.
- Une nouvelle convention est à l'étude avec la plateforme Initiative Allier qui a fusionné en 2018 les quatre plateformes existantes sur le département.
- L'ensemble de ces structures sont également accompagnées par la Région AURA au travers d'un programme régional « Je finance mon projet ».

Les grandes manifestations de dimension régionale et nationale comme le concours agricole et Centrexpo restent soutenus par Moulins Communauté. Elles concourent à renforcer la dimension économique du territoire et à en irriguer l'économie.

3. Des préconisations en matière d'énergies renouvelables

L'économie c'est aussi l'environnement et plus précisément l'enjeu des énergies renouvelables. Une réflexion est engagée qui préfigurera les objectifs que nous nous proposerons d'atteindre en cohérence avec l'ensemble des enjeux de notre territoire qu'ils soient environnementaux ou touristique.
Le conseil communautaire de juin dernier a fait l'objet d'échanges autour de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de St Ennemond. Il en est ressorti la nécessité d'une réflexion qui sera menée au sein d'une commission ad hoc constituée à partir des commissions développement économique et urbanisme. Une première réunion s'est déroulée en décembre dernier posant les bases de ces échanges et fixant les objectifs que la commission se propose d'atteindre.
Moulins Communauté est régulièrement sollicitée par des porteurs de projets qu'il s'agisse d'éolien, de photovoltaïque (au sol ou ombrière) ou de méthanisation. L'agglomération peut être facilitatrice, c'est le cas sur le projet méthanisation Cap Vert Energie (CVE) mais elle pourrait, si les conditions sont réunies, participer à ce projet. Acteurs publiques ou acteurs privés, nationaux ou locaux (projet de méthanisation porté par cinq agriculteurs de Besson), tous prendront leur part à relever le défi de la transition écologique.

4. Les quatre axes majeurs de 2019

L'économie est l'une des compétences principales de Moulins Communauté qu'elle exerce désormais en lien direct avec la Région Auvergne Rhône Alpes dont le rôle en matière économique a été considérablement renforcé par la Loi NOTRe.

1er axe : une stratégie économique à moyen terme

Le LOGIPARC03 porte les ambitions économiques du territoire notamment en termes d'emplois (potentiellement 1 500 à 2 000 emplois à terme en fonction du besoin de la nature des activités qui s'y implanteront). Pour autant, la stratégie économique ne peut se résumer à la seule zone d'activité logistique. C'est pourquoi, Moulins

Communauté a souhaité engager une réflexion sur la stratégie économique à conduire pour les prochaines années.

Cette stratégie :

- Prendra en compte les enjeux d'aujourd'hui en termes de mutation des entreprises (technologique, numérique, etc.),
- Positionnera Moulins Communauté dans une dynamique régionale où notre territoire trouverait sa place,
- Répondra à l'enjeu de l'emploi afin de permettre aux entreprises du territoire et celles qui voudraient le rejoindre de recruter les profils dont elles ont besoin,
- Identifiera des filières ambitieuses et porteuses pour le territoire.

Cette stratégie sera définie avec l'ensemble des acteurs du territoire comme cela a été fait pour le tourisme.

Le diagnostic est en cours. Là encore, partagé avec les acteurs du territoire qu'il s'agisse des équipes de Moulins Communauté, des consulaires, de la Région AURA au niveau local (agence entreprises) comme au niveau régional, du pôle de compétitivité VIAMECA, etc. Les entreprises sont également associées au travers d'entretiens structurés qui permettront d'identifier les enjeux et les attentes.

Le diagnostic permettra également d'établir un état des lieux à l'échelle de notre nouveau territoire en termes de nombre d'établissements, de commerces, de PME, de créations d'entreprises, etc. Il est nécessaire de savoir d'où l'on vient pour évaluer et mesurer le résultat des actions menées et des politiques engagées.

2ème axe : Moulins Communauté lauréate de l'appel à projet « relever le défi démographique »

Attirer des entreprises et des porteurs de projets, c'est répondre aux enjeux de l'attractivité et de l'accueil. Être convaincu que notre territoire peut permettre à chacun d'être ambitieux et de voir aboutir son projet.

Nous porterons en 2019 un projet autour de l'attractivité et de l'accueil en partenariat avec le Conseil Départemental engagé depuis plusieurs années dans une politique d'accueil au travers de sa mission « accueil Allier » et d'actions telles que « mon bureau en Allier ». Moulins Communauté s'est portée candidate à l'appel à projet porté par le GIP Massif Central. Cette démarche doit permettre de répondre à l'objectif dans les trois ans de « relever le défi démographique » sur toutes les communes de notre territoire avec des cibles identifiées : les porteurs de projets, les jeunes, les actifs et les professionnels de santé.

Un chargé de mission sera prochainement identifié pour mettre en œuvre l'ensemble des actions qui figureront dans le dossier de candidature de Moulins Communauté. Ces actions seront cofinancées par des fonds européens au travers du GIP Massif Central.

3ème axe – Une dynamique favorable dans la commercialisation du LOGIPARC03

Le LOGIPARC03 est un projet ambitieux à maturation longue pour lequel les facteurs de réussite se mettent en place :

- Saturation du foncier autour des métropoles et notamment Lyon qui fait qu'aujourd'hui le LOGIPARC03 est la zone d'activité logistique qui offre le plus de disponibilité foncière en ex-Auvergne et sans doute en Rhône Alpes. Dans le même temps, la disponibilité de bâtiments logistiques sur le bassin lyonnais est à un niveau historiquement bas (moins de 100 000 m²). Et cela, dans un marché relativement dynamique même si l'année s'inscrira légèrement en retrait de 2017.
- Prise de conscience par les entreprises potentiellement utilisatrices du site de ses atouts, de ses spécificités, de son environnement favorable y compris administratif. Des entreprises de dimension nationale ou appartenant à des groupes européens ont visité le LOGIPARC03 ces derniers mois. Nous savons combien cette première construction significative, 18 000 m², après celle de BOSCH (8 000 m²) peut créer une dynamique favorable. Nous avons pu mesurer à quel point l'ensemble des partenaires mobilisés, Agence

AURA Entreprises, DREAL, Pole Emploi, œuvraient de concert pour faciliter l'arrivée de nouvelles entreprises sur notre territoire. Rappelons que le Département de l'Allier accueille à peine une nouvelle PME par an, le défi est de taille mais l'enjeu en termes d'emploi l'est également (1 500 à 2 000 emplois potentiels).

- Des opérateurs reconnus comme ARTHUR LOYD ou EOL s'engagent. Le LOGIPARC03 est désormais intégré à leur offre foncière,

Une étude de « positionnement stratégique » a été lancée en 2018, ses conclusions seront rendues début 2019 :

- Quelles cibles privilégier ? L'orientation du LOGIPARC03 en matière de stockage des matières sensibles conditionnées est aujourd'hui connue et validée par les acteurs de la filière. Cette cible n'a toutefois pas vocation à couvrir l'intégralité de la zone. Mais tout projet abouti contribue aujourd'hui à créer dynamique favorable à la fois en terme de visibilité mais également en termes de projets.
- Comment apporter encore plus de visibilité ? Le dépôt d'un permis de construire crée une offre et permet de réduire de manière significative le délai de construction. On parle de bâtiment en « gris ».

La logistique classique, celle de la grande distribution ou du e-commerce, nécessite de s'appuyer sur les intermédiaires du marché que sont les brookers ou commercialisateurs. En revanche, une approche plus directe peut être envisagée auprès d'autres prospects (industries à forte intensité logistique, entreprises de l'économie circulaire, etc.). Moulins Habitat concessionnaire du LOGIPARC03 a renforcé ses moyens logistiques en recrutant un commercial dédié.

4ème axe – L'ambition d'une nouvelle filière : Métiers d'art et du design.

Cette ambition s'appuie sur un écosystème favorable : des structures de formation (Lycée Jean Monnet), des entreprises référentes (POUENAT Ferronnerie), un environnement culturel, patrimonial et d'art en général porteur (CNCS). Concrètement, un cluster des métiers d'art et du design mettra en valeur ces métiers, facilitera l'entrepreneuriat au travers d'une pépinière design ouverte sur l'extérieur (voir C. Enseignement supérieur).

B. Le tourisme

Objectifs et méthodologie du schéma de développement touristique

Moulins Communauté souhaite créer les conditions pour favoriser le développement touristique et positionner le territoire comme une destination, y compris de séjour, tout au long de l'année.

La collectivité a confié en octobre 2016 au cabinet InExtenso (filiale de Deloitte) la mission d'élaborer un schéma de développement touristique sous l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'Atout France. L'élaboration du schéma de développement touristique s'est articulée en 4 phases.

Deux phases ont été finalisées en 2017 et présentées dans le cadre du DOB 2018 :

- **Phase 1 : Diagnostic touristique partagé ⇨ Restitution : assemblée plénière du 20 mars 2017**
- **Phase 2 : Positionnement et stratégie de développement touristique ⇨Restitution : assemblée plénière du 06 juillet 2017**

- **Phase 3 - Plan d'actions et valorisation de la stratégie ⇨ Restitution le 14 mai 2018 lors d'une assemblée plénière rassemblant les différents acteurs du tourisme :**

Le schéma de développement touristique s'articule autour de trois grands axes :

Axe 1 - La fédération des acteurs au sein d'une Académie du tourisme

- ❖ Faire évoluer les missions de l'OT
- ❖ Créer et animer une académie du tourisme
- ❖ Créer et animer un think tank d'idées et de créativité

Axe 2 - La consolidation de l'offre pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire

- ❖ Structurer et mettre en tourisme l'offre nature du territoire : l'axe Allier, le Bocage bourbonnais et la Sologne bourbonnaise
- ❖ Poursuivre une politique de labellisation et de valorisation du patrimoine et développer le tourisme religieux
- ❖ Développer le tourisme d'affaire et qualifier et diversifier l'offre d'hébergement
- ❖ Elaborer un schéma d'accueil et de diffusion de l'information
- ❖ Elaborer une stratégie marketing

Axe 3 - La mise en scène de l'offre touristique et culturelle du territoire

- ❖ Mettre en scène l'offre existante et développer de nouvelles expériences à partir d'un manifeste de territoire et des cahiers de tendance
- ❖ Mettre en scène les espaces publics
- ❖ Etudier l'opportunité de la création d'un événement phare annuel

La phase 3 a été finalisée en 2018.

- ➢ **Phase 4 : mise en œuvre de la stratégie et suivi/évaluation -> 2018-2022**

Nous sommes maintenant dans la phase opérationnelle qui se poursuivra jusqu'en 2022. Pour présenter les avancées de la stratégie, des **Assises du tourisme** seront organisées chaque année au mois de **mai**. Elles rassembleront en 2019 l'ensemble des acteurs du secteur touristique pour un bilan de cette première année du déploiement. Un bilan des réalisations et une projection pour l'année à venir seront faits.

Chaque axe du schéma de développement touristique se décline en plusieurs actions :

Axe 1 - La fédération des acteurs au sein d'une Académie du tourisme

- ❖ **Faire évoluer les missions de l'OT**

Les missions de l'Office du Tourisme (OT) ont évolué avec l'adoption de deux avenants à la Convention d'objectifs, le 4 octobre 2018 et le 14 décembre 2018. De nouvelles missions en lien avec les différents axes du schéma leurs ont été aussi confiées.

- ❖ **Création de l'Académie du Tourisme**

Le lancement de l'Académie du Tourisme a eu lieu le 19 novembre 2018 et a rassemblé 130 participants. Celle-ci a été créé pour les acteurs et se doit d'être leur outil, elle se réunira une fois par trimestre. Voici les caractéristiques principales de cette nouvelle structure :

- o Elle est ouverte à tous les acteurs du territoire (professionnels du tourisme, membres d'associations, de musées), pour y participer, ces derniers doivent signer une charte.
- o Elle vise principalement à associer plus fortement les différents acteurs du tourisme dans les démarches de développement touristique portées par Moulins Communauté
- o Elle vise aussi à faire travailler davantage les acteurs entre eux et à créer ainsi une nouvelle dynamique
- o Il s'agit à la fois d'un espace de rencontre, d'échange entre les acteurs mais aussi d'un lieu de concertation, d'initiative et de formation.

Le travail de l'Académie du Tourisme se poursuit en 2019 avec la réunion de groupes de travail spécifiques dès le mois de janvier 2019.

Une deuxième session de l'Académie du Tourisme sera organisée le 18 mars 2019, regroupant les professionnels qui ont signé la charte de l'académie. Lors de cette assemblée, seront présentés la marque de territoire (avec l'intervention de la société TNT : prestataire de Moulins Communauté dans le cadre de la création d'une marque de territoire) ; l'événement phare estival qu'est la mise en lumière ainsi que les formations touristiques disponibles (avec l'intervention d'un représentant de Trajectoire Tourisme).

- ❖ **Créer et animer un think tank d'idées et de créativité**

Création prévue durant le premier semestre 2019.

Axe 2 - La consolidation de l'offre pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire

- ❖ **Structurer et mettre en tourisme l'offre nature du territoire : l'axe Allier, le Bocage bourbonnais et la Sologne bourbonnaise**

Pendant l'été 2018, **un état des lieux** a été effectué par le service Tourisme et le service Environnement de Moulins Communauté. **66 circuits** ont été recensés pour un total de **1 000 kms de sentiers sur le territoire communautaire**. La conclusion de cette étude a démontré une grande disparité dans les taux de goudronnage des sentiers et le balisage. Cette étude a également permis d'établir un premier bilan de l'état des sentiers afin d'envisager les actions à prévoir pour l'année 2019.

Les axes de travail définis pour 2019 concernent :

- Un travail d'inscription et de mises à jour des chemins au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) puis au plan départemental des Espaces, Sites et Itinérances (PDESI), afin de créer un maillage de chemin efficace sur tout le territoire
- Création de nouvelles boucles de randonnées incluant des boucles plus courtes pour correspondre aux différents publics et qui valoriseront la découverte des dernières rivières sauvages d'Europe, l'Allier et la Loire, ainsi que les deux réserves naturelles présentes sur le territoire
- La transition numérique afin de proposer aux touristes et aux habitants des parcours mis à jour, en lien avec les services disponibles et les centres d'intérêts patrimoniaux présents.

L'objectif final de ce travail sera de développer des guides de randonnées (papier et numérique) complets et actualisés permettant ainsi d'inscrire les chemins de randonnée dans une offre thématique et dans l'offre globale des sports de loisirs et de nature présents sur le territoire.

De plus, le projet d'aménagement des Berges et plus particulièrement dans le schéma directeur des Berges plusieurs objectifs sont prévus et notamment : connecter les espaces urbains et naturels entre eux, mettre en scène et dynamiser le paysage des berges, conforter la ressource nature des berges, inscrire le projet des berges de l'Allier dans son patrimoine vert, valoriser et respecter le patrimoine naturel des berges comme par exemple la rivière Allier, dernière rivière sauvage d'Europe. Dans ce cadre, il est prévu l'aménagement d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine Naturel (CIPN) sur la Commune de Toulon sur Allier.

Le CIPN sera :

- pour Moulins Communauté, un lieu d'information et de présentation des enjeux du patrimoine naturel et de ses milieux, via notamment la création d'espaces, d'ateliers et de maquettes permettant d'observer l'évolution du patrimoine naturel et de l'axe fluvial principal jouxtant cet espace : l'Allier, une des dernières rivière sauvage d'Europe,

- pour les habitants de l'agglomération, un lieu de rencontre, d'information et de médiation sur les activités de valorisation du patrimoine naturel,
- pour les touristes un espace d'information leur permettant d'acquérir et d'appréhender les clés de lecture de ce patrimoine naturel fortement présent sur notre territoire.

Le CIPN, véritable lieu de ressources et équipement de proximité ouvert gratuitement aux différents publics (habitants, scolaires, touristes) pourra présenter des expositions didactiques sur les caractéristiques du patrimoine naturel du territoire, en particulier sur la rivière Allier, dernière rivière sauvage d'Europe et axe structurant majeur, de manière à mieux le faire comprendre aux visiteurs et à susciter leur curiosité et leur envie de découvrir les différents aspects de son identité. Il permettra ainsi une véritable mise en tourisme de la rivière et de ses différents milieux.

Le CIPN pourra permettre de répondre à la volonté forte, de Moulins Communauté, de valorisation et de médiation du patrimoine naturel en étant notamment le point de départ de visites guidées en direction de tous les publics (individuels, groupes et scolaires) et pourra ainsi leur permettre de mieux appréhender l'évolution du patrimoine naturel présent sur le territoire et même d'insister sur une thématique particulière avant la déambulation sur site.

Le CIPN pourra également être enrichi et complété notamment, par la mise en place d'écrans dynamiques présentant par exemple l'évolution les typologies des espaces naturels du territoire et leurs évolutions.

Cette médiation pourra aussi prendre la forme d'illustrations visuelles et de panneaux tactiles, complétés par des expositions en partenariat avec les acteurs essentiels du territoire tels que le CEN Allier, la LPO et d'autres représentants en charge notamment de la connaissance, la gestion et la préservation de notre patrimoine naturel.

Des audio-guides adaptés aux différents publics (adultes et enfants) pourront aussi être proposés à l'accueil du CIPN afin de permettre à l'ensemble des visiteurs (jeunes publics notamment) d'avoir accès à des clés de lecture relatives au patrimoine naturel dans toute sa diversité.

Afin de faciliter l'accès de tous les publics à une meilleure connaissance du patrimoine naturel, il peut également être envisagé de créer, au sein du CIPN, une salle de consultation pour ses documents et ouvrages spécialisés dans ces domaines.

❖ Poursuivre une politique de labellisation et de valorisation du patrimoine et développer le tourisme religieux

- ***Labellisation Pays d'art et d'histoire***

Aujourd'hui, dans le cadre des dynamiques engagées par Moulins Communauté pour le développement culturel, social, économique et touristique de son territoire, l'extension du label « Ville d'art et d'histoire » en « Pays d'art et d'histoire » (Pah) présente un réel intérêt. Il lui permettra de bénéficier d'un programme homogène d'animations du patrimoine à destination des visiteurs et des habitants, des adultes et du jeune public. Cette mise en réseau du territoire doit conduire à en renforcer la visibilité et l'attractivité vis à vis du public touristique.

Cette extension permettra également à l'ensemble des acteurs locaux de bénéficier d'un dispositif transversal concernant à la fois la valorisation de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de l'art dans l'espace public et l'élaboration du cadre de vie.

Ainsi, Moulins Communauté a souhaité par délibération du 31 mars 2017, entrer dans cette démarche de valorisation et de développement du territoire et entamer la procédure de candidature au label « Pays d'art et d'histoire » porté par la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Une compétence supplémentaire a été créée le 2 mars 2018 pour que Moulins Communauté porte cette candidature et in fine le label « Pays d'art et d'histoire ». Le service patrimoine de la Ville de Moulins est mutualisé auprès de Moulins Communauté depuis janvier 2018.

Le lancement du travail de préparation du dossier de candidature au label Pays d'art et d'histoire a débuté en janvier 2018. L'inventaire patrimonial du territoire a été réalisé par Guennola Thivolle, animatrice adjointe à l'Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine en charge de l'inventaire, et a été terminé fin octobre 2018. Une présentation du projet a été proposée dans les différentes communes de l'agglomération. Ces actions ont permis une découverte et une rencontre avec l'ensemble des représentants de chaque commune de Moulins Communauté.

Plusieurs actions de préfiguration ont été menées en 2018, citons notamment le colloque sur les vitraux qui s'est déroulé en partenariat entre Moulins, Souvigny et la commission diocésaine art culture et foi dans le cadre de la 25ème heure, le dernier week-end d'octobre.

Le service Patrimoine engage maintenant la rédaction de la future convention Pah, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Ministère de la Culture et de la Communication et les acteurs du territoire

De plus, seront organisés deux groupes de réflexion à partir d'avril 2019 : un groupe axé sur le jeune public et un groupe sur la médiation.

Le dossier de candidature doit être envoyé au ministère de la Culture début juillet pour un passage devant le Conseil National de l'architecture et du patrimoine en novembre-décembre 2019.

Il doit présenter le bilan des actions menées de 2014 à 2018 en matière d'animation du patrimoine (dans le cadre du Label Ville d'art et d'histoire) mais aussi d'aménagement urbain et paysager, le diagnostic patrimonial du nouveau territoire et les projets qui doivent l'animer et le structurer sur le plan urbain et paysager.

Parallèlement durant toute l'année 2019 des actions de préfiguration sur l'ensemble du territoire seront développées (jeudis de l'architecture dans des communes de Moulins Communauté, prêt d'exposition, visites, etc.).

- ***Autres labellisations***

Certaines labellisations sur le territoire ne sont pas portées directement par la Communauté d'Agglomération de Moulins, mais la Communauté d'Agglomération est un partenaire dans le cadre de l'axe 2 du schéma de développement touristique.

a) Labellisation Ville Sanctuaire

Depuis le mois de mai 2018, Souvigny possède le label « Ville Sanctuaire », rejoignant le cluster d'Atout France réunissant les 18 autres villes françaises. A ce titre Souvigny peut être, pour ces clientèles de tourisme religieux et spirituel, une locomotive pour une autre partie de l'offre « cultuelle » de l'agglomération (Musée de la Visitation, triptyque de Moulins, réseau des églises romanes, etc.) mais également pour l'offre culturelle plus globale. Il s'agit d'une nouvelle cible de clientèle à potentiel important en France et à l'étranger; sujet qui croise celui de l'itinérance sur le GR 300.

Depuis le début de l'année 2018 ont été réalisés :

- des brochures et packages
- l'intégration de Souvigny dans le site web du label des villes sanctuaires
- la présence de Souvigny dans le manuel de vente du cluster Atout France

En 2019, la structuration de l'offre locale et l'appropriation du label seront les priorités. Un premier plan d'actions spécifique sera proposé à cette clientèle en lien avec Nevers et Paray-le-Monial.

b) Inscription au patrimoine mondial de L'UNESCO des sites clunisiens

2018 a vu le lancement par la fédération européenne des sites clunisiens, de la candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des principaux sites clunisiens. Notre territoire est bien entendu associé à cette démarche avec Souvigny, qui est l'une des 5 filles de Cluny.

❖ Développer le tourisme d'affaire et qualifier et diversifier l'offre d'hébergement

Pour renforcer le tourisme d'affaire, un bureau des congrès doit être mis en place afin de structurer cette offre et particulièrement les grands événements du type foires et salons. Le rôle du bureau des congrès sera de recenser l'offre, d'observer l'activité de tourisme d'affaire, d'être un guichet unique pour les entreprises souhaitant organiser leurs événements mais également de prospecter les opportunités. Tout cela dans l'objectif de coordonner et de développer l'accueil de grandes manifestations sur notre territoire.
Dans le diagnostic réalisé pour le schéma de développement touristique, plusieurs faiblesses dans l'offre d'hébergement et de restauration sur notre territoire ont été mises en exergue. Une consultation va être lancée dans le premier semestre de l'année afin de réaliser une étude d'opportunité sur ces secteurs.

❖ Elaborer une stratégie marketing

- ***Marque de territoire***

Moulins Communauté a souhaité franchir une nouvelle étape, afin de poursuivre et accélérer son développement touristique et l'attractivité du territoire. L'ambition est de se positionner comme un « territoire singulier de découverte et d'expériences culturelles et créatives en Auvergne » par la création d'une marque de territoire.
Cette marque inclut deux axes majeurs :

- La création d'un « manifeste » de territoire qui doit exprimer l'univers de référence du territoire et son imaginaire,
- La création d'un concept créatif global de communication ainsi que ses déclinaisons qui inclut un logo, une signature ainsi que des codes graphiques-iconographiques-sémantiques.

Depuis juillet 2018, une trentaine d'entretiens ont ainsi été menés avec différents acteurs du territoire (professionnels du tourisme, élus, membres d'association ou de musées). La marque et ses déclinaisons seront présentées lors de la prochaine réunion de l'Académie du Tourisme du 18 mars 2019.

❖ Le reversement de la taxe de séjour (instituée en France par la loi du 13 avril 1910)

La Convention d'objectifs liant Moulins Communauté et l'Office du Tourisme de Moulins et sa Région prévoit que Moulins Communauté reversera à l'Office du Tourisme de Moulins et sa Région une participation financière

équivalente à la taxe de séjour qu'elle aura perçue au titre de la même année. Au titre de 2019, il est proposé d'inscrire 100 000 euros en recette.

En outre, il est précisé que le recouvrement de la taxe de séjour fait l'objet d'un travail en collaboration étroite entre les services de Moulins Communauté et l'Office de Tourisme de Moulins et sa Région.

Axe 3 - La mise en scène de l'offre touristique et culturelle du territoire.

- **Mise en lumière de bâtiments emblématiques de Moulins**

Le souhait est de mettre en place dès l'été 2019 un événement marquant pour le territoire, permettant :

- De donner un coup de projecteur à notre territoire ;
- De fédérer et mobiliser les différents acteurs (professionnels du tourisme, membres d'associations, membres des musées du territoire) autour de cet évènement.

Les objectifs sont multiples :

- Fixer les excursionnistes, les curistes, les touristes et les habitants des alentours venant découvrir les richesses de notre territoire et de les inciter à passer la fin de journée dans l'agglomération et donc, in fine, à consommer plus dans les commerces et à rester dîner dans un restaurant ;
- Augmenter les recettes liées au tourisme en allongeant la durée de présence dans l'agglomération sur la journée ;
- Proposer un produit grand public et familial et leur donner une bonne occasion de sortir en fin de journée.

Plusieurs facteurs clés à respecter pour que cet évènement soit réussi :

- Cet événement doit être présent tout l'été (voire plus) pour toucher un maximum de public et générer le plus de retombées possibles (donc éviter un événement sur deux jours au cours de l'été),
- Cet événement doit être un totem des richesses du territoire et doit donner envie de les découvrir,
- Cet événement doit être en soirée pour inciter à la consommation avant (commerces, restaurants),
- Cet événement doit être au cœur d'une offre commerciale dense (commerces, restaurants) pour permettre la consommation des touristes.

Aussi, il est proposé, pour l'été 2019, et ce en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Allier, de mettre en lumière plusieurs bâtiments emblématiques de Moulins, tous les soirs du 15 juin au 15 septembre à partir de 21h30/22h.

Un assistant à maitrise d'ouvrage (AMO) a été sélectionné pour accompagner Moulins Communauté pour la conception et la réalisation d'œuvres audiovisuelles sur les bâtiments emblématiques du territoire. En complément de cette mise en lumière et pour que les touristes soient incités à rester entre 18h et 22h, il sera proposé aux acteurs du territoire (professionnels du tourisme, musées, associations, etc.) de participer à des groupes de travail pour mettre en place des activités complémentaires à cette mise en lumière.

C. L'enseignement supérieur

i. La semaine des étudiants

L'essentiel du budget « enseignement supérieur » est consacré à la semaine des étudiants, projet porté par Moulins Communauté en partenariat avec le PIJ de Moulins, l'association Bouge Toi Moulins et les services de Moulins et de Moulins Communauté. Les objectifs de ces rencontres sont de :

- Faciliter l'intégration des nouveaux étudiants
- Faire connaître l'agglomération moulinoise
- Permettre la rencontre entre les étudiants des différents établissements
- Impliquer les étudiants et plus particulièrement leur BDE dans l'organisation
- Organiser un concours inter-campus

Programme de l'édition 2018 :

- Samedi 13 et Dimanche 14 octobre : Week-end au Fablab pour que les étudiants puissent notamment customiser leurs t-shirts en utilisant leurs machines
- Lundi 15 octobre : Soirée au Palais des Sports pour des épreuves de basket, organisées avec le club Moulins Basket
- Mardi 16 octobre :
  - 1ère partie de soirée : murder party avec le service du patrimoine de la ville de Moulins
  - 2ème partie de soirée : jeux à la Salle des fêtes et à la Médiathèque
- Mercredi 17 octobre : épreuves à l'Ovive sur le thème des Vikings
- Jeudi 18 octobre : tournoi de baby-foot, de billard, bowling à l'Enjoy Bowling
- Vendredi 19 octobre : remise du bouclier et soirée de clôture au Press Club

Pour cette édition, le budget était de 12 256,39 euros.

ii. Promotion de l'enseignement supérieur

Moulins Communauté promeut l'enseignement supérieur sur l'agglomération à travers notamment :

- une présence aux journées portes ouvertes des établissements et depuis la rentrée 2015, aux journées de prérentrée de ces établissements.
- une présence au salon INFOSUP
- un soutien financier aux initiatives des associations d'étudiants via des subventions
- un site internet dédié aux étudiants *Moulins The Place to Be*
- une participation aux Journées Jobs d'été afin d'aider les étudiants de notre territoire à trouver un travail pendant l'été
- une participation au Forum du logement étudiant pour aider les futurs étudiants qui arrivent sur le territoire à trouver un logement

iii. Investissement dans le programme CAP 20-25

CAP 2025, projet porté par l'Université Clermont Auvergne, est né de la volonté et de l'ambition commune des partenaires académiques majeurs, des entreprises et des autorités territoriales de fournir une plus grande lisibilité et visibilité nationale et internationale au site universitaire. En plus des contributions des partenaires, 330 millions d'euros sont alloués à ce projet.

Quatre thèmes scientifiques majeurs :

- Agroécosystèmes durables dans un contexte de changement global
- Systèmes et services innovants pour la production et les transports
- Mobilité personnalisée comme facteur clé de la santé (mobilité humaine personnalisée pour une meilleure santé, en mettant l'accent sur le système musculo-squelettique et sur différents facteurs affectant la fonction musculaire et les capacités locomotrices)
- Risques catastrophiques et la vulnérabilité

➔ Moulins Communauté a choisi de travailler sur la troisième thématique du fait des différentes filières et projets qui se développement actuellement sur le territoire et qui sont en lien avec ce thème.

Engagements de Moulins Communauté : hôtel des chercheurs (mise à disposition de 2 salles de réunion et de matériel de visioconférence) intégré au projet d'accompagnement à l'Hôpital de Demain. Il pourra recevoir à temps complet ou partiel des chercheurs qui seront eux-mêmes en capacité d'accueillir leurs collègues du monde entier et créer des synergies entre les différentes thématiques de recherches.

iv. Pépinière Design et Cluster « Artisanat d'art, Design et Métiers d'art »

Dans le cadre de sa stratégie en matière de développement économique et d'enseignement supérieur, Moulins Communauté est partenaire du Campus des Métiers et des qualifications (DM&I) depuis 2015 pour la mise en œuvre d'un projet de création d'une pépinière d'entrepreneurs designers, la « Pépinière Design » visant à atteindre les objectifs suivants :

- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en leur permettant d'approfondir leur projet professionnel, de découvrir les démarches de la création d'entreprise, de bénéficier d'un accompagnement par différentes structures pour l'accomplissement de leurs démarches et la constitution d'un réseau, etc.,
- Favoriser le développement économique local et le secteur du design en offrant aux entreprises l'accès à des prestations moins coûteuses que celles proposées par une agence reconnue,
- Prendre en charge le développement de projets du Campus initiés dans un cadre pédagogique,
- Placer le jeune designer comme acteur du développement économique local.

Moulins Communauté souhaite mettre en relation les différents acteurs du territoire, valoriser leurs savoir-faire et créer de nouveaux partenariats afin de permettre à son territoire d'être identifié comme un territoire créatif sachant se renouveler.

Inscrit dès le départ dans notre dossier « Action Cœur de ville », le projet de cluster « Artisanat d'Art, Design et Métiers d'art » est né d'un constat : promouvoir l'artisanat, le design et les métiers d'art sur notre territoire et faire évoluer la Pépinière Design que nous avons déjà sur notre territoire pour lui donner plus d'ampleur.

En effet, les trois dernières pépiniéristes que nous avions, ont eu les ressources et le soutien qui leur ont permis de développer leurs projets et ont pu aujourd'hui s'émanciper de la Pépinière afin de poursuivre leur travail, en s'implantant sur le territoire.

Pour continuer sur cette lancée, la Pépinière Design s'est associée au programme PEPITE (Pôle Etudiants Pour L'Innovation, Le Transfert et L'entrepreneuriat) de l'Université Clermont Auvergne qui permet aujourd'hui aux pépiniéristes de garder un statut d'étudiants et les avantages qui vont avec ce statut. Cela nous permet aujourd'hui d'accueillir une quinzaine de Pépiniéristes Designers. Deux d'entre eux se sont déjà installés à Sésame depuis lundi 7 janvier.

La création de ce cluster s'inscrit dans le développement du schéma touristique notamment dans la réflexion sur la créativité et sur l'évolution de la Pépinière Design. Le lien entre les deux structures pourrait à terme permettre de :

- Faire de la créativité le fer de lance de l'attractivité du territoire et adopter une approche de mise en scène globale du territoire, une posture et un état d'esprit résolument innovant au sein des filières tourisme et culture, dans le traitement architectural, urbain et paysager (ambition intégrée au sein des cahiers des

charges des collectivités), au travers d'un plan lumière des sites et espaces emblématiques, au travers d'une offre de mobilité innovante
- Favoriser une mise en scène créative inter-filières : itinérances nature et culture, tourisme cultuel et culturel, tourisme historique et patrimonial, écotourisme, d'affaires et de loisirs, shopping, tourisme de découverte économique
- Mobiliser et faire travailler ensemble des acteurs représentant différents secteurs et savoir-faire -> réflexion sur la création par Moulins Communauté d'un Cluster Luxe et métiers d'art

Ce cluster « Artisanat de Luxe, Design et Métiers d'art » rassemblerait les caractéristiques suivantes :

- espace d'échanges et de création entre professionnels mais aussi entre professionnels et pépiniéristes pour aboutir à de futurs parrainages
- montage de projets et soutien des initiatives des professionnels ou des futurs professionnels
- lien avec les stratégies développées sur le territoire (tourisme avec le think tank, commerce, etc.)
- lien avec les acteurs économiques du territoire et recherche de partenariats avec les entreprises spécialisées dans l'artisanat d'art et le luxe

Par ailleurs, ce projet permettra aussi de créer un lien plus fort avec le Centre National du Costume de Scène, lieu d'exception de notre territoire, mais aussi avec son nouveau centre d'interprétation dédié à la scénographie et aux métiers de la scène.

Ce cluster a donc vocation à offrir des espaces de travail type ateliers pour les différents occupants mais également de lieu d'exposition type showroom.

Ce Cluster sera situé en cœur de ville, dans un lieu correspondant aux besoins du projet (emplacement, superficie), le Colisée.

IV. Assainissement

A. L'assainissement collectif

i. Bilan 2018

❖ **CHEMILLY : Restructuration et extension des collecteurs EU du Centre Bourg**

Des travaux de mise en séparatif et d'extension du réseau sur la route de Besson ont entrainé la pose de près d'un kilomètre de collecteurs eaux usées pour permettre la desserte de 30 habitations.

❖ **BRESNAY : Réhabilitation du réseau eaux pluviales et extension du réseau eaux usées route de Saint-Pourçain**

Le réseau de collecte des eaux usées a été étendu de 220ml afin de desservir cinq habitations et l'école. Dans le même temps, le réseau de collecte des eaux pluviales du secteur a été réhabilité afin de supprimer les nuisances qu'il occasionnait chez un riverain.

❖ **SOUVIGNY : Réhabilitation du réseau d'assainissement rue de la gare**

Préalablement aux travaux d'aménagement de voirie prévus par la municipalité, les collecteurs d'assainissement vétustes de la rue de la Gare ont été réhabilités en combinant chemisage et technique traditionnelle. Linéaire total réhabilité : 300m.

❖ **MOULINS : Réhabilitation d'une galerie visitable rue des Pêcheurs**

La première phase de la rénovation de la galerie visitable de la rue des Pêcheurs a été réalisée entre la place aux Foires et la rue Général Hoche.

❖ **YZEURE : Réhabilitation d'une galerie visitable rue de la République**

Le radier de la galerie visitable de l'aval de la rue de la République a été rénové sur 80ml.

❖ **TOULON-SUR-ALLIER : Réhabilitation du collecteur eaux usées rue des Bernachets**

Ce réseau de collecte des eaux usées passant presque intégralement en domaine privé a entièrement été réhabilité par chemisage sur un linéaire de 500m sans gêne pour les propriétaires concernés.

❖ **AVERMES : Réhabilitation du collecteur eaux usées avenue des Isles**

Le réseau de collecte des eaux usées situé entre le foirail et le chemin de la Chandelle a été réhabilité par chemisage sur un linéaire de 475m.

❖ **BESSAY-SUR-ALLIER : Réhabilitation du collecteur eaux usées route de Moulins Ouest**

La canalisation eaux usées situé côté ouest de la route de Moulins (RN7) entre la biscuiterie et la rue du Chemin de Fer a été réhabilitée par chemisage sur un linéaire de 670m.

❖ **MONTBEUGNY : Réhabilitation du réseau de collecte des eaux pluviales de la traversée du bourg, dernière phase**

En collaboration avec la municipalité maitre d'ouvrage des travaux de voirie, 220ml de collecteurs eaux pluviales ont été réhabilités rue de l'Agriculture.

ii. PERSPECTIVES 2019

L'ensemble des opérations ci-dessous fera l'objet d'un arbitrage définitif dans le cadre du vote du budget.

❖ **Extension du territoire d'exercice de la compétence assainissement collectif à six communes**

L'extension au 1er janvier de la compétence assainissement entrainera une augmentation du périmètre des marchés de prestation de service existants destinés à :

- exploiter les stations d'épuration et ouvrages annexes
- traiter les boues d'épuration
- entretenir les réseaux d'assainissement

❖ **Etude de maitrise d'œuvre pour la restructuration du système d'assainissement de Dornes**

Le système d'assainissement (réseau et station) de Dornes fonctionne correctement en temps sec. En revanche, il se montre la plupart du temps non conforme en temps de pluie en raison de la trop forte charge hydraulique supportée par la station d'épuration.

La Communauté d'agglomération envisage donc le lancement d'une étude de maitrise d'œuvre concernant la réhabilitation complète de ce système, en plusieurs phases.

❖ **Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la remise en conformité du système d'assainissement de Moulins en temps de pluie**

Par arrêté préfectoral du 26 avril 2018, le débit de référence de la station d'épuration des Isles a été porté à approximativement à 41 000m3/j, alors que son dimensionnement hydraulique ne lui permet de traiter que 24

000m3/j. Aussi, des non-conformités sont désormais constatées en temps de pluie avec des déversements par le déversoir d'orage en tête de station alors que le débit de référence de l'ouvrage n'est pas atteint.
Il est donc impératif, pour la remise en conformité du système d'assainissement de Moulins, que des solutions soient trouvées.
L'objet de la mission confiée à un cabinet extérieur consistera dans un premier temps à étudier les diverses solutions techniques s'offrant à la collectivité et, dans un second temps, si une ou plusieurs solutions s'avèrent pertinentes d'un point de vue technique et économique, à élaborer les cahiers des charges des marchés de travaux.

- **Etude de maitrise d'œuvre pour le détournement des eaux pluviales de la rue de l'Oridelle à la Rigolée**

L'étude hydraulique BURGEAP de 2006 avait préconisé le détournement des eaux pluviales de la rue de l'Oridelle vers le ruisseau de la Rigolée afin de diminuer le risque d'inondation du quartier Cours de Bercy-Hôpital lors d'événements pluvieux importants. Cette proposition avait été validée par le comité de pilotage de l'étude.
La modification du débit de référence de la station d'épuration des Isles nécessite que cette opération soit programmée sans attendre.
L'année 2019 verra donc le démarrage des études de maitrise d'œuvre.

- **Lancement de consultations pour des marchés de travaux divers => travaux potentiels**

Différentes consultations pour des travaux de réhabilitation ou modernisation d'ouvrages seront lancées en 2019.
Les travaux concernés, financés sur les BP 2018 et 2019, en fonction du vote du budget, sont :

Opérations
THIEL s/ACOLIN – Réhabilitation du PR route de Chapeau
AVERMES – Réhabilitation du PR de la Rivière
BRESSOLLES – Extension du réseau rue de Chante-Alouette
TREVOL – Restructuration du réseau rue de la Pastourelle

B. L'assainissement non collectif

- **Extension du périmètre de la compétence**

Les 18 communes ayant rejoint Moulins Communauté au 1er janvier 2017 avaient, toutes, délégué la compétence assainissement non-collectif à des syndicats intercommunaux. Moulins Communauté, qui était adhérente de ces syndicats en 2018 par le mécanisme de représentation-substitution, a sollicité le retrait de ces syndicats afin d'exercer cette compétence en régie à compter du 1er janvier 2019.

V. Transports

A. Le dépôt de bus

Moulins Communauté a acquis le dépôt de Kéolis, situé route de Lyon à Moulins, en 2017 car les locaux loués par l'exploitant de la DSP sont vétustes, peu fonctionnels et répartis sur 2 sites. Il s'agit ainsi d'assurer l'exploitation du réseau de bus dans de meilleures conditions et d'optimiser la dépense publique à court et moyen terme notamment par des économies sur les coûts d'exploitation (optimisation des kilomètres improductifs, regroupement en un seul site, perfomances énergétiques).

Les travaux de réhabilitation des bâtiments du futur dépôt bus (situé 140 route de Lyon à Moulins) ont débuté en novembre 2018.

La fin des travaux est programmée pour juillet 2019. L'objectif étant de pouvoir installer le futur délégataire dans ces nouveaux locaux pour le démarrage du prochain contrat de DSP fixé au 4 septembre 2019.

B. L'accessibilité des arrêts de bus

En matière d'accessibilité, Moulins Communauté a effectué les travaux de mise aux normes PMR des quais bus inscrits dans la dernière année de programmation de son Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP) 2016-2018. Au total, ce sont 12 quais bus qui ont été rendus accessibles aux PMR en 2018 sur les communes de Bressolles, Neuvy, Moulins et Yzeure.

Moulins Communauté a également réalisé des travaux au niveau de l'arrêt « Campus Universitaire » (anciennement ESPE) afin de réorganiser le stationnement et de permettre une meilleure desserte des bus sur le site.

BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018		
Communes	Arrêts rendus accessibles	
BRESSOLLES	Bressolles Mairie	2
MOULINS	Collège Anne de Beaujeu	2
	École de Musique / Collège A.Beaujeu	1
	Médiathèque	1
	Place d'Allier (travaux reportés en 2019)	2
NEUVY	Neuvy Bourg	1
TOULON/ALLIER	Toulon Bourg (travaux reportés en 2019)	2
YZEURE	Bellevue / Briand	1
	Clos Ermitage	2
	Bataillots (impossibilité technique avérée)	2
	Grillet	2
	TOTAL	18

Il est à noter que les derniers travaux seront programmés sur le début d'année 2019 (pour l'arrêt « Place d'Allier » situé Place Garibaldi notamment).

C. Le service de location de vélos

En fin d'année 2017, Moulins Communauté a lancé le service de location « V. Léo », mis en œuvre par Moulins Mobilité dans le cadre de la DSP : location de 50 vélos à assistance électrique et 20 vélos classiques pour des durées de 1, 3, 6 ou 12 mois. L'objectif était alors de doubler le parc en 2018.

En 2018, Moulins Communauté a finalement fait l'acquisition de 94 nouveaux vélos à assistance électrique supplémentaires (pour un coût total de 149 334 euros TTC) afin de répondre à la forte demande des usagers. En effet, les 94 vélos ont immédiatement trouvé preneurs dès leur livraison. Moulins Communauté dispose désormais d'un parc de 164 vélos (dont 144 vélos à assistance électrique et 20 vélos classiques), tous réservés à ce jour. Malgré cela, une centaine de personnes sont encore inscrits sur liste d'attente et il est prévu de commander environ 85 vélos électriques supplémentaires en 2019 pour répondre à la demande croissante, soit à terme un parc de 250 vélos qui pourront bénéficier aux habitants du territoire de l'agglomération de Moulins.

En fin d'année 2018, il a également été fait l'acquisition de deux vélos à assistance électrique (2 833,92 euros TTC) qui sont mis à disposition des agents de Moulins Communauté pour leurs déplacements professionnels (réunions, missions, etc.) sur le périmètre de transports urbains de l'agglomération.

D. La DSP des transports urbains (renouvellement en 2019)

Dans le cadre de la procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) 2012-2019 pour l'exploitation de son réseau de transports urbains (Aléo), Moulins Communauté a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) au groupement Adexel / TTK / Cloix Mendès-Gil.

E. Le service de transport à la demande

Suite à l'extension du périmètre géographique de Moulins Communauté (passage de 26 à 44 communes) en 2017, Moulins Communauté s'est vue transférer la gestion du service de transport à la demande (TAD) sur les secteurs des anciennes Communautés de Communes de Chevagnes et Lurcy-Lévis.
Une troisième zone TAD a été créée en début d'année 2018 pour desservir ces 18 nouvelles communes.
Le service TAD est assuré par Moulins Mobilité dans le cadre d'un avenant au contrat de DSP 2012-2019 pour l'exploitation du réseau de transports urbains.

F. Les lignes interurbaines de transport scolaire

Au 1er janvier 2018, des services de transport publics ont été transférés par la Région à Moulins Communauté, qui est la nouvelle autorité organisatrice de la mobilité sur l'ensemble de son territoire (44 communes), auparavant de la compétence du Département de l'Allier. Sont concernés les services de transport non urbains (réguliers ou à la demande) et les services scolaires existants soit 24 lignes au total récupérées par Moulins Communauté au 1er janvier 2018.
1 230 000 euros ont été engagés en 2018 par Moulins Communauté pour l'exploitation de ces lignes scolaires interurbaines.

VI. Politique de la Ville, cohésion sociale

La politique de la ville est un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires (Champins, Champmilan, Nomazy, Les Chartreux, Le Plessis).
Le Contrat de Ville 2015-2020, signé en juillet 2015, permet de mobiliser des crédits autour d'un projet commun articulé sur trois thèmes : la cohésion sociale, le cadre de vie et l'emploi et le développement économique.

A. Soutien aux associations

❶ Historique : créé en 2001, la politique de la ville est une compétence obligatoire de l'agglomération.

❷ Objectifs :

- animer de la procédure pour le compte de l'Etat et de Moulins Communauté (rôle de la MOUS),
- financer et soutenir les associations des quartiers du Contrat de ville dans leurs actions citoyennes et solidaires pour des projets « structurants ».

❸ Fonctionnement :

- appel à projets envoyé à plus de 170 porteurs d'actions potentiels (associations et collectivités).
- conventions pluriannuelle d'aide au fonctionnement de structure (Mission locale, ADSEA...).

❹ Résultats :

- 52 dossiers déposés et 33 soutenus par Moulins Co pour 91 000 euros en 2018,
- 6 conventions pour 131 000 euros en 2018.

B. Fonds de Participation des Habitants (FPH)

❶ Historique : créé en 2003, il s'agit d'une mutualisation de fonds (Etat + Moulins Communauté + Bailleurs + CAF) gérée par le service Politique Ville, avec une enveloppe de plus de 23 000 euros pour 2018 (dont 9 600 euros de Moulins Communauté).

❷ Objectifs :

- financer et soutenir les associations des quartiers du Contrat de Ville dans leurs actions citoyennes et solidaires,
- développer l'animation au sein de ces quartiers en soutenant les actions ponctuelles,
- favoriser l'expression et la participation de ces habitants.

❸ Fonctionnement :

- les aides accordées peuvent atteindre 70 % du coût global du projet et plafonnées à 800 euros par projet,
- le FPH ne subventionne pas les associations mais prend en charge directement des factures,
- un comité consultatif (associations et élus) se réunit une fois par mois pour étudier les projets.

❹ Résultats :

- 45 projets de 20 associations différentes, ont été aidés pour plus de 23 000 euros (+ 740 projets pour + 373 000 euros depuis 2003)
- Projet plébiscité par les associations et les financeurs pour sa simplicité et sa très grande réactivité et par les commerçants bénéficiaires d'achats de proximité dans la grande majorité.

C. Passeports Jeunes

❶ Historique : initié par Moulins Communauté en 2001.

❷ Objectifs :

- proposer une offre de loisirs en direction des 11/20 ans pendant les vacances scolaires de printemps et de Noël,
- favoriser la mixité des jeunes (quartiers/ruraux/urbains) autour d'activités d'associations locales.

❸ Fonctionnement :

- appel à projets en direction d'associations pour le programme d'activités + bonus (cinéma, piscine, etc.),
- environ 12 à 15 stages différents pour environ 250 places par session,
- 10 euros pour 1 semaine de stage + 3 bonus.

❹ Résultats :

- En 2018 : plus de 530 jeunes concernés environ et plus de 2 600 jeunes différents depuis 2001,
- 55 % de public urbain (Moulins, Yzeure, Avermes) et 45 % issu des autres communes de l'agglomération,
- environ 18 % issus des quartiers Politique de la Ville.

❺ Perspectives : maintien des 2 actions en 2019 (vacances de pâques et Noël)

D. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le CISPD est une instance d'échanges d'informations, de concertation, de consultation, de proposition, d'animation et de suivi du contrat local de sécurité. Parmi les principaux projets, il faut évoquer :

i. Stages de sensibilisation à la sécurité routière

❶ Historique : initié par Moulins Communauté et le CLSPD en 2004.

❷ Objectif : ce stage est une peine à part entière qui a permis au tribunal d'élargir son panel de condamnations possibles dans le cadre de délits routiers.

❸ Fonctionnement :

- deux jours de stage obligatoires pilotés par Moulins Communauté avec l'intervention de professionnels (justice, pompier, psychologue, ANPAA, CSAPA, prévention routière, police, gendarmerie),
- autofinancement grâce à la mise en place d'une amende forfaitaire lors de la condamnation qui permet le paiement des intervenants (amende de 225 euros soit 50 % du montant légal possible sur ce type de stage).

❹ Résultats :

- très bon impact auprès des condamnés car il s'agit d'une approche originale, partenariale et complète des problèmes de sécurité routière : ils sont acteurs et non simplement condamnés à subir leur stage,
- quatre stages en 2018 pour 80 personnes accueillies (56 stages depuis 2004 pour 1045 personnes).

❺ Perspectives : cinq stages sont programmés en 2019 en accord avec le tribunal de Moulins.

ii. Piste d'éducation et de prévention routière

❶ Historique : Compétence transférée à Moulins Communauté en 2010

❷ Fonctionnement : le pôle sécurité routière regroupe les activités suivantes :

- une piste d'éducation routière recréant l'essentiel des situations de déplacement (piéton, vélo, etc.),
- des locaux pour assurer des temps d'information et des formations théoriques en direction de divers publics qui regroupent un agent de Moulins Communauté en charge de l'animation et l'association départementale de Prévention Routière.

❸ Résultats :

- L'ensemble des écoles des trois communes urbaines (Moulins, Yzeure, Avermes) ont fréquenté le pôle d'éducation et de prévention routière au cours de cette année scolaire (niveaux CE2, CM1 et CM2), à raison de trois séances par classes soit un total de plus de 4 200 enfants (+ 200 par rapport à 2017).
- De nombreuses structures de notre territoire ont sollicité le pôle pour une intervention personnalisée (IME, Centre de loisirs, Ecole de Montbeugny et Dornes, etc.). Au total, plus de 1 800 personnes ont été accueillies en 2018 (+ 150 par rapport à 2017).
- Le Sécuriday, cette journée ambitionnait d'allier la diffusion d'informations par des professionnels de divers secteurs (CSAPA, Pompiers, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, MACIF, etc.) et la découverte de ce nouvel espace public en proposant des activités ludiques aux participants. Au total, plus de 400 personnes ont participé.
- « Tous en selle », ouverture les mercredi après-midi de la piste aux enfants (2-6 ans) accompagnés de leurs parents pour l'apprentissage du vélo en toute sécurité (prêt de vélo possible). Cette action a débuté en

novembre 2014 avec un très bon accueil des familles (plus de 500 enfants accompagné de plus de 500 parents, grands-parents, assistantes maternelles, etc.).

❹ Perspectives :

- Poursuivre notre partenariat étroit avec l'Education nationale,
- Développer des cours pour adultes et les projets des structures extérieurs,
- Renouveler le Sécuriday et une autre manifestation « grand public ».

iii. City Bike

❶ Historique : initié par la Régie de Quartier et Moulins Communauté en 2009.

❷ Objectifs :

- allier sport, citoyenneté et civisme : cette journée permet aux habitants, notamment des quartiers, de (re)découvrir et de façon ludique les institutions présentes, les lieux culturels, de formation, etc.
- course d'orientation à vélo permettant de parcourir les différents quartiers de la ville, monuments institutionnels et culturels où des épreuves sportives et de culturelles sont associées.

❸ Fonctionnement :

- 12 activités pour 10 lieux à découvrir,
- des équipes familiales de trois à quatre personnes avec aucun esprit de compétition (pas de classement).

❹ Résultats :

- 7ème édition qui a regroupé plus de 650 participants et 50 bénévoles sur une journée,
- très grande satisfaction des participants.

❺ Perspectives : renouvellement du city bike en octobre 2019.

E. Passeurs d'images

❶ Historique : dispositif national décliné par Moulins Communauté depuis 2008.

❷ Objectif : favoriser les pratiques cinématographiques et l'éducation à l'image de ceux qui n'y ont pas accès.

❸ Résultats

- quatre séances en plein air gratuites, conviviales et familiales dans les quartiers (Champmilan, les Chartreux, Le Plessis et Chambonnage) pour 500 personnes environ,
- réalisation d'un court métrage : un atelier a eu lieu une semaine en juillet et a regroupé sept adolescents. Le court métrage a été projeté lors de séances en plein air et à Cap cinéma.
- distribution de contremarques : chèques de réduction de 1euros50 à valoir sur le tarif réduit du cinéma tous les jours, à toutes les séances. Ces chèques sont réservés aux Jeunes de moins de 25 ans et sont valables du 1er juillet au 31 août dans l'ensemble des cinémas participant à l'opération en région Auvergne. Environ 1 000 contremarques ont été distribuées.
- une séance spéciale au cinéma, en partenariat avec Ciné Bocage et Sauve qui peut le court métrage, 50 personnes ont pu bénéficier de la présence et des échanges avec le réalisateur du film.

❹ Perspectives : renouvellement des quatre volets de l'opération nationale de Passeurs d'images pour un coût identique.

F. Programme de Réussite Educative (CIAS)

❶ Historique : Le P.R.E. repose sur une ***approche globale des problèmes d'un enfant (2 – 16 ans)***, repérés dans le cadre scolaire et extra-scolaire par une équipe composée de professionnels de différents champs. La construction de **parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (2-16 ans),** avec leur famille, vise à surmonter ou atténuer les divers obstacles qui s'opposent à la réussite éducative ou scolaire du jeune concerné.

❷ Objectifs :

- l'individualisation de la prise en charge,
- la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire,
- la prise en charge des élèves temporairement exclus,
- le soutien à la parentalité.

❸ Fonctionnement :

- étude en Equipe pluridisciplinaire de Réussite Educative des situations prescrites par les professionnels « de terrain » (assistantes sociales, éducateurs, animateurs, enseignants, etc.) avec une analyse partagée de la situation et une réponse rapide,
- actions de parentalité (lutte contre les accidents domestiques, addiction au téléphone portable, etc.),
- actions de formation à destination des professionnels.

❹ Résultats :

Suivis individualisés : 100%

- Nombre de saisines : plus de 100
- Nombre de suivis individualisés en cours : 110

Domaines concernés par ordre de priorité :

- Scolaire/décrochage scolaire
- Sportif
- Culturel
- Social
- Educatif
- Soutien parental

G. L'accueil des gens du voyage

Les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération ont vu leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues suite à la loi NOTRe. Parmi ces compétences nouvelles ou renforcées, le bloc des compétences obligatoires inclut l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Ce transfert rendu obligatoire par la loi NOTRE emporte transfert de l'ensemble des moyens, droits et obligations liés aux aires d'accueil communales préexistantes à l'EPCI qui vient en substitution des communes membres (mise à disposition voire cession des biens, reprise des emprunts éventuels, personnel, poursuite des contrats en cours, etc.).

Les aires d'accueil des gens du voyage situées sur la commune de Moulins et sur la commune d'Yzeure sont donc maintenant gérées par Moulins Communauté. Suite aux délibérations communautaires du 29 septembre 2017, Moulins Communauté a signé avec l'Etat une convention d'aide à la gestion de l'aire d'accueil de Moulins et une à la gestion de l'aire d'accueil d'Yzeure.

L'aire d'accueil des gens du voyage de Moulins est ouverte depuis 2013 et propose 30 places. L'aire d'accueil d'Yzeure propose 20 places de caravane.
Un agent assure des relations quotidiennes avec les gens du voyage sur deux aires d'accueil et l'aire de grand passage, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires mobilisés sur cette thématique (polices nationale et municipales, services techniques, prestataires extérieurs, pasteurs, voisinage, etc.). Il contribue également au suivi administratif de la compétence et s'implique dans la réforme envisagée du schéma départemental des gens du voyage organisée par l'Etat et le Département fin 2018, début 2019.

Par ailleurs, la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Yzeure est prévue en 2019. En effet, les équipements y sont vétustes, ce qui n'incite pas les usagers à en prendre soin. La Communauté d'agglomération souhaite s'inscrire dans le nouveau Schéma départemental des gens du voyage 2019-2025 piloté par la Préfecture et le Département et proposer un accueil de qualité aux usagers. Il s'agit ainsi de remettre en état le bâtiment de l'aire (sanitaire, bureau, local technique), les bornes d'alimentation pour les fluides, des aménagements extérieurs, la mise en sécurité et conformité de la gestion et le traitement des eaux usées.
L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des Gens du Voyage par la remise en état des installations collectives, pour une meilleure appropriation du lieu et des équipements. L'agent d'accueil des aires, en poste depuis un an accompagnera les usagers dans ce changement.

VII. Stratégie de ruralité

Suite à la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1er janvier 2017, la partie rurale du territoire communautaire, déjà dominante, a été encore plus étendue. Aussi, les élus communautaires ont choisi d'élaborer un nouveau projet de territoire, tenant compte de ce nouveau périmètre, dédié au développement de ce territoire rural. En effet, face à la concurrence des métropoles urbaines, la vocation des nouvelles Communautés d'Agglomération est de trouver et de proposer des solutions pour renforcer l'attractivité des zones rurales.
Cette stratégie a vocation à mettre en œuvre deux axes principaux, avec pour objectif de maintenir les populations et accueillir de nouveaux arrivants :

- un maillage du territoire avec des projets structurants permettant de maintenir les services ;
- des projets plus « micro » nécessaires à la vie quotidienne des populations des communes rurales.

La stratégie de ruralité est composée de plusieurs objectifs :

- Thématique 1 : l'accès aux services publics et marchands et aux soins
- Thématique 2 : la revitalisation des bourgs centres
- Thématique 3 : l'attractivité du territoire (attractivité économique et touristique)
- Thématique 4 : les mobilités durables locales et l'accessibilité au territoire
- Thématique 5 : la transition écologique et énergétique
- Thématique 6 : la cohésion sociale

Après deux ans de mis en œuvre de cette stratégie :

- 39 actions, portées par les Communes et Moulins Communauté ont été menées ou sont en cours pour un total d'investissement de 10 millions d'euros (hors taxe) dont 3 millions d'euros d'aides de l'Etat et 540 000 euros d'aides de Moulins Communauté. Une partie de ces opérations émarge aux politiques contractuelles pilotées par Moulins Communauté.
    - Exemples d'actions : Maisons d'Assistantes Maternelles, Maisons médicales/de santé, pôles communaux de services, halle de marché d'Avermes, rénovations énergétiques de bâtiments publics, lieux intergénérationnels, etc.
- Le Fonds de concours aux Communes rurales :
    - Lors du séminaire de 2015, il avait été annoncé que 500 000 euros serait dédiés aux projets des communes.
    - Lors du séminaire de 2016, ce montant a été augmenté et est passé à 965 000 euros sur l'ensemble du mandat, ce qui correspondait à 125 000 euros pour 2016 puis 210 000 euros pour les années suivantes.
    - 44 projets communaux accompagnés pour 632 000 euros d'aide et près de 6 millions d'euros (hors taxe) d'investissement.
    - Il a été décidé d'abonder de 100 000 euros de l'enveloppe dédiée au fonds de concours en 2019, soit 1,1 millions d'euros au total.
- De nombreuses actions menées par la Communauté d'agglomération contribuent à la stratégie de ruralité et la complète grâce à leur impact sur le territoire rural :
    - Accessibilité aux services
        - Audit des services : les élus vont travailler pour mettre en adéquation les résultats de cette étude avec le règlement d'attribution du fonds de concours afin d'inciter à structurer l'offre ;
        - Travail sur l'adaptation du site internet de Moulins Communauté afin de mettre en avant les Communes et les services qui s'y trouvent pour une meilleure diffusion de l'offre ;
        - Participation aux groupes de travail du SDAASP / observatoire des services menés par le Département et la Préfecture de l'Allier ;
        - Réflexions en cours sur le Contrat Local de Santé.
    - Revitalisation bourgs centres : soutien de Moulins Communauté aux Communes candidates en 2018 (Moulins, Villeneuve, Garnat) au dispositif expérimental de reconquête des centres bourgs et centres villes de l'Allier
    - Attractivité du territoire :
        - Stratégie touristique (voir ci-dessus)
        - Stratégie de développement économique (voir ci-dessus)
    - Mobilité : rénovation du pont de fer, location de vélos, deuxième pont, etc.
    - Transition écologique et énergétique : actions inscrites dans la Convention « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte ».
    - Cohésion sociale : CIAS, PRE, etc. (voir ci-dessus).

VIII. Politiques contractuelles

Grâce à l'harmonisation et à l'optimisation des politiques contractuelles et d'autres dispositifs d'aide dans le cadre de la stratégie communautaire, 39 968 531 euros de financements extérieurs ont été attirés sur le territoire de Moulins Communauté depuis le début du mandat.

- Europe : 5 536 167 euros
    - Moulins communauté est structure porteuse du GAL depuis 2017. Une enveloppe de 3,7 millions d'euros de fonds Leader à l'échelle du GAL soit 88 communes (Moulins Communauté, Communautés de communes du Bocage Bourbonnais, Entr'Allier Besbre et Loire). Aujourd'hui :
        - 44 dossiers programmés pour 2,2 millions d'euros Leader et 5,5 millions d'euros (hors taxe) d'investissements ;

- Au total, 61 dossiers déposés (y compris les 44 programmés) pour 3,3 millions d'euros de fonds Leader, soit 91 % de l'enveloppe
- 25 autres dossiers ont été identifiés sur le territoire, pour un besoin de 2,8 millions d'euros de fonds Leader : l'enveloppe initiale étant insuffisante pour répondre à ce besoin, une enveloppe complémentaire a été demandée auprès de la Région, Autorité de Gestion, le 10 janvier 2019.

- Dossiers Leader localisés sur le territoire de Moulins Communauté : 31 dossiers pour un montant d'investissement de 8 millions d'euros (hors taxe) environ et 2 266 194,84 euros d'aide Leader (CNCS Moulins Communauté, commerçants dans les communes rurales, Communes, Chambre d'agriculture, Département, Atallier, FACE, CAUE, etc.)
  - Dont dossiers Leader portés par Moulins Communauté : Stratégie touristique, stratégie ruralité, signalétique piétonne touristique, PAH, tribune mobile du parc des expositions, soit 216 383,24 euros d'aides (en plus du financement du fonctionnement de l'équipe du GAL soir environ 70 000 euros par an).

- Projet de Développement Urbain Intégré (PDUI) / Axe 8 du FEDER 2014-2020 : 3 020 000 euros
  - Une demande d'enveloppe complémentaire a été adressée à la Région, Autorité de gestion, pour financer la seconde phase de travaux de la rénovation de la friche militaire pour la création d'un centre de la scénographie.
  - projets financés à ce jour : location de vélos, pont de fer, espace scénographie du CNCS (première phase)

- Autres dossiers FEDER portés par Moulins Communauté pour 33 590 euros : site internet de Moulins communauté (17 724 euros FEDER), sentier des Castors et chemin de Chavennes (15 866.22 euros FEDER)

- Etat : 8 791 215 euros

  - CPER Etat/Région 2015-2020 : 1 000 000 euros
  - Contrat de ruralité 2017-2020 : 28 projets accompagnés par l'Etat pour environ 3 millions d'euros d'aide et plus de 8 millions d'euros (hors taxe) d'investissement :
    - 2017 : 2 604 601euros Etat (DETR, DSIL ruralité, CNDS, TEPCV). Pour Moulins Communauté : valorisation de la tuilerie de Bomplein, deuxième tranche de la salle de la raquette, salle multigénérationnelle de Lusigny, stratégie de ruralité
    - 2018 : 537 090 euros Etat (DETR, DSIL ruralité). Pour Moulins Communauté : valorisation de la réserve naturelle nationale, skatepark
  - Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : 500 000 euros d'aide de l'Etat
  - Autres financements Etat pour 1 649 524,76 euros d'aide : études pour l'aménagement des berges (44 181.18 euros FSIL), pont de fer (456 538.83 euros FSIL), rénovation de l'Ovive (458 133 euros FSIL), siège (375 000 euros FSIL), schéma directeur d'accessibilité des quais de bus (96 921.75 euros FSIL), dépôt de bus (145 000 euros FSIL), rénovation de la façade de l'école de musique (43 750 euros DETR), stade d'athlétisme (30 000 euros DETR)

- Région : 17 168 149 euros

  - CPER Etat/Région 2015-2020 : 1 000 000 euros
  - Contrat Ambition Région 2018-2020 : 2 604 000 euros
  - Contrat Auvergne + 2015-2017 : 1 182 149 euros
  - PUR Chartreux : 2 342 000 euros
  - Deuxième pont : 7 500 000 euros
  - Action cœur de ville : 1 800 000 euros
  - Enveloppe centre bourg (Moulins, Yzeure, Avermes) : 160 000 euros

- Département : 8 473 000 euros

  - Contrat d'agglo 2016-2017 : 1,8 millions d'euros
  - Contrat de territoire (Pays de Lévis) 2015-2017 : 175 000 euros
  - Contrat de territoire 2017-2020 : 4,498 millions d'euros

- Action cœur de Ville : 2 millions d'euros

Par ailleurs, Moulins Communauté accompagne, via notamment le GAL, les porteurs de projets désireux de bénéficier de fonds publics et notamment de fonds européens : de nombreuses commune, associations, etc. ont été accompagnés en 2018. L'équipe Politiques contractuelles-GAL les accompagne dans la recherche de subvention et les aides à structurer et « vendre » leurs projets aux financeurs.

PARTIE 6. LES INVESTISSEMENTS 2019

BUDGET PRINCIPAL

Les reports 2018 du budget principal s'élèvent à la somme de 7 338 854 €.

Ils comprennent, entre autres, des reports sur les opérations suivantes :

- Logiparc (reversement à Moulins Habitat de diverses subventions perçues) : 1 166 000 €
- Aménagement des berges : 1 772 000 €
- Etudes et travaux Ovive : 579 000 €
- Stratégie touristique, mise en lumière des monuments : 401 000 €
- Aménagement d'un skate park : 304 000 €
- Aides en direction des communes, des associations : 414 000 €
- Aides aux logements (attribuées mais non encore versées) : 364 000 €
- Réhabilitation des locaux communautaires, aménagements école de musique : 277 000 €
- Tuilerie de Bomplein : 127 000 €
- Aide à l'élaboration des documents d'urbanisme : 91 000 €
- Programme local de l'habitat : 60 000 €
- Plan climat : 35 000 €
- Lutte contre les inondations : 51 000 €

Détail des opérations prévues en 2019 :

OPERATIONS	Prévisions 2019 (hors reports)	
	Dépenses	Subventions
Aménagement des berges de l'Allier (y compris pont de fer)	7 100 000	4 533 818
Aménagement des berges : Maison de la rivière	200 000	
Stratégie touristique : mise en lumière des monuments	1 653 460	1 232 000
Ovives : aménagement des bassins extérieurs	1 700 000	1 008 333
Developpement des mobilités durable en cœur d'agglo : achat de vélos, étude pour le développement de la pratique du vélo	510 000	230 000
2ème pont	475 000	
Participation aménagements CNCS	312 000	
Projets structurants communes rurales	310 460	
Fonds de concours Yzatis	230 000	
Aides aux logements	220 049	
Consolidation des digues	200 000	
Extension des locaux communautaires (solde AP/CP), réhabilitation des locaux	195 000	solde AP/CP
Acquisition locaux communautaire	95 000	50 000
Travaux stade d'athlétisme	150 000	98 750
Fibre optique	125 000	
Travaux aires d'accueil des gens du voyage	100 000	54 167
CLUSTER	100 000	
SCOT	88 945	
Participation résidence intergénérationnelle Toulon	20 000	
Deuxième tranche complexe de la raquette (solde AP/CP)	41 000	solde AP/CP
Programme local de l'habitat	20 000	
TOTAL INVESTISSEMENTS DE CROISSANCE	13 845 914	7 207 068

OPERATIONS	Prévisions 2019 (hors reports)
	Dépenses
Maintien école de Musique	19 600
Maintien médiathèque	114 000
Maintien aires d'accueil des gens du voyage	18 000
Maintien divers bâtiments	98 000
Maintien équipements sportifs (Ovive, stade d'athlétisme, salle raquette)	86 000
Projets informatiques (fusion infrastructures informatiques...), serveurs, stockage...	250 000
Maintien divers (communication, études, achats divers...)	324 878
Soutien manifestation chiens courants	15 000
Participation CD03 pour mise en lumière Mal Coiffée	60 000
Opérations financières diverses (participations aux budget annexes, versement d'attributions de compensation...)	353 444
TOTAL INVESTISSEMENTS DE MAINTIEN	**1 338 922**

PARTIE 7. L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, prévoit qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

La projection des dépenses de fonctionnement présentée ci-dessous a été réalisée à périmètre constant (base exercice 2018), c'est-à-dire sans prise en compte d'éventuelles mutualisations de personnels à venir, de prise de nouvelles compétences ou de nouveaux emprunts.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement en € tous budgets confondus	37 337 222	38 011 820	38 679 707	39 388 525	40 106 300

PARTIE 8. PROSPECTIVE FINANCIERE :

FINANCEMENT DU PLAN DE MANDAT

	Mandat actuel		Nouveau mandat				
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes courantes de fonctionnement							
Produit des services et du domaine	Exemple : régie, remboursement des mises à disposition au budget annexe. + 1,7 % d'augmentation par an (tendance constatée les années précédentes)						
Impots et taxes	**CFE :** augmentation mécanique des bases, 1er retour de fiscalité des portes d'Allier et du logiparc à compter de 2022 **TH :** augmentation mécanique des bases **TFB, TFPB :** baisse de 4 % en cohérence avec la baisse constatée les années précédentes **CVAE :** gel à son niveau 2018 **TASCOM :** gel à son niveau 2018 **IFER** : gel à son niveau 2018 **FPIC :** gel à son niveau 2018						
Dotations et subventions	**Dotation d'intercommunalité :** degressivité dans le respect d'une garantie de maintien de 95 % **Dotation de compensation des groupements de communes :** dégressivité de 1,3 % constat des années précédentes **Participation du département au transport :** gel à son niveau 2018 **Attribution de compensation en matière de TH :** dégressivité de 5 %						
Dépenses courantes de fonctionnement							
Charges à caractère général	Augmentation de 1,9 % appliquée annuellement						
Charges de personnel	Augmentation de 1,5 % appliquée annuellement						
Autres charges de gestion courante	Subventions aux budgets annexes : gel sur la période Subventions aux associations : gel sur la période						
Atténuation de produits	Attribution de compensation aux communes : gel sur la période DSC : gel sur la période Reversement FNGIR : gel au niveau 2018 FPIC : augmentation de 1 % par an						
Epargne de gestion en M€	**5,4**	**5**	**4,7**	**4,6**	**4,5**	**4,4**	**5**
Intérêt de la dette	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Epargne brute en M€	**5,2**	**4,9**	**4,5**	**4,4**	**4,3**	**4,2**	**4,9**
Remboursement en capital de la dette	0,6	0,6	0,6	0,8	0,8	0,9	1
Epargne nette en M€	**4,6**	**4,3**	**3,9**	**3,6**	**3,5**	**3,3**	**3,9**
	L'épargne nette ou autofinancement constitue les marges de manœuvres dégagées annuellement en fonctionnement après avoir remboursé la dette. L'épargne nette en complément des recettes d'investissement, de l'emprunt et de la trésorerie finance les investissements						
Dépenses d'investissement en M€	**18,5**	**18,9**	**50**				
Subventions à percevoir	**9,9**	**10,4**	**20**				
Besoin de financement net	**4,1**	**4,2**	**11,8**				
Emprunt		**2**	**6**				
Utilisation de la trésorerie	**4,1**	**2,2**	**5,8**				
	La trésorerie disponible pour le financement des investissements se compose des excédents cumulés. Au 31/12/2018, son montant est de 12,1 M€. Une partie de ce montant constitue une réserve dans le but de financer des investissements importants tels le 2ème pont et les berges afin d'éviter le recours à la fiscalité et à l'emprunt trop fortement.						

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Rapport sur la situation de Moulins Communauté en matière de Développement durable

Préambule

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », a été publié le 19 juin 2011.

Ce décret soumet les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de Développement durable et ce depuis l'exercice 2012.

Si les dispositions législatives ne prévoient pas de débat ou de vote à l'issue de cette présentation, elle devra néanmoins être attestée sous la forme d'une délibération spécifique transmise avec le budget au représentant de l'Etat.

Pour mémoire, les cinq finalités du Développement durable sont:

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Dans le respect de ces finalités, nous nous sommes inspirés de l'une des trames proposées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Le rapport traitera donc, après une première partie consacrée aux actions transversales de la collectivité, de la situation sur le territoire de Moulins Communauté, puis plus spécifiquement de celle propre à ses services durant les dernières années. Il n'a pas prétention à être exhaustif et sera articulé de la manière suivante :

A - L'agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial (PCET), des outils transversaux pour le développement durable

B - La stratégie et les actions de Moulins Communauté en matière de développement durable

C - Moulins Communauté exemplaire et responsable

A - L'agenda 21 et le PCET, des outils transversaux pour le développement durable

A.1) Agenda 21 et Bilan Carbone

Par délibération en date du 20 mars 2009, notre collectivité s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local associé à un Bilan Carbone® appliqué au territoire. L'élaboration de ces deux documents a été confiée au bureau d'études ACS MTE, dont la mission a commencé en octobre 2009. Ils ont été approuvés en Conseil communautaire le 21 avril 2011.

Le programme de 23 actions de l'Agenda 21 (à mener à partir de 2012) déclinées en Fiches-actions a été validé en Comité de pilotage le 15 novembre 2010. Cette démarche suit la stratégie dégagée en matière de Développement durable, suivant les 5 axes de travail définis lors de la phase préliminaire de diagnostic territorial :

1) Stratégie économique et attractivité touristique de Moulins Communauté
2) Le paysage et l'environnement comme porteur d'identité
3) Les transports et les déplacements comme lieu structurant des interventions de Moulins Communauté
4) La politique d'accueil et de services comme lien des initiatives socio-économiques de Moulins Communauté
5) Le partage intercommunal de la notion d'exemplarité

Outre les actions de communications menées au cours de l'élaboration, il est à noter que plusieurs de nos Fiches-actions s'inscrivent pleinement dans une dynamique d'amélioration continue et de suivi. On peut par exemple citer la mise en place d'une station de mesure de la qualité de l'air en 2012 (fiche 2-1) ou d'actions pour renforcer l'exemplarité de la collectivité (fiche 5-1).

Le Bilan Carbone® (cet outil a été déposé par l'ADEME – Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) appliqué au territoire, qui complète le volet énergie du diagnostic de l'Agenda 21, se présente comme un outil de diagnostic environnemental du territoire. Il permet d'avoir une vision globale de son fonctionnement pour accompagner les acteurs locaux dans leur démarche de développement durable.

Son actualisation en 2012 a permis d'évaluer l'émission de GES (Gaz à Effet de Serre) annuel sur notre territoire à 920 000 TéqCO2 (Tonne équivalent de CO2) en 2008, soit 17,1 TéqCO2 par habitant, ainsi que la typologie de la répartition des sources :

Le premier poste émetteur (31% du total des émissions) est le Fret

Le deuxième (15% du total des émissions) est l'Alimentation

Le troisième (15% du total des émissions) est l'Agriculture.

La réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Services en 2012 dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) a permis de quantifier l'émission des GES à 9 000 TéqCO2 en 2008 et 10 000 TéqCO2 en 2011. Les premiers postes émetteurs étant :

Les immobilisations (66 % du total des émissions)

Les déplacements de personnes (20 % du total des émissions)

Les intrants (8 % du total des émissions)

A.2) BEGES/PCET

Suivant la délibération du Conseil communautaire du 24 juin 2011, Moulins Communauté, s'inscrivant dans une démarche novatrice de mutualisation, a approuvé la création d'un groupement de commandes avec le Conseil Général de l'Allier (Coordonnateur du groupement), les Communautés d'agglomération de Montluçon et de Vichy Val d'Allier et le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour la mise en concurrence du marché de prestation intellectuelle lié à la réalisation des Bilans des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et à l'assistance et à l'élaboration des Plans Climats Energie Territoriaux (PCET) des collectivités membres.

Pour Moulins Communauté, le BEGES a consisté pour notre collectivité en l'actualisation des émissions quantifiées sur notre territoire et à l'estimation de celles concernant le Patrimoine et les Services par le bureau d'études Eco Act.

Outre l'actualisation du Bilan Carbone® Territoire et la réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Services, différentes réunions (Déplacement / ressources / Urbanisme Habitat) rassemblant les principaux acteurs de la sphère publique et privée du département se sont tenues courant 2012 et début 2013 lors de la phase d'élaboration du PCET.

A l'issue le Rapport final PCET et ses axes prioritaires déclinés en 17 actions « Territoire » et 5 actions « Patrimoine et Services » a été approuvé en Conseil communautaire le 19 décembre 2013 après les avis favorables du Préfet de Région du 19 septembre 2013 et du Conseil Régional d'Auvergne des 23 et 24 septembre 2013 (délibération 13-1226).

A noter que Moulins Communauté s'est engagé en 2018 avec le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE03) dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), outil de planification comme le PCET mais avec un volet Air spécifique, qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de mieux maîtriser la consommation d'énergie. La phase opérationnelle se fera en 2019.

A.3) COMMUNICATION DE MOULINS COMMUNAUTE AUTOUR DE L'AGENDA 21

Un des objectifs de la direction de la communication est de promouvoir et de sensibiliser tous les publics (citoyens, agents communautaires et élus) à la problématique du développement durable. Elle a un rôle de conseil auprès des services sur la stratégie de communication à adopter et le choix des supports de diffusion de l'information. Ses supports sont de plus en plus axés vers les outils numériques.

Régulièrement, la direction de la communication relate les bonnes pratiques mises en œuvre par les services dans son magazine communautaire et sur son site Internet qui a été modifié en 2018 pour faciliter l'accès aux informations et aux démarches en ligne. A ce propos, les dernières analyses du site Internet démontrent une légère progression du téléchargement du magazine communautaire en ligne. Ces faits sont la plupart du temps suivis de l'arrêt de l'envoi postal du magazine.

Restreint en quantité avec la démultiplication des outils numériques et notamment les réseaux sociaux, le papier reste, malheureusement, indétrônable pour la diffusion de l'information. L'ensemble des supports-papiers édités par la Communauté d'agglomération (magazine, tracts, dépliants...) sont imprimés sur des papiers issus de forêts gérées durablement.
Le mobilier utilisé lors de salons et foires est modulable et surtout réutilisable. Il est composé essentiellement de bois et de carton recyclé.

La lettre de communication interne hebdomadaire, Dard Dard est communiquée aux agents de manière électronique.

B - La stratégie et les actions de Moulins Communauté en matière de développement durable sur son territoire

Cette partie établit le bilan des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable. Les modalités d'élaboration et de suivi sont également traitées lorsqu'il y a lieu.

B.1 Actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique

Transports urbains :

Moulins Communauté est Autorité Organisatrice des Transports sur les 44 communes qui composent son territoire. A ce titre, elle développe un certain nombre d'actions ou de projets qui ont un lien avec certaines finalités de la notion de développement durable notamment au travers de son réseau de transports urbain Aléo.

Par définition, le développement d'un service de transports collectifs par autobus a un impact réel sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre : on considère que 1 bus peut transporter en passagers l'équivalent de 40 à 50 voitures (source ADEME).

Mise en place d'un service de location de vélos longue durée « V.Léo »

Ce service s'intègre dans le cadre du projet global de développement des mobilités durables en cœur d'agglomération. Il s'agit de mettre en place un service de location de vélos pour le grand public afin de développer la pratique du vélo et d'offrir un nouveau mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle (moins polluant) dans le cœur urbain. La mise en place de ce service répond à une stratégie de développement des modes doux sur l'agglomération de Moulins. Ce service est destiné au grand public et notamment aux pendulaires pour leurs trajets domicile-travail notamment quand ceux-ci sont courts (entre 1 et 8 km).

La création d'un service de location de vélos a pour objectif de réduire les nuisances pour les habitants de l'agglomération et de proposer aux usagers locaux un mode de déplacement respectueux de l'environnement.

Inauguré en fin d'année 2017, le service « V. Léo » a permis l'acquisition de 164 vélos au total (dont 144 vélos à assistance électrique).

Ce service connaît un vif succès puisque la quasi-totalité du parc est actuellement louée (il reste une dizaine de vélos « classiques » disponibles à la location à ce jour).

On recense près de 120 personnes inscrites sur liste d'attente pour pouvoir louer un vélo.

Le service V.Léo a ainsi permis d'apporter une réponse aux

- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,*

- *Épanouissement de tous les êtres humains,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

Le service Transports – Mobilité de Moulins Communauté travaille à la seconde phase de ce projet avec l'acquisition en 2019-2020 de nouveaux vélos à assistance électrique (une centaine de vélos supplémentaires) afin d'augmenter le parc pour répondre à la demande croissante des usagers. Il est également prévu dans ce cadre l'implantation d'abris vélos (consignes) sécurisés en plusieurs points du cœur d'agglomération.

Billettique

Moulins Communauté a mis en place un nouveau système billettique depuis le 02 novembre 2012.

La billettique est d'une part un outil qui permet à un réseau de transport collectif d'analyser les chiffres de fréquentation...et a ainsi une vocation d'aide à la décision pour permettre de développer au mieux le réseau.

C'est également un outil qui permet pour l'usager une simplification de l'accès aux transports collectifs et qui contribue ainsi à l'attractivité de celui-ci.

Aires de covoiturage

Moulins Communauté est compétente en matière de transport urbain sur son territoire. La promotion du covoiturage est conforme aux objectifs fixés par son Agenda 21 et l'axe Transports des fiches- actions développées dans son Plan Climat Energie Territorial.

A ce titre, une aire de covoiturage a été aménagée en partenariat avec le Département de l'Allier, sur la commune de Chemilly, au droit d'un nœud routier important (RCEA/RD2009).

Infrastructures de recharges pour véhicules électriques

Moulins Communauté a participé avec le SDE 03 à la mise en place d'un réseau de recharge pour les véhicules électriques sur son territoire. Il s'agit d'une action issue des travaux du PCET. On dénombre aujourd'hui 32 bornes.

Mise en place d'une commission Energie renouvelables

« Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » est aujourd'hui du ressort de Moulins Communauté au titre de ses compétences optionnelles. Une commission Energie renouvelables a donc été mise en place en 2018 devant les demandes croissantes liées à cette question.

Les élus recevront en 2019 des éléments de formations concernant ces dossiers techniques et sur lesquels l'attente de la population est grande.

Auvergne Mobilité :

Cette action a pour objectif l'incitation à l'utilisation de modes de déplacements autres que la voiture particulière, par le biais d'une simplification de l'accès à l'information notamment.

La Centrale de Mobilité régionale a été mise en place et inaugurée le 6 décembre 2012 à Clermont-Ferrand par les 13 AOT d'Auvergne, en présence de la Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement.

C'est un portail internet, www.auvergnemobilite.com , qui permet notamment d'avoir à disposition un calculateur d'itinéraires de transports collectifs.

La démarche a été initiée dans le cadre du Protocole d'accord pour le développement de l'intermodalité dans les transports publics en Auvergne qui a été signé par les 13 AOT, dont Moulins Communauté, le 15 octobre 2009.

La mise en place d'une Centrale de mobilité régionale se positionne dans le cadre du second volet dudit protocole visant à simplifier l'accès aux réseaux de transport public.

L'objectif de la Centrale est de renseigner le voyageur sur l'intégralité de son déplacement en Auvergne, voire au-delà, quel que soit le mode, le transporteur ou l'AOT.

La centrale de mobilité doit aussi pouvoir informer les voyageurs en cas de trafic perturbé et proposer des alternatives, comme le covoiturage ou même la location de vélos.

Elle peut aussi mettre en évidence les coûts financiers et écologiques des déplacements en comparant ceux du transport public et des véhicules particuliers.

En plus d'un outil unique extrêmement utile à l'usager, la centrale de mobilité régionale constitue une illustration publique de la coordination entre AOT et permet aux AOT de mieux identifier les marges de progrès possibles (coordination des horaires, optimisation des dessertes, correspondances, fréquences, ...).

Programme Habiter mieux :

Moulins Communauté participe au programme Habiter Mieux dont l'objectif est la diminution de 25% de la consommation énergétique des logements des propriétaires occupants.

La précarité énergétique est la difficulté à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

Moulins Communauté souhaite contribuer à la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH sur son territoire. Elle s'engage notamment à identifier et accompagner les propriétaires occupants les plus modestes de l'agglomération pour réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement.

Moulins Communauté accorde dans ce cadre une aide aux travaux de 200 € par ménage bénéficiant du programme afin que tout propriétaire occupant éligible puisse également bénéficier des primes majorées de l'ANAH et du Département pour une subvention globale s'élevant à 2 100 €.

Ce dispositif a déjà profité à 437 foyers de l'agglomération depuis sa mise en place en 2011.

En parallèle, Moulins Communauté attribue des aides à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires privés, correspondants à 15% du montant des travaux (aide plafonnée à 2 000 € par ménage). Au total 715 dossiers ont bénéficié d'un financement de Moulins Communauté depuis 2011.

LOGIPARC 03 :

Ce projet est le premier à intégrer le dispositif régional de la charte régionale de développement durable des parcs d'activités ce qui a permis de mener une étude avec un cabinet spécialisé afin de mettre en place des outils, des actions de la phase amont, la gestion du chantier jusqu'à la phase aval avec l'animation de zone. Par ailleurs, dans le cadre de la concession d'aménagement, une AMO spécifique a été retenue sur la démarche développement durable puisque nous nous sommes engagés dans une procédure de certification ISO 14001 sur le chantier et les aménagements réalisés dans un premier temps puis l'animation de la zone.

Dans le cadre de ce projet, l'accent a été mis sur les mesures compensatoires et la gestion des corridors écologiques.

Station de mesure de la qualité de l'air :

Des études ont été menées en 2012 pour la mise en place d'une station de mesure de la qualité de l'air sur le territoire communautaire. Cette opération s'est faite en partenariat avec l'agence ATMO Auvergne. La station de mesure est aujourd'hui en place derrière la gare ferroviaire, rue denis papin à Moulins.

B.2 Actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations

Politique de la ville :

La politique de la ville constitue l'outil par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires associés, s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. C'est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, avec comme objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le contrat de ville définit 3 domaines d'intervention prioritaires :

- **"Cohésion sociale"** : englobe toutes les questions de petite enfance, d'éducation, de prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du sport, avec deux "objectifs prioritaires" à afficher : le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Une "stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de la lutte contre les discriminations" et des

"mesures de soutien aux associations de nature à les faire bénéficier du choc de simplification" figurent également dans ce pilier

• **« Cadre de vie et renouvellement urbain » :** englobe les "objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale" et dans un second temps les conventions Anru elles-mêmes quand elles seront signées. Pour les quartiers non Anru, les enjeux de « programmation de nouveaux équipements publics et de nouvelles activités économiques », ou encore de programmation de la "mobilité dans le parc résidentiel" ainsi que les « relations entre la police et la population » sont rattachés à ce pilier.

• **"Développement de l'activité économique et de l'emploi" :** regroupe les questions des contrats aidés, des aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, des présences de Pôle emploi et des missions locales dans les quartiers, du soutien à l'entreprenariat.

Et 4 axes transversaux

- **L'égalité Femme / Homme**
- **La Jeunesse**
- **La lutte contre les discriminations**
- **Citoyenneté et valeurs de la République**

B. 3 Actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

LOGIPARC 03 :

Au final seront valorisé et optimisés 35 ha de corridors écologiques au sein de LOGIPARC 03 ainsi que la mise en place de 30 ha de terrain en mesures compensatoires avec des clauses restrictives pour leur exploitation (pâture extensive)et l'élaboration et la mise en place d'un plan de gestion des corridors écologiques.

Tri sélectif :

Suite à une évaluation des besoins en 2012, en 2013 des poubelles ont été distribuées aux mairies et écoles communautaires pour améliorer la collecte des recyclables.

Rucher communautaire :

Moulins Communauté s'est engagé en décembre 2017 dans une convention avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) suivant le programme « Abeille, Sentinelle de l'environnement® ».

L'objectif de ce programme à but non lucratif est de sensibiliser le public et les pouvoirs publics au rôle fondamental de l'abeille dans notre biodiversité.

Cette action s'inscrit dans la convention particulière d'appui financier du programme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) que Moulins Communauté a signé avec le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en octobre 2016.

TEPCV

Les actions du TEPCV (finalisées ou en cours de l'être) sont les suivantes :

- L'extension/rénovation des bureaux communautaires (350 000 €)
- Récupération énergétique des eaux usées au centre aqualudique Ovive (200 000 €)
- 2ème tranche du complexe de la raquette (241 000 €)
- Mise en place d'un rucher (14 400 €)
- Acquisition de véhicules électriques pour les services communautaires (40 000 € hors bonus écologique)

Contrat territorial Gestion de l'espace de mobilité au sud de Moulins :

Poursuite des actions initiées en 2015 sur le sentier des Castors pour l'entretien des milieux naturels et le renouvellement du mobilier.

Contrat territorial sur le site de Chavennes :

Poursuite des actions initiées en 2015 sur le site de Chavennes pour l'entretien des milieux naturels, l'inventaire de la faune et la mise en place de matériel pédagogique permettant de mieux appréhender la thématique de la dynamique fluviale, de la richesse naturaliste du site en particulier pour ce qui concerne les odonates.

B. 4 Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) pour l'accès aux transports en commun :

En application de la **loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »** du 11 février 2005, Moulins Communauté a mis en place un Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) :

- Document approuvé le 19 juin 2009
- Démarche de concertation et d'association des différents acteurs concernés : associations du monde du handicap, élus, techniciens des communes...
- Un schéma type d'arrêt accessible avait été défini avec les associations.
- 1 scénario retenu qui prévoyait notamment dans un premier temps une mise en accessibilité d'ici 2015 de 205 arrêts (sur 373) pour environ 55% du réseau.

Le coût global de ce scénario était estimé à 1 855 000€ HT.

C'est un document de programmation que doivent légalement réaliser les Autorités Organisatrices de Transports (AOT) pour la mise en accessibilité de leur réseau de transports. Le Sd'AP de Moulins Communauté a été approuvé par le Préfet de l'Allier le 4 mai 2016. Il portait sur 1 période de 3 ans (2016, 2017 et 2018) et sur 50 points d'arrêts prioritaires à rendre accessibles sur cette période.

Au final, ce sont 44* points d'arrêts qui ont été mis aux normes PMR ces trois dernières années pour un montant total de travaux de 347 253 € TTC.

* 4 points d'arrêts (arrêt « Place Garibaldi – Place d'Allier » et arrêt « Toulon Bourg) seront réalisés courant 2019 en accord avec les communes concernées.

** 2 points d'arrêts (« Les Bataillots » à Yzeure) ont été déclarés en impossibilité technique avérée.

En 10 ans (période 2009-2018), ce sont 172 points d'arrêts qui ont été rendus accessibles sur l'ensemble du réseau Aléo *(sur 285 arrêts commerciaux au total, soit environ 62% du réseau accessible).*

Le Sd'AP a ainsi permis d'apporter une réponse aux deux finalités suivantes du développement durable :

- *Épanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.*

Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) pour les bâtiments :

Des travaux ont été engagés en 2013, notamment sur le centre aqualudique. En 2014, le but est de rendre accessibles tous les bâtiments, selon les bilans d'accessibilité effectués en 2010.

Actions à destination des scolaires relatives à la préservation de la biodiversité :

Une quarantaine de classes de primaire et de maternelle ont suivi au printemps 2018 les ateliers proposés par Moulins Communauté au Jardin refuge de l'ADATER sur la commune de Le Veurdre.

C - Moulins Communauté exemplaire et responsable

Cette partie établit le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes. Les modalités d'élaboration et de suivi sont également traitées lorsqu'il y a lieu.

C.1 L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

Se poursuit la mise en place d'une politique de formation auprès des agents de Moulins Communauté avec des réunions d'information sur la législation en vigueur et la mise en place d'une procédure de recensement des besoins de formation (afin d'élaborer un plan), la nomination des agents de prévention, et le lancement de la démarche du Document Unique (DU).

Pour mémoire, par le biais d'un Contrat d'objectifs et de moyens 2011-2014 signé avec la Délégation Auvergne du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Moulins Communauté s'est engagé à ce que l'ensemble du personnel acquière une culture de développement prenant en compte les aspects écologiques, économiques et sociaux de toutes les actions menées et qui fonde des comportements soucieux des impacts environnementaux.

C.2 Actions conduites au titre de la gestion des finances publiques

1- La chaine comptable

Depuis le 1er janvier 2015, Moulins Communauté a adopté le nouveau protocole PES V2 (Protocole d'Echanges Standards) qui permet la dématérialisation totale de la chaine comptable entre l'ordonnateur et le comptable.

Ce protocole induit :
- la dématérialisation des bordereaux, des mandats et des titres,
- le transport de la signature électronique des flux comptables,
- le transport des pièces justificatives préalablement dématérialisées.

Désormais, les factures reçues des fournisseurs sont scannées et enregistrées dans le logiciel métier CIRIL Finances. Elles sont ensuite validées et liquidées par chaque utilisateur via le logiciel, mandatées par le service financier, signées par l'ordonnateur sur un parapheur électronique sécurisé puis envoyées par flux xml à la trésorerie.

Ce système génère un gain de temps substantiel et des économies de papier importantes.

2- Les factures

Depuis le 1er janvier 2017, Moulins Communauté est également en capacité de recevoir les factures électroniques produites par ses fournisseurs via l'application CHORUS mise à disposition par les services de l'Etat.

L'obligation faite aux entreprises de transmettre des factures dématérialisées à leurs clients publics est mise en œuvre de façon progressive, selon le calendrier suivant :

- en 2017 pour les quelque 200 plus grandes entreprises françaises ;
- en 2018 pour les 45.000 entreprises de taille intermédiaire ;
- en 2019 pour les 136.000 petites et moyennes entreprises ;
- en 2020 pour les micro-entreprises.

A compter de 2020, l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics recevront, chaque année, plus de 100 millions de factures dématérialisées. Le gain dans les coûts de traitement en résultant pour la sphère publique est estimé en moyenne à trois euros par facture.

Moulins Communauté a également l'obligation d'envoyer dématérialisées ses factures émises (titres de recettes) à l'encontre des collectivités et établissements publics par le biais du PES ASAP, interface permettant au comptable de déposer les titres émis sur CHORUS.

3- Les bons de commande

Depuis début 2018, la signature des bons de commande émis par les services de Moulins Communauté est également dématérialisée. Chaque signataire du bon de commande apporte son visa électronique via le logiciel métier CIRIL Finances puis le bon de commande est déposé sur le parapheur électronique pour signature de l'ordonnateur et réintègre le logiciel CIRIL Finances ensuite. On peut aisément éviter l'impression du bon de commande en le transmettant directement par mail au fournisseur.

4- Les dossiers de commissions

Les dossiers de commission ainsi que les comptes rendus à destination des membres de la commission Administration Générale et Finances sont désormais transmis uniquement par mail.

C.3 Des travaux sous le signe du Développement durable

Ovive :

Centrale photovoltaïque

Une production de l'ordre de 30 000 kWh est produite annuellement sur le toit du bâtiment.

Médiathèque :

La rénovation lourde s'est achevée en 2013 avec pour objectif le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) au moyen notamment d'un chauffage/rafraîchissement électrique par géothermie (eau/eau et eau/air), une VMC double flux, un confort intérieur sensiblement amélioré ainsi que l'accessibilité et les terrasses végétalisées.

Assainissement :

Un projet de création de zone de biodiversité à la station d'épuration des Isles susceptible d'obtenir le label « refuge LPO » est engagé avec l'exploitant, SUEZ.

Fauche différenciée, hôtel à insectes, nichoirs, mare sont quelques-unes des actions retenues à la suite de l'étude. Leur mise en place devrait avoir lieu courant 2019.

C.4 Actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

A la Médiathèque :

- La mise en place d'un petit enclos à l'arrière du bâtiment a permis à ce que davantage de bibliothécaires viennent travailler en vélo. De même une personne de l'équipe d'entretien de l'ADEF, qui intervient le matin avant l'arrivée du personnel de la médiathèque, vient désormais en vélo électrique Moulins Communauté.
- Les collations (boissons et/ou aliments) proposés au public de la médiathèque à l'occasion d'animations ne nécessitent plus de vaisselle jetable (sauf serviettes papier). De même pour les moments de convivialité en interne.
- Des blocs-notes sont réalisés à partir de papier usagé (tracts, affiches...).
- Le tri sélectif est pratiqué dans les espaces publics et internes.
- En 2018 des actions en direction du public ont été organisées avec le Sictom à l'occasion de la semaine du développement durable (animations pour les enfants et les adultes, valorisation du fonds documentaire en lien avec les thématiques zéro déchet, environnement etc.).

Tri des déchets :

Chaque bureau de Moulins Communauté est équipé depuis 2013 d'une poubelle dédiée à la collecte des recyclables.

Instances communautaires :

L'envoi des convocations dans les différentes instances communautaires est aujourd'hui dématérialisé.

C.5 L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique

Pour le service de la commande publique pour l'année 2018. Depuis le 1er octobre 2018 : dématérialisation des procédures de marchés publics dont le montant estimé est supérieur à 25 000€ HT (publicité, DCE, offres, échanges, négociations... toute la procédure doit être dématérialisée).

Pour mémoire, une réflexion est engagée pour intégrer des critères environnementaux de manière formalisée à toutes les analyses d'appels d'offres. Cependant il convient de noter que :

- Certaines consultations ont déjà intégré des clauses sociales
- Des clauses environnementales sont régulièrement indiquées au niveau des critères ou de sous-critères (Performance en matière de protection de l'environnement - Traitement des déchets – Lutte contre les nuisances sonores, etc...).
- Des variantes sont régulièrement autorisées concernant les modalités d'exécution liées à une méthodologie environnementale et présentant un intérêt écologique.

Conclusion

Bien évidemment, ces mesures devront être confortées dans l'avenir et de nouvelles devront être envisagées pour renforcer l'exemplarité de Moulins Communauté en matière de développement durable.

Il s'agit d'une action permanente qui, pour s'inscrire dans la durée doit pouvoir compter sur la mobilisation de tous les acteurs concernés, les élus, les agents et les habitants de la Communauté d'agglomération.

Nous ne pourrons tirer de vrais bénéfices de ces plans d'action que si chacun, à son niveau a bien conscience de l'implication qui doit être la sienne pour limiter la consommation des ressources et pour transformer, en réflexe de vie, les éco-gestes, mais au-delà de l'engagement individuel, il faut que nous soyons tous capables d'œuvrer ensemble pour parvenir véritablement aux résultats escomptés, dans une perspective de développement économique de notre territoire , qui sache, par ailleurs, en concilier les préoccupations sociales et environnementales